GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG MINISTERE D'ETAT



Rapport d'activité 2001

SOMMAIRE:

Introduction		page 2
A.	La Coordination du Gouvernement et des institutions	page 3
B.	Les Accents de la politique générale	page 4
C.	Les Services et organes	
1.	Le Service Information et Presse	page 6
2.	Le Service des Médias et des Communications	page 21
3.	Le Service des Ordres Nationaux	page 73
4.	Le Comité de Coordination pour l'Installation	page 79
	d'Institutions et d'Organismes Européens	
5.	La Commission d'Economies et de Rationalisation	page 82
6.	Le Centre d'Etudes de populations, de pauvreté et de	page 97
	politiques socio-économiques (CEPS/INSTEAD)	
7.	Le Centre d'Etudes et de Recherches Européennes Robert Schuman	page 102
8.	Le Centre de Communications du Gouvernement	page 128
D.	Annexes	
-	Relevé des visites officielles à Luxembourg en	page 144
	rapport avec Monsieur le Premier Ministre	
-	Déplacements à l'étranger de Monsieur le	page 146
	Premier Ministre	
-	Participation de Monsieur le Premier Ministre à des	page 148
	événements et rencontres sur le plan national	

INTRODUCTION

L'objet du présent rapport consiste à fournir une description succincte des principales activités du Ministère d'Etat pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 2001. Les informations sur l'activité des services gouvernementaux sont reprises en détail dans les rapports d'activité présentés par les différents Ministères, tandis que Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Ministre d'Etat aura l'occasion d'exposer à la Chambre des Députés une vue globale de la situation du pays et de l'activité gouvernementale lors de sa déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays.

A. La coordination du Gouvernement et des institutions

Au cours de la période sous revue, les services du Ministère d'Etat ont rempli leurs différentes tâches, assurant le secrétariat du Conseil de Gouvernement et assumant les nombreuses fonctions administratives et de coordination qui leur sont confiées.

Sur le plan budgétaire, le Ministère d'Etat centralise les crédits affectés aux autres institutions de l'Etat (Cour Grand-Ducale, Chambre des Députés, Conseil d'Etat, Conseil Economique et Social) qui, étant indépendantes du Gouvernement, ne feront l'objet d'aucun commentaire dans le présent rapport.

La collaboration permanente et intense entre les différentes institutions sur la base des règles constitutionnelles et légales est nécessaire au bon fonctionnement d'un Etat démocratique. Il revient au Ministère d'Etat de coordonner les relations d'une part entre les différents départements ministériels en organisant les travaux du Conseil de Gouvernement et d'autre part entre le Gouvernement et les autres institutions.

La bonne collaboration entre la Chambre des Députés et le Gouvernement a été poursuivie. Pour faciliter la coordination des travaux, le programme prioritaire élaboré périodiquement par le Gouvernement et tenant compte particulièrement des considérations sociales, économiques et financières du moment, est transmis régulièrement à la Chambre des Députés, qui l'adapte au rythme de travail de ses commissions.

En ce qui concerne le secrétariat du Conseil de Gouvernement, il convient de relever qu'en 2001, 44 réunions ordinaires du Conseil ont eu lieu, outre les séances extraordinaires consacrées à un sujet particulier, comme p.ex. la situation économique, sociale et financière du pays ou les réunions de la fin du mois de juillet destinées à l'établissement du projet de budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2002 ou bien l'analyse, fin novembre, des amendements gouvernementaux au projet de budget pour 2002.

B. Les accents de la politique générale

Activités au niveau national

L'année 2001 a servi à finaliser certaines des réformes annoncées dans la déclaration gouvernementale présentée le 12 août 1999 par le Premier Ministre à la Chambre des Députés.

Il en a été ainsi du projet de loi relatif à la mise en place d'un médiateur au Luxembourg qui a été déposé à la Chambre des Députés après avoir fait l'objet de diverses consultations, entre autres avec la Confédération Générale de la Fonction Publique. Rappelons que ce projet s'insère dans la politique du Gouvernement en faveur d'une démocratie plus participative à travers la mise en œuvre de réformes structurelles visant à associer les citoyens de façon plus étroite aux processus de décision dans l'administration et au niveau politique. Le médiateur constituera une institution indépendante désignée par la Chambre des Députés et qui ne dépendra dès lors ni de l'administration, ni du Gouvernement. Il recevra les réclamations des usagers formulées à l'occasion d'une affaire qui les met en relation avec l'administration. Le médiateur contribuera dès lors à conférer aux citoyens la possibilité de mieux faire valoir leur point de vue face à l'administration.

Dans le même ordre d'idées, les travaux concernant la mise en place:

- d'un référendum consultatif sur des questions constitutionnelles ou de libertés publiques essentielles concernant les citoyens,
- de l'initiative populaire au niveau national qui devrait permettre à un certain nombre d'électeurs de présenter une proposition de loi qui devrait être examinée par la Chambre des Députés,
- d'un dispositif aux termes duquel un certain nombre d'électeurs pourrait exiger qu'une proposition de loi qui trouve son origine dans une initiative populaire soit soumise à un référendum, ont été continués.

Il en a été de même de l'accès des citoyens aux documents administratifs qui sera consacré dans un texte qui accordera des droits substantiels et précis aux citoyens leur permettant d'avoir accès aux documents administratifs détenus par les autorités publiques. Le projet de loi relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel a par ailleurs poursuivi son chemin à travers la procédure législative. Ce projet repose sur deux piliers, à savoir la libre circulation des données à caractère personnel et la protection des droits et libertés fondamentaux, dont le droit à la vie privée.

Après des consultations intensives avec les milieux concernés, le projet de loi sur la liberté d'expression dans les médias a été finalisé et approuvé le vendredi 21 décembre 2001 par le Conseil de Gouvernement. Le dispositif proposé est destiné à remplacer la loi du 20 juillet 1869 sur la presse et les délits commis par divers moyens de publication, qui sera abrogée. Les mesures proposées constituent un pas décisif vers un droit de la

presse moderne qui tiendra compte de l'article 10 de la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales et des jurisprudences y relatives de la Cour européenne des Droits de l'Homme de Strasbourg. La réforme se veut équilibrée en ce qu'elle reconnaît un certain nombre de garanties aux personnes exerçant la profession de journaliste, comme la reconnaissance de la protection des sources journalistiques, tout en protégeant, le cas échéant, les personnes mises en cause par une communication publique par voie de média.

La Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché Luxembourg, mise en place auprès du Premier Ministre en 2000 conformément au programme gouvernemental, a pris position en 2001 par rapport à différentes problématiques tombant dans à son champ d'intervention. Elle a ainsi publié un communiqué au sujet des demandeurs d'asile et de leur droit au travail et émis un avis concernant le projet de loi 4735 relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Enfin, les services du Ministère d'Etat ont collaboré à la mise en place des concepts pour le plan d'action «eLëtzebuerg».

* * * * * * * * * *

C. Les services et organes

1. LE SERVICE INFORMATION ET PRESSE (SIP)

Les activités du SIP ont été marquées en 2001 par un élargissement et un approfondissement. Elargissement notamment au niveau des activités dans le cadre de "eLuxembourg", dans le domaine des relations presse ainsi que dans la coopération avec d'autres partenaires au sein du gouvernement et de l'Etat.

La participation à la mise en place de la société de l'information se situe d'abord au sein de structures comme la CNSI, le comité de pilotage eGovernment et le groupe de travail CMS (Content Management System).

Elle se fait ensuite à travers le développement des deux sites www.luxembourg.lu, en préparation avancée, et www.gouvernement.lu, en progression constante. Ce dernier connaît un succès certain puisque la récente enquête ILRES le désigne comme le site public le plus connu au Luxembourg.

Elle se caractérise enfin par l'assistance que le SIP a continué à donner tout au long de l'année en l'absence d'autres structures appropriées, aux départements et services demandeurs de création ou de développement de leurs sites, assurant ainsi qualité et cohérence de ceux-ci.

Dans le domaine de la mise à la disposition de l'information émanant de la presse (télés, radios, agences, presse écrite) des progrès importants ont été faits. Progrès qui, il faut le souligner, ont touché aux limites des capacités du SIP dans la mesure où ses agents étaient dans l'obligation d'assurer aussi le "knowledge management" pour les clients. Toute avancée en cette matière exige de la part des bénéficiaires une formation et des attitudes qui permettent une exploitation optimale de l'information mise à la disposition.

La mise en place d'un réseau assurant le transfert de l'information et permettant l'application d'une stratégie de communication de qualité s'impose. La démarche du SIP vise à établir progressivement des liens de coopération qui engendrent la confiance et, partant, un bon niveau d'échange d'information.

1. Cellule Coordination

Missions

Dans le domaine de ses missions administratives, la Cellule Coordination gère le flux d'information entre les Administrations gouvernementales et les organes de presse nationaux et internationaux. Elle gère en outre un calendrier des activités des membres du gouvernement permettant ainsi une meilleure gestion de la fixation des conférences de presse et autres événements qui sollicitent une couverture médiatique.

La gestion de la publication dans les organes de presse nationaux des avis et annonces officiels des différentes Administrations gouvernementales incombe aussi à la Cellule Coordination.

Les dossiers de comptabilité et de budget sont aussi gérés au sein de cette Cellule.

Revient aussi à cette cellule la gestion de tous les dossiers intra-cellulaires du SIP.

Les visites des membres du gouvernement

La Cellule Coordination est en outre responsable du dispositif presse lors des visites officielles et de travail à Luxembourg des membres de gouvernements étrangers.

Ainsi, elle fut le coordinateur-presse lors de 13 visites officielles et de 5 visites de travail de personnalités étrangères à Luxembourg. Elle a joué ce même rôle lors des multiples rencontres bilatérales au niveau ministériel de même que lors des nombreuses visites de courtoisie auprès des membres du gouvernement.

Organisation d'événements politiques internationaux à Luxembourg

La Cellule Coordination a organisé la couverture médiatique du Sommet Benelux-Visegrad qui s'est tenu le 5 décembre 2001 au Centre de Conférences du Kirchberg et a assuré, ensemble avec la Cellule Information et Relations presse, l'encadrement de plus de 100 représentants des médias.

Union Européenne

Les membres de la Cellule Coordination assistent régulièrement aux réunions qui sont organisées par les différentes institutions européennes à Bruxelles et qui concernent plus particulièrement les Services Presse nationaux.

La Cellule Coordination assiste aussi la délégation luxembourgeoise dans l'organisation des conférences de presse lors des Conseils de l'Union européenne qui se déroulent à Luxembourg au cours des mois d'avril, de mai et d'octobre.

Cellule de communication du gouvernement sur l'Anthrax

La Cellule coordination a été le représentant du SIP à la cellule de communication du gouvernement sur l'Anthrax mise en place suite aux événements du 11 septembre dernier. Cette cellule a été composée de représentants de la Direction de la Santé, de la Police grand-ducale, de la Protection Civile et du SIP.

Les relations presse du Chef d'Etat

La Cellule Coordination a organisé le volet média de deux visites d'Etat du couple grand-ducal effectuées en Espagne et en Slovénie au courant de 2001.

Dans ce contexte, il convient de souligner que le Service Information et Presse a invité au Luxembourg des journalistes des pays respectifs afin de leur faire découvrir les spécificités du Grand-Duché de Luxembourg. Ont été accueillis pendant 3 jours à Luxembourg 7 journalistes espagnols et 7 journalistes slovènes. Lors de leur séjour à Luxembourg, ils ont pu rencontrer des responsables économiques et politiques et ont pu assister à des événements culturels et sociaux.

La Cellule Coordination a joué ce même rôle lors de la visite d'Etat du Président de la République hellénique à Luxembourg au mois de juillet dernier.

Le SIP fut aussi le coordinateur du volet média lors du déjeuner que la Chambre des Députés et le Gouvernement ont offert en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte.

Une représentante de la Cellule Coordination a aussi assisté à la séance d'interview que S.A.R. le Grand-Duc Héritier a donné aux organes de presse nationaux au lendemain de l'obtention de son baccalauréat.

La Cellule Coordination fut en outre le conseiller des différentes institutions et associations lors de l'organisation de la « Joyeuse Entrée » du couple grand-ducal dans la ville de Luxembourg le 6 avril dernier.

Comme chaque année, le Service Information et Presse a coordonné le dispositif presse mis en place à l'occasion de la Fête Nationale.

La Cellule Coordination a continué à assister au cours de l'année 2001 la Cour grandducale dans ses relations avec les médias et, à partir du mois d'avril, elle a coopéré avec le Service presse mis en place au Palais grand-ducal.

2. Cellule Information et Relations presse

Gestion de demandes d'interviews

La Cellule Information et Relations Presse est le premier point de contact pour la presse nationale et internationale sollicitant des demandes d'interviews avec les membres du gouvernement luxembourgeois ou encore des informations générales ou ponctuelles sur divers dossiers nationaux et internationaux.

Les demandes d'interviews de la part de la presse internationale furent particulièrement abondantes en 2001. Les interviews réalisées couvrent un très large éventail de médias européens, de grands quotidiens nationaux et internationaux, des hebdomadaires ainsi que des stations de radio et de télévision. La Cellule Information et Relations Presse a été particulièrement sollicitée par les correspondants d'une multitude de médias basés à Bruxelles, ceci dans le cadre des positions luxembourgeoises en matière de politique européenne, notamment en ce qui concerne le passage à l'euro, l'harmonisation fiscale ainsi que les mesures de sécurité prises suite aux attentats du 11 septembre 2001.

La Cellule Information et Relations Presse a organisé les rencontres des journalistes avec les membres du Gouvernement.

Les interviews des membres du Gouvernement publiées dans la presse internationale ont été systématiquement diffusées, pour information, aux organes de presse nationale. La cellule a également informé les organes de presse au préalable de la diffusion des interviews audiovisuelles sur des chaînes de radio et de télévision étrangères.

Volet Information

La Cellule Information et Relations Presse a établi les contacts nécessaires, voire transmis des demandes d'informations spécifiques de la part de la presse internationale au ministre compétent. Ces demandes étaient axées notamment sur divers sujets d'intérêt international (harmonisation fiscale, mesures ESB, fièvre aphteuse, politique européenne, etc.).

La cellule a en outre pu satisfaire à toute autre demande d'information sur la politique du Gouvernement, soit par des informations directes ou en établissant un contact avec des fonctionnaires dans les ministères, administrations et services concernés.

En ce qui concerne la préparation de dossiers pour les diverses visites officielles ou des sujets d'actualités, la cellule a compilé des dossiers de presse selon les besoins des membres du Gouvernement.

La cellule assure en outre le suivi systématique des dépêches DPA et AFP et leur diffusion ciblée.

Enregistrement et Archivage

La Cellule Information et Relations Presse, en coopération avec la Cellule Revue de Presse, a procédé à l'archivage thématique et chronologique des interviews réalisées par la presse écrite et audiovisuelle ainsi que par des reportages diffusés par la presse audiovisuelle relatifs au Luxembourg.

A cet effet, un appareil-enregistreur auto-archivant, acquis en 2000, permet l'enregistrement continu (24 heures sur 24) de trois chaînes radio nationales. Aussi la cellule a-t-elle été à même de satisfaire à toute demande de copie de la part de l'administration gouvernementale de reportages ou d'interventions d'intérêt particulier.

Dans ce contexte, la cellule a procédé à la fourniture de copies de cassettes VHS ou radio ou, le cas échéant, à la réalisation de verbatims.

Couverture et Encadrement Presse

La Cellule Information et Relations Presse participe régulièrement aux Conseils européens ainsi qu'aux Conseils Écofin et aux réunions informelles Écofin pour assurer le volet presse sur place (gestion d'interviews, organisation de conférences de presse). Ainsi, en 2001, des membres de la cellule figuraient parmi la délégation luxembourgeoise lors des Conseils européens de Goeteborg et Stockholm sous présidence suédoise et des Conseils européens de Gand et de Laeken sous présidence belge.

La cellule se charge en outre de l'organisation de conférences de presse de plus grande envergure et de la préparation de dossiers de presse y relatifs en coopération avec d'autres ministères. Ainsi la cellule, ensemble avec les cellules Coordination et Communication, a assuré l'encadrement de la presse lors du Sommet de la Grande Région (12 novembre 2001) et lors du Sommet Benelux-Visegrad (5 décembre 2001).

La cellule assure régulièrement la couverture de déplacements des membres du Gouvernement à l'étranger. En 2001, la cellule a couvert les déplacements officiels de Charles Goerens, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, au Sénégal en janvier 2001, au Nicaragua et au Salvador en février 2001 et au Forum International de Stockholm sur le combat de l'intolérance en janvier 2001.

Elle a également assuré l'encadrement d'équipes de journalistes étrangers réalisant des reportages sur le Luxembourg.

Briefing du Conseil de Gouvernement

Depuis le début de l'année 2000, la Cellule Information et Relations Presse rédige également le communiqué résumant les travaux du Conseil de Gouvernement, ceci en étroite collaboration avec le Secrétariat général du Conseil de Gouvernement. Ces communiqués, publiés sur le site Internet http://www.gouvernement.lu, le jour même des

séances du Conseil de Gouvernement, sont largement consultés¹ et considérés par les professionnels de l'information comme complément utile aux conférences de presse. Dans les cas où le briefing traditionnel de la presse ne peut pas avoir lieu, le communiqué de presse devient le seul outil d'information de la presse et du public.

3. Cellule Revue de presse

Revues de presse

Au courant de l'année 2001, le Service Information et Presse a régulièrement publié les revues de presse suivantes:

<u>Presse nationale</u>: le condensé de l'actualité tiré des journaux **luxembourgeois**

(parution quotidienne)

<u>Presse internationale 1</u>: le condensé de l'actualité tiré d'une trentaine de journaux

étrangers (parution quotidienne)

Presse internationale 2: articles de fond, analyses, débats tirés de la presse

étrangère (parution quotidienne)

<u>Fonction publique</u>: les articles traitant de la fonction publique et de la réforme

administrative (parution hebdomadaire destinée au Ministère

de la Fonction publique)

Ces revues de presse connaissent une diffusion croissante et sont généralement très appréciées par les ministres et les fonctionnaires (ainsi que par les députés) comme outil de travail. Elles permettent de retrouver vite les informations d'importance. Pour les ambassades et les représentations permanentes à l'étranger, les revues de presse du SIP (distribuées par fax ou par voie informatique) constituent souvent le seul moyen d'accès aux informations politiques luxembourgeoises du jour et représentent donc une source d'information indispensable.

Tout au long de l'année 2001, le SIP a continué à perfectionner ses moyens de confection et de diffusion des revues de presse. Il dispose maintenant d'outils informatiques performants qui permettent des recherches sur une banque de données qui contient tous les articles des revues de presse éditées. Ces articles sont accessibles par le biais d'un intranet sur le réseau de l'Administration gouvernementale.

Au-delà de la solution éprouvée (mise à disposition des revues de presse sous forme d'un fichier «pdf » sur une page internet protégée par nom d'utilisateur et mot de passe) Les utilisateurs des administrations ont donc un accès encore plus rapide et personnalisé aux revues de presse. Cet intranet permet au lecteur, par le biais de la table des matières, de consulter de façon ciblée les articles qui l'intéressent. Ainsi, il n'est plus obligé de télécharger la totalité d'une revue de presse. L'autre avantage de

¹ Le SIP a enregistré entre 180 et 350 consultations par semaine.

taille que l'intranet offre est la possibilité de faire des <u>recherches en plein texte</u> sur l'ensemble des articles de presse contenus dans la banque de données du SIP. Les ministres et leurs administrations disposent ainsi d'un moyen facile et rapide pour retrouver des articles ou chercher des informations sur les sujets les plus divers. Cet outil est aussi d'une grande utilité pour d'éventuels chercheurs qui souhaitent avoir rapidement une vue d'ensemble sur les débats et les réactions de la presse au sujet de différents dossiers politiques.

L'intranet susmentionné permet aussi, à coté des articles de presse, de faire des recherches sur d'autres documents de toutes sortes. A mesure que cette autre banque de données sera étoffée il pourra donc devenir aussi un outil d'une grande valeur pour la recherche de documents administratifs ou de publications de tout genre produits par les différentes administrations et mis à disposition de l'ensemble de l'Administration gouvernementale par le SIP.

Agences de presse et presse en ligne

Le Service Information et Presse a aussi consulté quotidiennement les agences de presse suivantes : DPA, AFP et Reuters.

Il a de même collecté des informations sur divers sites de journaux publiés sur l'internet.

Il a ainsi pu informer les ministres de manière rapide des dernières évolutions politiques et diffuser des articles importants pour le Gouvernement qui ne seraient pas venus à la connaissance des responsables autrement. Des mesures ont aussi été prises dans ce domaine pour moderniser la manière de consulter les dépêches, pour agrandir le nombre de sources auxquelles le SIP a accès et pour moderniser les voies de distribution des nouvelles importantes récoltées sur le net ou provenant des agences.

Le système de documentation

Le SIP a mis sur pied un système d'information et de documentation permettant une meilleure gestion de l'information.

Cet Intranet, accessible actuellement à tous les collaborateurs du Service, et dans une deuxième phase à tous les fonctionnaires connectés, donne accès :

- * aux communiqués et informations à la presse;
- * aux coordonnées des journalistes et des organes de presse ;
- * au calendrier du gouvernement ;
- * aux revues de presse
- * aux dépêches des agences de presse ;
- * aux radios et télévisions nationales et internationales ;
- * aux textes internes du SIP (rapports, comptes rendus, notes, etc.);
- * à différentes sources externes (sites publics, annuaires, dictionnaires, encyclopédies et moteurs de recherche)

Cette base de données capitalise donc les informations et connaissances du SIP et est ouverte à tout autre document représentant un intérêt pour les administrations gouvernementales.

Elle ne permet pas seulement un archivage optimal de l'information, mais offre aussi la possibilité d'une recherche par mots-clés ou plein-texte.

4. Cellule Communication

Campagnes de communication

Dans le but de professionnaliser et de rendre plus cohérente la communication gouvernementale, la cellule COMMUNICATION a offert en 2001 son aide aux campagnes de communication suivantes :

- * Campagne d'image de marque pour l'Armée grand-ducale en vue du recrutement de nouveaux soldats
- * Campagne en vue de l'introduction de l'euro (phase 2000-2002)
- * Campagne de recrutement du Ministère de la Fonction publique
- * Communication du Ministère de l'Education nationale

Promotion de l'image de marque du Luxembourg

Le SIP a travaillé, ensemble avec le Ministère des Affaires étrangères, à une étude sur la promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg.

En 2002, le SIP fera développer, ensemble avec le Ministère des Affaires étrangères et les membres du Comité consultatif du Commerce extérieur:

- * Une charte graphique pour la promotion du Luxembourg
- * Une stratégie globale de communication

Participations et collaborations internationales

Groupe de travail Communication de la Grande Région

En 2001, le SIP a assuré la Présidence du groupe de travail « Communication » de la Grande Région.

Il a dans ce cadre réalisé un logo pour la Grande Région :



Groupe de travail Internet de la Grande Région

Le SIP a également assuré la Présidence du groupe de travail « Internet » de la Grande Région.

Il a dans ce cadre réalisé un site portail pour la Grande Région : www.grande-region.net.



Sommet et colloque de la Grande Région

Le SIP a assisté le Ministère d'Etat dans l'organisation du colloque « L'entrepreneuriat dans la Grande Région » (18.05.2001) et du Sommet de la Grande Région (11.11.2001).

Exercice de sûreté nucléaire

Le SIP a participé le 22 mai 2001 à un exercice international de sûreté nucléaire, en collaboration avec le Service National de la Protection civile.

Année internationale du Volontariat

Le SIP a activement participé aux activités de l'Année internationale du Volontariat, et notamment à la mise en place de son site Internet (<u>www.benevolat.lu</u>).

Plan d'intervention d'urgence en matière d'approvisionnement en eau potable

En 2001, le SIP est devenu membre de la cellule de crise mise sur pied dans le cadre du Plan d'intervention d'urgence en matière d'approvisionnement en eau potable.

5. Cellule Internet

En 2001, le SIP a continué à oeuvrer dans le sens de la création de sites Internet du gouvernement du Grand-Duché, outil important dans l'information et le contact avec le cityen luxembourgeois et étranger :

e-Government

En tant que membre de la « Commission nationale de la Société à l'Information » et du « Comité de pilotage e-Government », le SIP a continué à participer activement à la mise en oeuvre du plan d'action national eLëtzebuerg.

Site Internet www.gouvernement.lu

En 2001, le SIP a continué à mettre à jour le site <u>www.gouvernement.lu</u> en couvrant la quasi totalité des activités des membres du gouvernement.

Le SIP a ainsi continué à œuvrer en vue de la mise en place d'un réseau d'informateurs.

Le site Internet compte actuellement près de 2000 pages, accueille tous les jours 900 visiteurs, qui visitent jusqu'à 5000 pages.

En 2002, le SIP a également entamé le portage du site sur CMS, sa traduction en 3 langues supplémentaires et l'adaptation de son contenu.

Le portage du site sur CMS («Content Management System») permettra de rendre la gestion et la mise à jour quotidienne plus facile, plus transparente, plus complète et plus efficace.

L'adaptation de la structure du site et l'ajout de contenu et de fonctionnalités permet de rendre le site encore plus complet et attrayant et de répondre aux besoins des utilisateurs exprimés au cours des deux premières années d'expérience du site.

La traduction du site dans les langues anglaise, allemande et espagnole permet de rendre le site accessible à un plus grand nombre d'utilisateurs dans le monde.

Site Internet www.Luxembourg.lu

Le SIP a travaillé en 2001 à la réalisation d'un site Internet de présentation et de promotion du Grand-Duché de Luxembourg.

Ce site se veut un portail d'informations d'ordre historique, géographique, culturel, social, touristique, pratique et autres, tout en guidant les utilisateurs vers des informations plus détaillées.

Le site comportera en outre toute une série de contenus multimédias et audiovisuels destinés à augmenter l'attirance, le caractère didactique et de « info-tainment » du site.

Le site est censé devenir la première adresse sur Internet pour les résidents et nonrésidents pour la recherche d'informations génériques sur notre pays. Le site sera un important élément de promotion de l'image de marque du Grand-Duché.

Le SIP a développé le concept du site, sa structure, ainsi qu'une partie du contenu. Le site sera finalisé en 2002.

Assistance aux projets Internet d'autres ministères et administrations

En attendant la constitution de la « task force eLëtzebuerg », le SIP a continué en 2001 à assurer une aide conceptuelle à une vingtaine d'administrations :

- Offre d'une assistance conceptuelle en matière de publication sur Internet
- * Définition des cibles
- * Définition des besoins des utilisateurs
- * Définition du contenu
- * Définition d'une structure et de la navigation
- * Définition de critères de forme et de design minimaux à respecter par tous les sites Internet publics, le système de navigation, les rubriques de support (comme l'aide, l'index, la recherche, ...), les fonctionnalités, le graphisme de certains éléments de navigation et d'identification (utilisation du nouveau logo du gouvernement), etc.
- * Définition d'un concept global et des besoins technologiques
- * Définition des procédures de gestion du site
- * Réservation des URL
- * Elaboration d'un cahier des charges
- * Organisation d'un appel d'offre
- * Suivi du travail du prestataire

6. Cellule Édition

Publications réalisées au cours de l'année 2001

Bulletin d'information et de documentation (Publication trimestrielle sur l'actualité gouvernementale)

- * Réalisation de quatre numéros du *Bulletin d'information et de documentation* en 2001
- * Les travaux du gouvernement (les principales décisions prises lors des différents conseils de gouvernement)
- * Un sommaire chronologique complétant le sommaire thématique existant.
- * Par ailleurs, les principales rubriques thématiques ont été redéfinies afin de les rendre plus cohérentes et de mieux guider le lecteur.
- * Le numéro 3/2001 comprenait un dossier spécial consacré aux attentats terroristes qui ont frappé les Etats-Unis d'Amérique, le 11 septembre 2001.

Réalisation de versions reliées des Bulletins d'information et de documentation des années 1999 et 2000.

Panorama

- * Publication de promotion du Grand-Duché de Luxembourg.
- * Les versions allemande et française ont été mises à jour et relookées.

Tout savoir sur le Luxembourg

- * Farde contenant 9 fiches techniques thématiques présentant le Grand-Duché.
- * Sujets traités : portrait succinct du Grand-Duché, l'éducation, la géographie, l'histoire, les langues, la population et la démographie, les symboles nationaux, l'économie et les finances, le gouvernement.
- * La version française a été actualisée.
- * Une première édition de la version anglaise a paru au cours de l'année 2001.

A propos...de la famille grand-ducale

- * Brochure présentant de manière concise l'histoire de la famille grand-ducale et le rôle qu'elle joue aujourd'hui.
- * Réalisée en collaboration avec le maréchalat de la Cour et les historiens Paul Dostert et Paul Marque.
- * Parution des versions française, anglaise et allemande.
- * Une version luxembourgeoise est en cours de préparation.

A propos ... des médias et de la communication

- * Brochure montrant les différents aspects du paysage médiatique luxembourgeois comme la presse écrite, la télévision et la radio, la production audiovisuelle, Internet, les télécommunication ainsi que la politique du gouvernement dans ces différents domaines. La brochure fournit également une liste d'adresses utiles.
- * Les illustrations du texte ont été fournies par la jeune photographe Jeannine Unsen.
- * Parution de la version allemande. Les versions anglaise et française sont en cours de préparation.

La famille grand-ducale

- * Livre présentant l'histoire et les membres de la famille grand-ducale (le rôle du Grand-Duc selon la Constitution, les symboles de la dynastie, les résidences de la famille grand-ducale, etc.).
- * Réalisation en collaboration avec le maréchalat de la Cour et les historiens Paul Dostert et Paul Marque.
- * Le livre est en vente dans les librairies luxembourgeoises.
- * Parution de la version française. Les versions espagnole, allemande et anglaise sont en cours de préparation.

Publications en cours de réalisation

Les gouvernements de 1848 à nos jours (titre provisoire)

- * Livre fournissant des informations sur la composition des différents gouvernements, une notice bibliographique pour chaque Premier ministre et une description des principaux événements et décisions qui ont marqué chaque gouvernement.
 - * Réalisation en collaboration avec les historiens Guy Thewes et Paul Margue.

La nationalité luxembourgeoise

- * Brochure avec des informations pratiques sur l'obtention de la nationalité luxembourgeoise.
- * Réalisation en collaboration avec le ministère de la Justice.
- * Parution de la version française en janvier 2002.
- * Version allemande en cours de préparation.

Le Guide de rédaction

- * Guide pratique destiné aux agents de la fonction publique.
- * Le guide comporte, entre autres, les chapitres suivants : la rédaction administrative (modèle de lettres, expressions, etc.), orthographe, majuscules et minuscules, questions protocolaires, grammaire, questions fréquentes.
- * Guide réalisé en collaboration avec le ministère de l'Education nationale, de la formation professionnelle et des Sports ainsi qu'avec M. Jean-Pierre Colignon, directeur du service de correction du journal *Le Monde*.

Catalogue des publications

- * Catalogue bilingue français/anglais présentant les différentes publications éditées par le Service Information et Presse sous forme de fiches pratiques.
- * Parution en mars 2002.

Autres activités de la Cellule Edition

Cours d'orthographe luxembourgeoise

* Cours à l'attention des agents du SIP organisé en collaboration avec M. Josy Braun.

Cours de photographie

- * Cours à l'attention des agents du SIP organisé en collaboration avec M. Romain Girtgen du Centre national de l'audiovisuel.
- * Notions de base qui devraient permettre aux agents du SIP d'assurer la couverture photo de l'actualité gouvernementale.

Couverture photographique de l'actualité nationale

La Cellule Edition a assuré la couverture photographique des événements qui ont marqué l'actualité gouvernementale.

Coordination des traductions du Service Information et Presse

La Cellule Edition se charge de la traduction en interne ou externe de textes (communiqués, publications, discours, etc.).

Participation aux travaux du comité national pour l'Année européenne des langues

La Cellule Edition a participé à la préparation des activités de l'Année européenne des langues, qui s'est déroulée en 2001 : organisation d'une séance d'information, sélection nationale des projets, préparation de la séance de lancement de l'Année européenne des langues. Le SIP était représenté dans le « Comité ael 2001 », une asbl créée pour lancer et accompagner l'Année européenne des langues au Luxembourg.

* * * * * * * * * *

2. LE SERVICE DES MEDIAS ET DES COMMUNICATIONS

1. Le paysage des médias luxembourgeois en 2001

L'année 2001 a vu se poursuivre la diversification de l'offre médiatique au Luxembourg. Les principaux développements à relever concernent la presse écrite, et plus particulièrement les deux quotidiens de langue française, La Voix et Le Quotidien. Mais il y aussi eu du nouveau au niveau de la télévision, avec l'extension de la grille de RTL Télé Lëtzebuerg, le lancement des émissions hebdomadaires de Kueb TV, la retransmission des séances publiques de la Chambre des Députés et l'octroi d'une concession pour Tango TV.

Pour la SES, 2001 a représenté une année charnière avec l'acquisition de l'opérateur de satellites GE-Americom aux Etats-Unis.

A la suite de cette opération, la SES a pu s'établir comme le premier opérateur mondial de satellites et pourra offrir ses services sur tous les continents devenant ainsi un opérateur global.

Le rôle du Grand-Duché en tant que pôle audiovisuel en Europe est ainsi consolidé.

Comme l'acquisition a été payée en partie par des actions de la société existante, la participation de l'Etat à travers la SNCI et la BCEE aurait été diluée substantiellement.

Le Gouvernement a finalement négocié avec la SES et ses actionnaires un accord portant sur la conversion du produit de la redevance due par la société pour les vingt prochaines années en actions de SES-Global. L'Etat a su ainsi maintenir sa présence capitalistique à hauteur de 16,66% et ses droits de vote à hauteur de 33,33%.

L'accord de concession conclu antérieurement a été renouvelé jusqu'en 2021 et permet à l'Etat de maintenir son rôle important dans la société.

Par ailleurs, la SES a su comme dans le passé développer favorablement ses activités, fait d'autant plus remarquable que l'industrie audiovisuelle en Europe a été frappée par une crise importante en 2001.

Ces développements favorables ont également conduit à des investissements complémentaires sur le site de Betzdorf.

RTL Group et CLT-UFA de son côté ont souffert comme l'ensemble des entreprises audiovisuelles européennes du ralentissement du marché de la publicité en Europe. Cette situation a également eu des répercussions sur les activités basées à Luxembourg.

Au niveau de l'actionnariat du groupe, il convient de relever la restructuration du capital intervenu en cours de l'année qui a conduit à un renforcement substantiel de la position du groupe Bertelsmann après l'apport de la participation du groupe Frère dans Bertelsmann ainsi que l'acquisition par Bertelsmann de la participation de Pearson TV dans RTL Group.

Le quartier général de RTL Group sera maintenu à Luxembourg conformément au protocole d'accord conclu avec le Gouvernement. Les engagements des actionnaires contractés antérieurement ne sont pas remis en cause par l'opérateur.

A la suite des ces opérations, RTL Group et CLT-UFA font partie d'un groupe audiovisuel à vocation internationale ce qui devrait renforcer ses chances de développement dans un environnement économique caractérisé par une forte concurrence.

1.1. La télévision

1.1.2. Le programme RTL Télé Lëtzebuerg

Rappelons que depuis le 1^{er} janvier 1996, le programme de télévision quotidien en langue luxembourgeoise diffusé par la CLT-UFA a un statut particulier puisque cette société a pris l'engagement, dans le cadre du nouveau dispositif de concession/permission du 26 avril 1995, d'assurer un service public de radio et de télévision luxembourgeois.

Conformément au cahier des charges, le programme de télévision est composé d'informations, d'émissions de service et de divertissement s'adressant au public résidant le plus large possible. Il comprend au moins les événements suivants:

• un programme quotidien comportant une ou des émissions d'informations d'une durée d'une demi-heure en avant-soirée, avec une rediffusion en soirée;

- durant dix mois sur douze, des émissions culturelles (1 heure par semaine au total), d'informations sportives (1 heure par semaine au total) et une ou des émissions d'une durée totale d'une demi-heure par semaine pour les principales communautés non-luxembourgeoises résidant au Grand-Duché;
- une demi-douzaine de retransmissions occasionnelles d'événements exceptionnels de premier intérêt pour le public résident, au choix de la CLT-UFA.

Rappelons également que le Gouvernement et la CLT-UFA sont convenus, sur recommandation du Conseil National des Programmes et dans l'intérêt de la population francophone, d'offrir une interprétation en langue française du journal qui peut être reçue sur le deuxième canal audio à partir de la première rediffusion du programme. La CLT-UFA assume le volet technique tandis que l'Etat prend en charge le coût de l'interprétation. Il s'agit là de la seule participation de l'Etat au financement du programme.

En dehors de ces émissions de service public, la CLT-UFA peut librement organiser le volume et le contenu de la grille et du temps d'antenne de son programme. Depuis le 17 septembre 2001, les émissions ont ainsi été étendues à la journée entière, de 7.00 heures du matin à 1.00 heure la nuit. Les nouvelles tranches horaires s'adressent notamment aux enfants et aux jeunes.

Parmi les retransmissions d'événements exceptionnels en 2001, relevons à côté des rendez-vous traditionnels et des événements sportifs l'« Entrée Joyeuse » à Luxembourg en avril.

Le plafond fixé pour les recettes publicitaires, atteignant pour l'année 2001 200 millions LUF en termes bruts, a une nouvelle fois été dépassé.

1.1.3. Les programmes radiodiffusés à rayonnement international

Cette catégorie de programmes comprend ceux qui visent outre le public résident également un public non résidant dans un ou plusieurs autres pays et qui sont diffusés par la CLT-UFA depuis le Luxembourg, souvent en ayant recours à une fréquence terrestre luxembourgeoise. Il s'agit plus particulièrement des programmes germanophone *RTL Television* (canal 7), francophones *RTL9* et *RTL Shopping* (canal 21 au Sud), *RTL TVi* (sans fréquence terrestre) et *Club RTL* (canal 24), de langue néerlandaise *RTL4* (canal 49) et *RTL5* (canal 21 au Nord) et de langue polonaise *RTL7* (sans fréquence terrestre).

Le lecteur trouvera à ce sujet de plus amples renseignements au point 3 consacré à la CLT-UFA.

1.1.4. Les programmes luxembourgeois par satellite

Un certain nombre de changements ont été enregistrés en 2001 en ce qui concerne les télévision bénéficiant d'une concession pour de programmes luxembourgeois par satellite. Il s'agit en l'occurrence de programmes thématiques diffusés en numérique et généralement en clair et qui s'adressent à un public européen. C'est ainsi que la société Sitcom International diffuse depuis 2000 à partir du Luxembourg trois chaînes thématiques intitulées ALICE, NUVOLARI et LEONARDO, alors qu'une quatrième chaîne a débuté sa phase d'essai. Il n'est cependant pas certain que ces chaînes continueront à être diffusés sous concession luxembourgeoise. La chaîne Wishline de la société MultiThématiques consacrée aux biens de luxe a arrêté la diffusion depuis fin septembre 2001. Le programme Liberty TV, un programme sur les voyages, continue à être diffusé par la société Liberty TV.com. Après avoir interrompu la diffusion de ses programmes au cours de 2001, la société Canal Europe Audiovisuel a repris la transmission en novembre par ASTRA du programme No ZAP. TEK TV Shop est un programme de télévision thématique consacré au téléachat et diffusé par TEK Distribution S.A. Des concessions nouvelles ont été octroyées à AB Luxembourg, filiale de Groupe AB, pour six chaînes à péage consacrées au cinéma. Ces chaînes ne sont pas encore sur antenne. En août 2001 une concession pour un programme mondial multilingue sur l'environnement dénommé Noe Channel a été accordée, mais le lancement de ce programme est également en suspens.

Concernant les programmes en langue luxembourgeoise, rappelons que *RTL Télé Lëtzebuerg* est partiellement retransmis en numérique par ASTRA. *Nordliccht TV* est également transmis par ASTRA de même que « *Chamber en direct* », la retransmission des séances publiques de la Chambre des Députés. Enfin une concession a été accordée à la société Everyday Media pour la diffusion par satellite du programme *Tango TV*. Ces émissions ont débuté seulement le 1^{er} février 2002.

1.1.5. Les programmes luxembourgeois par câble

Les deux programmes luxembourgeois par câble *Nordliicht TV* et *Uelzechtkanal* ont été rejoints en 2001 par les émissions hebdomadaires de « *Kueb TV* ». De même une concession a été une nouvelle fois accordée pour la retransmission sous le nom de *LUX TV* du tournoi de tennis féminin WTA SEAT Open.

Un autre programme luxembourgeois par câble est le programme *Music Festival*, un programme musical offert dans le cadre de l'abonnement au bouquet de télévision numérique à péage SELEC TV transmis par certains réseaux câblés.

Le Gouvernement a en outre été saisi d'une demande de concession pour un programme luxembourgeois par câble intitulé « *D'Chamber en direct* » de la part de la Chambre des Députés. Dans son avis la Commission Indépendante de la Radiodiffusion a relevé un certain nombre de difficultés d'ordre institutionnel qui s'opposent à l'octroi d'une concession par le Gouvernement à la Chambre des Députés. Toutefois la Commission a estimé que la diffusion télévisée des débats parlementaires peut avoir lieu sans que la Chambre des Député ne soit titulaire d'une concession émise sur la

base de la loi sur les médias électroniques. La Commission considère que la diffusion en direct des débats parlementaires n'est que la mise en œuvre par des moyens technologiques modernes de l'article 61 de la Constitution (« Les séances de la Chambre sont publiques) ». Le Gouvernement s'est rallié à cet avis de la Commission Indépendante, de sorte que le programme de la Chambre est diffusé sans concession.

Rappelons que les programmes luxembourgeois par câble sont autorisés à recourir au parrainage, mais n'ont pas le droit suivant leur cahier des charges de diffuser des spots publicitaires. Le programme de coalition prévoit cependant de favoriser le pluralisme au niveau de la télévision en autorisant les promoteurs de nouveaux programmes à avoir recours à la publicité pour le financement de leur programme. Le Gouvernement avait dès 2000 retiré de la procédure le projet de règlement grand-ducal qui devait préciser les conditions d'octroi des concessions pour programmes luxembourgeois par câble. Le Ministre délégué aux Communications a mené à ce sujet une consultation avec les acteurs concernés, y compris les éditeurs de la presse écrite. A la suite de cette consultation le Gouvernement a décidé, avec le consentement de tous les acteurs concernés, d'autoriser à partir de l'automne 2002 les programmes par câble à diffuser des messages publicitaires dans les mêmes conditions que RTL Télé Lëtzebuerg.

1.1.6. L'offre de programmes de télévision numériques

1.1.6.1. L'offre de bouquets numériques au public luxembourgeois

Le Luxembourg est resté longtemps privé d'une offre de télévision numérique à péage. En effet les bouquets numériques existant dans nos pays voisins ne disposent pas des droits de diffusion luxembourgeois pour l'intégralité des œuvres diffusées et ne peuvent dès lors pas être commercialisés au Luxembourg.

Depuis novembre 2000 un bouquet spécifique pour le Luxembourg est cependant proposé par la plate-forme SelecTV sur un certain nombre de réseaux câblés et peut être abonné par les ménages raccordés à ces réseaux câblés.

Il est vrai par ailleurs que la population luxembourgeoise est en mesure de recevoir un nombre important de programmes de télévision diffusés en clair dans différentes langues, soit au moyen d'un équipement de réception numérique pour le satellite, soit par l'intermédiaire des réseaux câblés et antennes collectives. Mais une partie croissante de cette offre de programmes est cryptée et n'est accessible que moyennant un système d'accès conditionnel non disponible au Luxembourg. Les programmes phares des bouquets français et allemands ne peuvent toujours pas être abonnés au Luxembourg et ne sont pas non plus inclus dans la plateforme SelecTV. En octobre 2001 les programmes de service public allemands ARD et ZDF se sont adressés aux réseaux câblés luxembourgeois en les invitant à occulter les retransmissions des matches de la Coupe du Monde de Football qui aura lieu en 2002. Cette péripétie illustre bien que le phénomène évoqué ci-dessus risque de s'étendre à la télévision gratuite, d'autant plus qu'à l'ère du numérique la mise en œuvre d'un système d'accès conditionnel est largement simplifiée.

Cette évolution n'étant guère compatible avec la philosophie de la télévision sans frontières dans la Communauté européenne, le Gouvernement entend sensibiliser la Commission Européenne à ce problème.

1.1.6.2. Les réseaux de télédistribution

La transition vers le numérique pose un réel défi à la câblodistribution au Luxembourg. Elle rendra nécessaire de lourds investissements en vue de moderniser les réseaux, d'élargir la capacité et la largeur de bande, d'aménager une voie de retour et d'équiper les ménages d'un terminal numérique. En contrepartie le numérique permettra d'offrir une multitude de services nouveaux, dont notamment l'Internet à large bande.

Afin de sensibiliser les responsables des réseaux câblés et antennes collectives luxembourgeois à ce défi, le Ministre délégué aux Communications les avait rassemblés en juillet 2000 pour une journée de la câblodistribution. Cette journée avait permis de conclure que les antennes collectives luxembourgeoises ont intérêt à coopérer étroitement et à se regrouper si elles veulent relever le défi du passage au numérique.

Le Gouvernement entend par conséquent encourager la mise à niveaux et l'interconnexion des réseaux câblés.

A la demande de l'Association des Antennes Collectives a.s.b.l. (AAC), le Ministre délégué aux communications a décidé d'instituer un groupe de travail composé de représentants du Service des médias et des communications, de l'Association des Antennes Collectives (AAC) et de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR). Ce groupe de travail a entamé un inventaire des réseaux câblés au Luxembourg afin de recenser les propriétaires et les différents statuts de propriété présents ainsi que les caractéristiques techniques clés des réseaux (étendue territoriale, tête de réseau, largeur de bande, embranchement avec d'autres réseaux, voie de retour, etc.) afin d'étudier les possibilités d'interconnexion et de mise à niveau des réseaux et le cas échéant d'aboutir à une offre plus homogène et plus attractive de programmes et de services interactifs à travers le Grand-Duché.

1.1.6.3. La diffusion numérique terrestre

Plusieurs pays européens se sont dès à présent lancés dans la diffusion terrestre de la télévision numérique (T-DVB).

Au Luxembourg la diffusion télévisuelle numérique n'est pas une première priorité compte tenu de la large pénétration de la câblodistribution.

De premiers tests ont cependant été effectués en 2000. Un groupe de travail a été mis en place afin de définir les priorités luxembourgeoises en ce qui concerne la coordination de fréquences pour la télévision numérique terrestre et en vue d'une prochaine révision du plan de Stockholm. Une étude a été commanditée en 2001 afin

d'identifier les meilleures fréquences disponibles. Cette étude servira de référence pour la coordination des fréquences.

Par ailleurs l'article 19bis de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques fournit une base légale permettant l'introduction éventuelle de la télévision numérique terrestre, suivant des modalités à arrêter par règlement grand-ducal.

1.2. La radio sonore

La loi modifiée du 27 juillet 1991 prévoit différentes catégories de programmes de radio dont certains relèvent de la compétence de la Commission Indépendante de la Radiodiffusion, à savoir les radios locales et les radios à réseau d'émission, tandis que d'autres relèvent de la compétence du Gouvernement, à savoir les programmes à émetteur de haute puissance, mais aussi les programmes radiodiffusés à rayonnement international, les programmes luxembourgeois par satellite et les programmes luxembourgeois par câble.

1.1.7. Les programmes radiodiffusés à rayonnement international

Deux programmes de radio diffusés par la CLT-UFA font actuellement partie de cette catégorie : le programme de radio francophone RTL transmis par l'onde longue (234 KHz) et le programme germanophone RTL Radio transmis par les fréquences d'onde moyenne 1440 KHz et par les fréquences FM 93,3 MHz et 97,0 MHz. La rentabilité économique de l'exploitation de la fréquence d'onde moyenne pour la diffusion de ce programme est cependant actuellement mise en cause. Afin de mieux valoriser cette fréquence, le Gouvernement avait accordé à la fin de 1999 une concession à la CLT-UFA pour diffuser partiellement par la fréquence OM 1440 KHz le programme anglophone Radio Luxembourg 208, mais ce projet visant à faire revivre l'ancienne Radio Luxembourg ne s'est pas concrétisé. La modification de la loi sur les médias électroniques adoptée en avril 2001 prévoit la possibilité d'accorder une concession pour la diffusion, à temps partiel ou pour une durée limitée, par une fréquence terrestre luxembourgeoise, d'un programme relevant de la compétence d'un autre Etat membre de l'Union Européenne. Sur base de cette nouvelle disposition, la CLT-UFA a, à la fin de 2001, introduit une demande en vue de diffuser par cette fréquence de façon partielle des programmes non luxembourgeois.

1.1.8. Les programmes de radio à émetteur de haute puissance

1.1.8.1. Le programme RTL Radio Lëtzebuerg

Le service public à assurer par la CLT-UFA depuis le 1^{er} janvier 1996 en contrepartie de ses concessions concerne non seulement le programme de télévision mais aussi le programme de radio en langue luxembourgeoise, à savoir le programme RTL Radio Lëtzebuerg. Il s'agit certes d'un programme à finalité commerciale, mais la CLT-UFA a contracté l'engagement de diffuser un programme de radio d'une durée minimale de

100 heures par semaine. Dans le cadre des émissions d'informations générales qui doivent être diffusées aux heures de grande écoute, il doit être rendu compte des faits et événements majeurs de la vie publique locale, régionale, nationale, européenne et internationale intéressant le pays. Le programme doit respecter le pluralisme dans la présentation de l'actualité et des idées.

1.1.8.2. La radio socioculturelle

Le programme de radio « honnert,7 » est diffusé depuis septembre 1993 par l'établissement public « Etablissement de Radiodiffusion socioculturelle » chargé conformément à l'article 14 de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques d'exploiter la fréquence FM 100,7 MHz en diffusant un programme de radio à finalité socioculturelle exempt de publicité.

Depuis juin 1997 le programme est diffusé pendant la journée entière.

La radio socioculturelle est devenue au fil des ans un partenaire privilégié pour de nombreux acteurs culturels et sociaux au Luxembourg et dans la grande région. Mentionnons à titre d'exemple que l'établissement public, en tant que membre de l'Union Européenne de Radiodiffusion, a passé un accord avec l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg permettant à celui-ci de faire reprendre certains de ses concerts par différentes radios de service public à travers toute l'Europe.

Par ses multiples émissions consacrées à l'information, la radio socioculturelle apporte également une contribution importante au pluralisme de l'information au Luxembourg.

Le financement du programme est assuré par le biais de dotations annuelles à charge du budget de l'Etat ayant atteint en 2001 la somme de 2'405'000 €. Afin de permettre à l'établissement de s'affranchir des pertes cumulées des exercices précédents, une dotation supplémentaire exceptionnelle lui a été attribuée.

1.1.8.3. La diffusion du programme DNR par la fréquence FM 107,7 MHz

Depuis janvier 2000 le programme de Radio DNR (De Neie Radio) est diffusé, outre par son réseau à émetteurs de faible puissance, par la fréquence 107,7 MHz à Blaschette. En effet suite à un appel public de candidatures, la Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise s.àr.l. s'est vu attribuer en 1999 une permission qui lui permet de relayer par cette fréquence le programme transmis par son réseau. Le programme reste soumis au contrôle de la Commission Indépendante de la Radiodiffusion.

1.1.9. Les radios à émetteur(s) de faible puissance

Ces programmes de radio relèvent de la compétence de la Commission Indépendante de la Radiodiffusion. Ils comprennent quatre radios à réseau d'émission ainsi que les radios locales. Le lecteur trouvera en annexe la liste complète des programmes à réseau d'émission et des radios locales avec leurs fréquences respectives. Le lecteur trouvera certains autres renseignements au point concernant les activités de la Commission Indépendante de la Radiodiffusion.

1.1.9.1. Les radios à réseau d'émission

Les quatre radios à réseau d'émission qui émettent leurs programmes depuis 1992/93 sont largement complémentaires dans leur contenu. Radio Latina diffusé par la Société Européenne de Communication sociale s.à r.l. est une radio qui s'adresse principalement à la population immigrée. DNR diffusé par la Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise est une radio généraliste. Radio ARA diffusé par la s.à r.l. ALTER ECHOS est une radio de type associatif, enfin Eldoradio diffusé par la société Luxradio s.à r.l. est une radio essentiellement musicale.

1.1.9.2. Les radios locales

A la fin de l'année on dénombrait quinze radios locales se partageant 13 fréquences FM locales à travers tout le pays (cf. liste des programmes en annexe).

1.1.10. Les programmes de radio par satellite et par câble

Seul reste sur antenne parmi les programmes de radio luxembourgeois par satellite le programme catholique Radio Horeb. Trois concessions ont été retirées en 2001 parce qu'elles ne faisaient plus l'objet d'une exploitation.

Une concession a été accordée pour un programme de radio luxembourgeois par câble, à savoir Radio Tango. A noter que la demande introduite par la société Everyday Media S.A. visait l'octroi d'une concession pour une programme luxembourgeois par câble, tout en précisant que le programme serait principalement distribué par Internet et seulement subsidiairement par le câble. Dans son avis, la Commission Indépendante de la Radiodiffusion a estimé que la diffusion de données par le moyen d'un réseau téléinformatique faisant l'usage du protocole IP ne relève pas de la loi sur les médias électroniques et échappe donc à la compétence des autorités désignées par cette loi. Conformément à l'avis de la Commission, la concession est donc accordée pour permettre la distribution du programme par les réseaux de télédistribution. Pour un programme distribué exclusivement par Internet, une concession n'aurait pas été nécessaire.

1.1.11. La radio numérique

La radio numérique peut se présenter sous différentes formes. Elle existe depuis de nombreuses années sous la forme de programmes de radio transmis par satellite en sous-porteuse de programmes de télévision, par exemple le système ADR (ASTRA Digital Radio). Elle est également transmise par les satellites géostationnaires dans la norme DVB utilisée pour la télévision numérique. Enfin elle se présente dans l'Internet sous la forme d'un streaming en protocole IP. Aucune de ces modalités de transmission ne se prête cependant pour une réception à la fois mobile et gratuite, conforme aux habitudes d'écoute de la majorité des auditeurs. C'est à cette attente que devait répondre le DAB.

1.1.11.1. La préparation de la radio numérique terrestre (T-DAB)

Le Service des Médias et des Communications, en coopération avec l'Institut Luxembourgeois des Télécommunications et en association étroite avec les radios luxembourgeoises, a suivi de près l'évolution de l'introduction du DAB terrestre en Europe depuis plusieurs années.

L'objectif reste d'être prêt pour lancer rapidement ce nouveau mode de diffusion numérique dès que sa percée se sera confirmée sur le marché européen. Or jusqu'à présent le DAB ne s'est pas encore imposé sur le marché.

La mise en place de réseaux de diffusion se poursuit cependant dans la plupart des pays européens. Au Luxembourg la modification de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques a introduit une base légale pour la réglementation du DAB terrestre. L'article 19 de la loi modifiée prévoit que le Gouvernement accorde des permissions pour les programmes de radio diffusés en multiplex numérique. L'octroi de ces permissions n'échappe pas à la règle générale de l'appel public de candidatures, mais le projet de loi prévoit d'accorder la priorité aux radios à émetteur de haute puissance et à réseau d'émission existants. Un règlement grand-ducal devra régler de façon plus précise les modalités de mise en œuvre de la radio numérique terrestre.

1.1.11.2. Le projet de radio numérique par satellite Global Radio

Le Gouvernement a été approché en vue de la coordination de fréquences pour la radio numérique par satellite en vue de la réalisation d'un projet de système de satellite luxembourgeois dénommé Global Radio pour la diffusion de programmes de radio en numérique sur l'Europe par le biais de satellites non géostationnaires.

Le Gouvernement a engagé avec le concours de l'Institut Luxembourgeois de Régulation la procédure de coordination des fréquences nécessaires et s'est engagé en faveur de la préservation du spectre des fréquences réservées à la radio numérique par satellite S-DAB.

1.3. La presse écrite

Il est utile de noter les développements nouveaux intervenus dans le paysage de la presse luxembourgeoise en 2001. L'édition luxembourgeoise du Républicain lorrain a cessé de paraître en novembre 2001. Il a été remplacé par le Quotidien, journal

luxembourgeois de langue française paraissant sept jours par semaine et édité par une société contrôlée conjointement par Editpress et le Républicain Lorrain. La parution du Quotidien avait été devancée par le lancement de La Voix, quotidien francophone du Groupe Saint-Paul, en octobre 2001.

1.1.12. La promotion de la presse écrite

Il n'y a pas eu en 2001 de changement en ce qui concerne les organes de presse bénéficiaires du régime de promotion de la presse écrite. Les deux nouveaux quotidiens, la Voix et le Quotidien, ne seront éligibles qu'après avoir paru sans interruption pendant un an. Les organes actuellement bénéficiaires sont les suivants :

Organe	Editeur	
Luxemburger Wort	Saint-Paul Luxembourg SA	
Tageblatt	Editpress Luxembourg SA	
Lëtzebuerger Journal	Editions Lëtzeburger Journal SA	
Zeitung	Zeitung SA	
Télécran	Saint-Paul Luxembourg SA	
Revue	Editions Revue SA	
Le Jeudi	Editpress Luxembourg SA	
D'Lëtzebuerger Land	Editions d'Lëtzeburger Land s.à r.l.	
Woxx	Grengespoun SC	

Le montant annuel de référence a été fixé par règlement grand-ducal du 18 avril 2001 à un montant de 349'282 €, soit une augmentation de 6,5%, ce qui donne une subvention allouée à chaque organe au titre de part fondamentale de 116'427 € complétée par une subvention par page rédactionnelle de 100,15 €. Le relèvement substantiel du montant de référence résulte de l'effet combiné de l'évolution des traitements du secteur et d'une hausse substantielle du prix du papier.

1.1.13. L'évolution du marché publicitaire

La commission instituée par l'article 34 de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques pour suivre l'évolution du marché publicitaire a pu constater, au moyen de la pige publicitaire, pour la cinquième année consécutive un développement favorable du marché en 2001. Il est vrai que la progression a été moins homogène en 2001. Certains supports ont encore progressé tandis que d'autres ont stagné ou ont même reculé. Dans l'ensemble tant la presse écrite que la radio et la télévision ont cependant enregistré un développement positif du marché, alors que dans la plupart des autres pays européens le marché a reculé, et parfois de façon substantielle. Au Luxembourg un recul a surtout été ressenti au niveau des annonces emploi.

Malheureusement des chiffres définitifs pour l'ensemble de l'année n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.

1.4. La réforme de la législation en matière de médias

1.1.13.1. La modification de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques

Les modifications apportées à la directive européenne dite Télévision sans frontières ont été transposées en droit luxembourgeois grâce à la loi du 2 avril 2001 portant modification de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques et transposition de la directive 97/36/CE du parlement Européen et du Conseil du 30 juin 1997 et grâce à deux règlements grand-ducaux du 5 avril 2002 réglant le contenu en œuvres européennes d'une part et la publicité d'autre part.

Ce projet de loi se limite pour l'essentiel à la transposition de la directive et à certaines adaptations ponctuelles de la loi, dont notamment la création d'une base légale pour l'introduction de la radio numérique terrestre (T-DAB).

1.1.14. La réforme projetée de la législation sur la radio et la télévision

Une réforme complète de la législation en matière de radio et de télévision est à présent engagée. La Chambre des Députés a entamé la préparation d'un débat d'orientation. Pour sa part le Gouvernement a commencé l'élaboration d'orientations générales pour une nouvelle loi tenant compte de la convergence entre les secteurs des médias et des télécommunications à l'ère du numérique.

1.5. La réforme de la loi du 20 juillet 1869 sur la presse et les délits commis par les divers moyens de publication

Au courant de l'année passée sous revue, les travaux préparatoires se sont poursuivis. L'avant projet de loi, adopté par le Conseil de gouvernement en 2000, a été soumis pour avis au milieu professionnel concerné et a été par la suite finalisé.

Le 21 décembre 2001, le Conseil de gouvernement a adopté le projet de loi sur la liberté d'expression dans les médias et la procédure de dépôt a pu être entamée.

La nouvelle loi a pour objet de remplacer la loi du 20 juillet 1869 précitée, laquelle sera abrogée. Elle s'inspire de l'article 10 de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et elle a été conçue dans le but de concilier la liberté d'expression tout en admettant que cette liberté n'est pas absolue et qu'elle engendre des devoirs et responsabilités.

La future loi est censée s'appliquer dès lors qu'une publication, définie comme étant un ensemble d'informations structurées par un éditeur, est communiquée au public par la voie d'un média. Par média, on entend tout vecteur technique utilisé pour acheminer le contenu vers le public, quelle que soit la technologie employée.

Le cadre juridique, tel qu'il est proposé, contient à la fois des dispositions devant faciliter l'exercice de la liberté d'expression et des règles répondant au souci de veiller à la protection des droits d'autrui.

Parmi les règles relevant de la première catégorie, on peut citer la consécration légale de la protection des sources journalistiques. Cette protection, revendiquée par la profession et réclamée par la Chambre des Députés, prend la forme d'un droit pour le journaliste, entendu comme témoin, de refuser de divulguer des informations identifiant une source. Dans l'hypothèse où la protection peut être valablement invoquée par le journaliste, des mesures qui auraient pour objet ou effet de contourner cette protection ne peuvent pas être ordonnées.

Ensuite, le projet prévoit la mise en place de nouvelles règles en matière de citation et de communication en direct.

Dans le domaine de la responsabilité civile, l'application du régime de droit commun, tel qu'il découle des articles 1382 et 1383 du Code civil, est réaffirmée, mais il est proposé de supprimer la règle de la cascade et de prévoir une responsabilité solidaire de l'éditeur et de l'auteur de l'information incriminée. En ce qui concerne la protection de la réputation et de l'honneur d'autrui, le journaliste et l'éditeur se voient désormais reconnaître la possibilité de s'exonérer non seulement en rapportant la preuve de la vérité des faits, mais encore en fournissant la preuve, que sous réserve d'avoir accompli les diligences nécessaires, ils avaient au moment de la communication au public des raisons légitimes de conclure à la vérité des faits publiés et que la communication des faits relatés répondait à un besoin prépondérant du public de connaître ces propos.

En ce qui concerne le métier de journalisme, il est suggéré d'améliorer la situation du journaliste salarié par la reconnaissance légale de la clause de conscience qui lui permet de rompre, en cas de changement notable de la ligne éditoriale de la publication éditée par son employeur, son contrat de travail, sans perdre pour autant le bénéfice de toutes les indemnités et allocations auxquelles il peut prétendre en cas de modification substantielle de son contrat de travail.

Notons que la qualité de journaliste est dorénavant liée à l'exercice effectif du métier de journaliste et n'est plus subordonnée à l'obtention d'une carte de journaliste professionnel.

Du côté des dispositions devant améliorer la protection des individus, signalons la reconnaissance légale de la présomption d'innocence et la possibilité de demander au juge des référés d'ordonner toutes mesures susceptibles de faire cesser une atteinte à ce droit. La protection de la vie privée est réaffirmée, comme celle de la réputation et de l'honneur et la possibilité de saisir le juge des référés afin de faire cesser toute atteinte est également accordée dans ces domaines.

Les règles en matière de droit de réponse, soumis jusqu'à présent à deux régimes différents, sont uniformisées et le délai pour exercer cette demande est porté à six mois. Le refus de publier une réponse n'est plus sanctionné pénalement mais donnera lieu à une action rapide devant le président du tribunal d'arrondissement, lequel peut condamner l'éditeur à la publication de la réponse, au besoin sous astreinte.

Un nouveau droit d'information postérieur est accordé aux personnes mises en cause dans une procédure pénale et permettant à celles-ci de requérir la diffusion gratuite d'une information. Ce droit, qui ne doit pas être confondu avec le droit de réponse puisqu'il existe même lorsque l'information initiale est exacte, a pour but d'obliger les publications à faire le suivi d'une affaire pénale.

Enfin, les individus mis en cause dans une publication ont la possibilité de saisir la Commission des Plaintes, mise en place au sein du Conseil de Presse, d'une plainte.

En dernier lieu, la responsabilisation de l'éditeur, dont la responsabilité est dorénavant solidairement engagée avec celle de l'auteur de l'information, devrait bénéficier aux particuliers qui ont ainsi la possibilité de se retourner en toutes circonstances de cause contre deux débiteurs. Par ailleurs, le délai de la courte prescription a été relevé à six mois.

2. Les organes créés par la loi sur les médias électroniques

2.1. La Commission Indépendante de la Radiodiffusion (CIR)

Au cours de l'année 2001, la Commission Indépendante de la Radiodiffusion (la « Commission ») a rendu douze avis en relation avec l'octroi de concessions, dont sept concernant des concessions pour programmes luxembourgeois par satellite et trois concernant des concessions pour programmes luxembourgeois par câble.

Un avis a été rendu en relation avec le retrait de trois concessions pour des programmes luxembourgeois de radio par satellite.

La Commission a par ailleurs rendu un avis sur l'Etat compétent pour les programmes RTL4 et RTL5, concluant que la compétence pour assurer la surveillance et le contrôle des programmes de RTL4 et de RTL5 est dévolue à l'Etat du Grand-Duché du Luxembourg.

En matière de radios locales et de radios à réseau d'émission, la CIR a émis une décision de principe concernant le renouvellement de deux permissions.

2.2. Le Conseil National des Programmes

Exposer les activités du Conseil National des Programmes (CNP) au courant de l'année 2001 ne saurait se faire sans relater brièvement les faits saillants de 2000.

En effet, fin 2000 le CNP décida de faire contrôler, et ceci pendant une certaine période par l'intermédiaire d'un relevé, l'impartialité et de l'objectivité des informations de RTL Radio et Télé Lëtzebuerg. Les premiers résultats étant divulgués avant même que le CNP n'ait pu les analyser, il ne pouvait, d'une part, que déplorer l'effet provoqué par des prises de position parfois exprimées en toute méconnaissance de la mission du CNP, d'autre part il salua une plus grande prise de conscience de son existence. Finalement, l'annonce faite par Monsieur le Premier Ministre à la tribune de la Chambre des Députés en date du 28 novembre 2000 de doter à l'avenir le CNP des moyens nécessaires pour remplir pleinement son rôle en toute indépendance n'a pu que satisfaire le Conseil National des Programmes.

Cette intervention fut suivie le 13 décembre 2000 d'une lettre du Premier Ministre Jean-Claude Juncker au CNP « ...je conclus de cette affaire qu'il serait préférable que le secrétariat du CNP ne soit plus assuré par le personnel du Service des Médias et des Communications à l'avenir. Je suis d'avis que le CNP devrait de préférence être organisé de façon indépendante par le CNP lui-même. Mon Ministère s'acquitterait de sa mission d'assurer le secrétariat en mettant à disposition du Conseil les moyens financiers requis».

Ainsi, le CNP, fut doté d'une plus grande autonomie quant au contenu des son travail, avec un secrétariat à plein temps, séparé aussi physiquement du Service des Médias. Le secrétariat, à part les travaux administratifs, devra étudier et préparer des dossiers relevant de la compétence du CNP, elle devra le représenter aux séminaires nationaux et internationaux et soigner les contacts avec les instances nationales, les organes de contrôle et les médias des pays avoisinants. Il va de soi que le bureau exécutif du CNP sera plus que jamais sollicité.

L'année 2001 marqua aussi la fin du deuxième mandat du CNP. Le rôle futur du CNP a par conséquent été un des grands sujets à l'affiche de l'année 2001. Dans le cadre des premières initiatives pour une réforme de la loi sur les médias électroniques, le CNP fut invité par la Commission des médias de la Chambre des Députés pour être entendu en son avis sur le texte de loi de 1991. A côté de la Commission des Médias de la Chambre, ce fut également le Ministre délégué aux communications, François Biltgen qui chargea le CNP à son tour de réfléchir sur la réforme de la loi sur les médias électroniques. Le bureau du CNP décida alors d'organiser un forum sur les médias, leur régulation et les organes de contrôle. Le but de ce forum, qui aura lieu en mars 2002, consiste à rassembler autour d'une table les acteurs politiques et médiatiques clés et de dégager de ces discussions des pistes de réflexion et d'orientation sur les médias pour les acteurs politiques concernés en train de préparer la réforme de la loi.

2.3. La Commission Consultative des Médias

La Commission Consultative des Médias (CCM) a été instituée par la loi sur les médias électroniques du 27 juillet 1991. La Commission a une mission consultative en émettant des avis et/ou des prises de position, soit sur demande du ministre, soit de sa propre initiative. Elle a été créée auprès du ministre ayant dans ses attributions les médias.

La CCM est composé des représentants des milieux professionnels du secteur des médias. La composition de la CCM est définie comme suit par la loi de 1991: « les entreprises, les associations et les syndicats du secteur des médias, notamment du domaine de la presse écrite, de la télévision, de la radio sonore, du « multimédia », des satellites et du câble. »

3. Le développement des activités de l'audiovisuel et de la communication

L'article 29. de la loi sur les médias électroniques indique que le Service des Médias et des Communications a comme mission de promouvoir le Grand-Duché comme un centre européen pour les activités de l'audiovisuel et de la communication. Cette mission est exercée à travers Mediaport Luxembourg qui est une agence de développement du secteur des médias et des communications du gouvernement luxembourgeois. A travers Mediaport Luxembourg le Luxembourg encourage activement les investissements internationaux et l'implantation d'entreprises étrangères dans ces secteurs. L'agence garde le contact avec les sociétés étrangères installées au Luxembourg en les soutenant dans leur développement national et international. Parmi les démarches de promotion, on peut énumérer les missions à l'étranger, tel que par exemple la mission du Ministre délégué aux Communications, Monsieur François Biltgen, en Suède, en 2001. Ensuite, la rédaction d'une newsletter « MediaReporter » constitue un moyen supplémentaire destiné à informer, à des intervalles réguliers, un public international sur les développements du secteur des nouveaux médias, de la communication et de la production audiovisuelle au Luxembourg.

4. La Société de l'Information

4.1. La Société de l'Information au Luxembourg

1.1.15. eLëtzebuerg

Dans la mouvance des efforts entamés par la Commission européenne dans le cadre de son Plan d'Action eEurope le gouvernement luxembourgeois a renforcé son engagement politique afin de faire progresser le Luxembourg dans la société de l'information. Le *Plan d'Action eLuxembourg* mise en oeuvre à la suite par la Commission nationale pour la Société de l'Information (*CNSI*) a pour but de réaliser des progrès considérables dans des domaines clés liés aux nouvelles technologies de l'information.

Entre-temps plus de 50 projets ont été approuvés par la Commission Nationale pour la Société de l'Information depuis la présentation du programme en février 2001. Suite au nombre important de dossiers soumis, la CNSI a décidé en octobre 2001, de mettre en place une Task Force spéciale pour la gestion du programme et des projets eLuxembourg. Cette structure fonctionnera dans une première phase pendant deux ans. Elle est composée d'une douzaine de personnes recrutées dans la fonction publique et le secteur privé.

Un tableau de bord a été mis en place, destiné à servir d'instrument de pilotage du Plan d'Action eLuxembourg. Les données alimentant le tableau sont fournies par ILReS. Le volet analyse est réalisé en collaboration avec la société Mindforest Conseil. Le Service des Médias et des Communications est en charge de l'exploitation du tableau de bord eLuxembourg.

Parmi les projets adoptés au cours de l'année 2001, on peut citer la mise en place des *Internetstuffen* dans les différentes communes du Grand-Duché. Ces centres multimédias qui sont mises en place en collaboration étroite avec les administrations communales tendent à encourager l'ensemble de la population à se familiariser et à utiliser Internet.

L'administration en ligne est l'un des points phares du programme eLuxembourg.

En ce qui concerne l'administration en ligne, les chiffres révèlent qu'il existe un intérêt certain pour entrer de manière électronique en contact avec l'administration; le public est en attente favorable en ce qui concerne les actions à venir dans le cadre de eGouvernement.

En effet, dès que l'Etat sera en mesure de faciliter la vie quotidienne des citoyens, l'appréhension vis-à-vis de l'outil informatique commencera à changer : il ne sera plus perçu comme une menace, mais comme un outil pratique et simple à utiliser.

En ce qui concerne le financement de eLuxembourg, il convient de rappeler que huit millions d'euros ont été inscrits au budget de l'Etat. Ce crédit ne constitue cependant qu'un complément de financement aux crédits divers inscrits dans les différents Ministères impliqués dans le Plan d'Action eLetzebuerg.

1.1.16. Charte de nommage

Dans sa réunion du 16 mars 2001, le Conseil de Gouvernement avait constitué, sur proposition du Ministre délégué aux Communications, le groupe de travail "charte de nommage de la zone .lu", chargé de la définition de la politique de l'enregistrement et de l'élaboration d'une nouvelle charte de nommage pour le domaine .lu.

La Charte de Nommage contient les principes directeurs qui sont mis en œuvre par la Fondation RESTENA lors de l'enregistrement des noms de domaine.

La nouvelle version de la charte de nommage, applicable depuis le 1er novembre 2001 constitue le fruit d'une étroite collaboration entre la Fondation RESTENA et les acteurs privés et publics représentatifs de la communauté Internet nationale.

Ont collaboré à l'élaboration de la charte : Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Ministère de l'Economie, Ministère de la Justice, Service des Médias et des Communications, Internet Society – Luxembourg Chapter (ISOC), Association des Professionnels de la Société de l'Information (APSI), Internet Service Provider Association (ISPA), Chambre des Métiers, Chambre de Commerce, Fondation RESTENA.

Elle peut être consultée, en version anglaise et française, sur le site www.dns.lu.

4.2. Activités sur le plan communautaire

Depuis la mise en place du plan d'action eEurope, le nombre de comités et de groupes de travail à ce sujet au niveau de la Communauté européenne a sensiblement augmenté.

- a. Le Service des Médias et des Communications couvre notamment le Groupe « Services de la société de l'information » institué auprès du Conseil Marché Intérieur. Sa mission est d'assurer la coordination avec les Etats membres de la mise en place de la société de l'information.
- b. e programme eContent a pour but d'inciter, à travers des appels d'offres, la création et le développement d'initiatives de contenu numérique et multilingue européen (www.cordis.lu/econtent). L'exploitation commerciale de certaines informations accumulées par les services publics figure parmi les défis de eContent.
 - Le 4 décembre 2001, à l'occasion du lancement du deuxième appel à propositions du programme eContent, le Service des Médias et des Communications, ensemble avec la Commission européenne, a organisé une réunion d'information au Luxembourg. Le but en a été d'informer les professionnels des secteurs de l'édition, de l'audiovisuel, de la production et de la commercialisation de contenus en ligne des caractéristiques du 2^e appel à propositions de ce programme.
- c. Le SMC a assisté également au groupe **ESDIS** (Employment and Social Dimension of the Information Society), groupe de haut niveau de la Commission Européenne auquel sont assignés les mandats « Participation de tous à l'économie de la connaissance» et « Encourager le meilleur usage des nouvelles technologies au milieu du travail (formation, e-Learning et initiation aux TIC dans le cadre de plans de reconversion, etc.) ». Ce groupe rédige le rapport de benchmarking évaluant bonnes pratiques et performances quantitatives des pays membres destiné au Conseil Emploi et Affaires sociales.
- d. Le Comité **PROMISE** se consacrer au suivi quantitatif (*benchmarking* quantitatif) du développement de la société de l'information (*eEurope Action Plan*).

e. Le comité « Internet action plan on promoting safer use of the Internet » (IAP); au coeur de ce programme communautaire: inciter les acteurs de l'industrie et les utilisateurs de l'Internet à mettre en place les supports appropriés d'autorégulation du web. Ceci à travers des actions tels que l'incitation au développement de logiciels de filtrage pour protéger les enfants contre certains contenus diffusés sur plateformes multimédia ou l'organisation de work-shops de sensibilisation.

5. Le secteur audiovisuel sur le plan international

5.1. Les activités au niveau de l'Union Européenne

1.1.17. Conseil Culture/Audiovisuel et Groupe audiovisuel

Sous la Présidence suédoise, le Conseil informel de Falun du 20 au 22 avril 2001 a mis l'accent sur la nécessité d'échanger les expériences acquises en matière audiovisuelle avec les pays candidats à l'adhésion, et a ouvert le débat sur la publicité qui s'adresse aux enfants.

Le Conseil formel du 21 juin à Luxembourg était le moment idéal pour discuter de l'état d'avancement des dossiers traitant du service de radiodiffusion public, de la protection des mineurs, de l'implantation de Media Plus et des implications de la « Directive Télévision sans frontières » sur le secteur audiovisuel. Par ailleurs une résolution sur la « nécessité d'instaurer un échange renforcé d'information et d'expériences dans le secteur de l'audiovisuel entre l'Union européenne et ses Etats-membres et les pays candidats ».

La Présidence belge avait organisé les 5 et 6 octobre 2001 à Mons un séminaire ministériel et une réunion d'experts internationaux sur le thème d'« Une approche nouvelle du développement de l'audiovisuel ».

Le Ministre délégué aux Communications Monsieur François Biltgen a attiré l'attention de ses collègues sur les risques qui menacent la philosophie de la 'Télévision sans Frontières' en Europe à l'ère du numérique. Le cryptage de contenus étant facilité, les programmes risquent d'être, pour des considérations de droits d'auteur, de moins en moins diffusés en clair en Europe. Les téléspectateurs d'un Etat membre ne pourraient dès lors plus recevoir les programmes des autres Etats membres.

Il est intéressant de noter que lors d'un séminaire sur les perspectives du service public de radiodiffusion, organisé par la Présidence belge les 15 et 16 novembre 2001 à Bruxelles, M. Fritz Pleitgen, président de la ARD, a repris et confirmé la vue exprimée par le ministre luxembourgeois, en indiquant que l'Europe s'orientait vers une 'Télévision avec frontières'.

Lors du Conseil formel des ministres de l'Audiovisuel et de la Culture qui s'est tenu le 5 novembre 2001 à Bruxelles, la Commission européenne a présenté une communication adoptée le 26 septembre 2001 concernant « certains aspects juridiques liés aux oeuvres cinématographiques et autres oeuvres audiovisuelles » et une communication relative à « l'application des règles relatives aux aides d'Etat aux services publics de radiodiffusion ». Les ministres de l'Audiovisuel ont par ailleurs adopté une résolution qui devrait permettre de donner un nouveau élan au développement du secteur de la production audiovisuelle européenne.

1.1.18. Comité de Contact de la Directive Télévision sans Frontières

La directive 97/36/CE du Parlement et du Conseil, modifiant la directive dite 'Télévision sans Frontières' (89/552/CEE) du 3 octobre 1989, a mis en place un comité de contact réunissant les représentants de la Commission et des Etats membres.

En 2001, ce comité a principalement traité des questions liées à la mise en œuvre de l'article 3bis de la directive concernant les évènements majeurs pour lesquels l'exercice de droits d'exclusivité ne devrait pas conduire à priver une partie importante du public de la possibilité de les suivre sur une chaîne de télévision à accès libre.

Par ailleurs, à la demande des Pays-Bas, le comité de contact a également discuté du litige qui oppose les Pays-Bas au Luxembourg et qui concerne la compétence sur les programmes de télévision RTL4 et RTL5. En effet, une décision administrative par laquelle le Commissariat aux médias néerlandais indiquait que ces deux programmes étaient soumis à la compétence des Pays-Bas et devaient dès lors se conformer aux exigences en vigueur dans ce pays, avait été annulée par leur Conseil d'Etat le 10 avril 2001, au motif que le Commissariat des médias aurait dû préalablement discuter de ce problème de compétence au sein du comité de contact. Les Pays-Bas ont dès lors recommencé la procédure, en veillant à saisir cette fois-ci le comité. Lors de la réunion du 20 septembre 2001, le Luxembourg a pu exposer au comité les raisons pour lesquelles, à son avis, les programmes RTL4 et RTL5 relèvent de la compétence du Luxembourg, et a été soutenu dans sa thèse par la Commission européenne.

1.1.19. Le programme MEDIA

En janvier 2001, débutait la troisième prolongation du programme quinquennal (2001-2005) de l'Union européenne destiné à renforcer et à encourager le développement de l'industrie audiovisuelle, appelé dorénavant MEDIA Plus.

L'enveloppe budgétaire est de 400 millions € sur cinq ans. Le programme comporte un volet pour la formation continue des professionnels de l'audiovisuel et un volet pour le développement, la distribution et la promotion des oeuvres audiovisuelles européennes.

Après une phase de transition consacrée à l'élaboration des nouvelles lignes directrices des appels à propositions, les professionnels de l'audiovisuel ont pu bénéficier des effets de l'action communautaire dès le printemps de l'année. Il est donc prématuré d'évaluer les premières retombées des nouvelles dispositions de ce programme ambitieux.

2.1.1.1. Mediadesk Luxembourg

La télévision, le cinéma et le multimédia prennent une importance toujours croissante dans la vie culturelle européenne: plus de 500 chaînes de télévision en 2001 et plus de 500 films produits chaque année. Et pourtant, les films européens ne représentent, en terme d'entrées, que six pour cent de la fréquentation globale des salles en Europe.

L'Union européenne a relevé ce défi en lançant le troisième plan quinquennal du programme MEDIA. Cette initiative, appelée MEDIA Plus, couvre la période 2001 à 2005. Elle est dotée d'une enveloppe budgétaire globale de 400 millions d'euros destinés à poursuivre les actions communautaires de soutien à l'industrie audiovisuelle européenne.

Le programme MEDIA Plus intervient en cofinançant

- la formation continue des professionnels,
- le développement de projets de production (films, téléfilms, documentaires, animations et multimédias),
- · la distribution et
- la promotion des œuvres européennes.

Les professionnels sont invités à soumettre des projets correspondant à ces lignes d'action en répondant aux appels à propositions qui sont régulièrement publiés au Journal officiel de l'Union européenne et qui sont relayés par les bureaux d'information dans chaque Etat membre, à savoir les MEDIA Desks et Antennes MEDIA.

Situé dans les locaux du Service des médias et des communications, le MEDIA Desk Luxembourg exerce, depuis 1992, son rôle d'interface entre la Commission européenne et les professionnels luxembourgeois. En début d'année, il a accueilli un nouveau responsable.

A l'image des années précédentes, le MEDIA Desk Luxembourg était présent aux importants festivals de cinéma européens, comme celui de Cannes et de Berlin. Il a marqué son attachement aux initiatives audiovisuelles de la Grande Région en apportant son soutien au Saarlorlux Film- und Videofestival (Sarrebruck). Au grand-duché, il a participé au festival Cinénygma et aux séminaires sur le marketing dans le secteur cinématographique organisés par la structure de formation Strategics.

Avec le concours du MEDIA Desk France et l'Antenne MEDIA Strasbourg, le MEDIA Desk Luxembourg a publié trois lettres d'information sur l'actualité audiovisuelle européenne.

2.1.1.2. Strategics

Strategics, un programme de formation en marketing de films fut créé en 1992 par la société luxembourgeoise C&S Consultants et Services. La mission de Strategics qui est soutenu financièrement par le Gouvernement luxembourgeois et par le programme Media de l'Union européenne, est de former les professionnels à la commercialisation de leurs productions cinématographiques.

Au cours de l'année 2001, deux ateliers de marketing ont été organisés à Mondorf-les-Bains, les traditionnels STRATEGICS MARKETING WORKSHOP, et le STRATEGICS FILM TEST LABORATORY qui a eu lieu en octobre à Londres.

En 2001 les workshops ont accueilli 34 participants de 14 pays européens différents. 9 professionnels du cinéma issus de 8 pays européens ont assisté au Film Test à Londres.

En 1999, Strategics a lancé une nouvelle initiative de formation continue en ligne, dénommée "STRATEGICS FILM MARKETING HELPLINE" (www.fit4film.com). A côté d'un bulletin d'information en ligne, cette action permet également aux professionnels européens d'être en contact via Internet avec les experts de Strategics et ceci tout au long de l'année. Par ailleurs, ce nouveau service permet une meilleure visibilité des sociétés de production et de leurs films vis-à-vis des investisseurs internationaux privés et publics.

Avec ses deux partenaires, Erich Pommer Institut (Potsdam-Berlin, Allemagne) et Mediterranean Film Institute (Athènes, Grèce), Strategics a créé un nouveau groupement, appelé F.I.T. - Film Industry Training, dont il est le coordinateur général. Ce groupement est l'un des trois seuls projets à avoir obtenu un financement sur trois ans de la Commission Européenne. F.I.T. permet à Strategics d'avoir une meilleure visibilité dans l'industrie cinématographique en Europe. De plus, les activités de

formation de Strategics seront élargies à partir de 2002 et de nouveaux partenaires pourraient se joindre au groupement F.I.T.

2.1.1.3. Cinénygma Luxembourg International Film Festival

La cinquième édition de Cinénygma Luxembourg International Film Festival s'est déroulée du 22 au 31 mars 2001. Rappelons que l'a.s.b.l. Cinénygma, organisateur du festival, est soutenu financièrement par le Ministère d'Etat (Service des médias et des communications) et par le programme Media Plus de l'Union européenne.

La « cuvée 2001 » a attiré plus de huit mille spectateurs. Devenu en 2000 officiellement un festival à caractère compétitif avec l'attribution du prix « Méliès d'argent » et du Prix du meilleur court métrage, Cinénygma a introduit en 2001 le Prix du public afin de donner à l'audience l'occasion de participer activement à la manifestation.

Avec 71 pour cent de films européens, la programmation du festival reste largement axée sur la promotion du cinéma européen. Par ailleurs, le festival constitue une excellente vitrine pour les productions et coproductions luxembourgeoises.

5.2. Conseil de l'Europe

1.1.20. Le Comité permanent sur la télévision transfrontière

Le Luxembourg n'ayant pas encore ratifié la convention sur la télévision transfrontière, le Service des Médias et des Communications a pris part aux travaux du Comité permanent en qualité d'observateur.

1.1.21. Eureka Audiovisuel

Eureka Audiovisuel a été fondé en 1989 par la déclaration commune de Paris en vue de relever les défis que doit affronter l'industrie européenne de l'audiovisuel en l'aidant à surmonter ses insuffisances et à améliorer sa compétitivité. En sont membres 34 Etats européens ainsi qu'un représentant de la Commission européenne et le Conseil de l'Europe.

Le champ d'action d'EUREKA AUDIOVISUEL s'étend à tous ses pays membres et en particulier à ceux que ne bénéficient pas déjà de mesures de soutien similaires à celles développés notamment par le programme MEDIA de l'Union Européenne et/ou le Fonds Eurimages du Conseil de l'Europe.

1.1.22. L'Observatoire Européen de l'Audiovisuel (OEA)

L'Observatoire Européen de l'Audiovisuel (OEA) a été officiellement créé le 15 décembre 1992 par la Résolution (92) 70 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (www.obs.coe.int). Le Luxembourg participe régulièrement à ses réunions statutaires.

6. Télécommunications et services postaux

6.1. Les activités au niveau national

1.1.23. Services postaux

Le règlement grand-ducal du 10 mars 2001 fixant la durée d'acheminement des envois postaux de la catégorie la plus rapide du service postal universel, règlement pris en exécution de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux complète la transposition en droit national de la **directive 97/67/CE** du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 1997 concernant des règles communes pour le développement du marché intérieur des services postaux de la Communauté et l'amélioration de la qualité du service.

Dans son avis N° 44.175 du 14 décembre 1999 sur le projet de loi N° 4524 sur les services postaux et les services financiers postaux le Conseil d'Etat avait formulé à propos du paragraphe (4) de l'article 7 du projet, un paragraphe fixant des délais d'acheminement pour les envois postaux en service national et international:

« Le <u>paragraphe (4)</u> concerne les délais d'acheminement, c'est-à-dire une caractéristique essentielle de la qualité du service postal universel. Il faut néanmoins estimer qu'il s'agit ici d'un aspect particulier et plutôt technique du service postal universel qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un règlement grand-ducal. Ce paragraphe pourrait dès lors être remplacé par le texte suivant:

"(4) La durée d'acheminement des envois postaux de la catégorie normalisée la plus rapide du service postal universel est fixée par règlement grand-ducal."

Cette rédaction se recommande également en vue d'éviter de trop fréquentes modifications de la loi. »

Un avant-projet de loi portant approbation du sixième Protocole additionnel à la Constitution de l'Union postale universelle, de la Convention, du Règlement général et de l'Arrangement signés au Congrès postal universel de Beijing le 15 septembre 1999, accompagné d'un exposé des motifs et d'un commentaire des articles a été transmis au Ministère des Affaires étrangères. Le projet, approuvé par le Gouvernement en Conseil, a été déposé à la Chambre des Députés par Madame le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, en date du 27 août 2001. Il porte le N° 4837.

L'Union Postale Universelle est le pendant postal de l'Union Internationale des Télécommunications dont elle est par ailleurs la cadette. En tant qu'organisation intergouvernementale au sein des Nations Unies elle assure l'exécution d'un service postal mondial et en règle les flux. Le Luxembourg est membre fondateur de l'UPU qui, en 1999, vient de fêter son 125^{ième} anniversaire. Pour toute information supplémentaire sur l'UPU: http://www.upu.int/.

1.1.24. Services de communications

Le cadre réglementaire du secteur des télécommunications a été complété par:

 Le règlement grand-ducal du 23 février 2001 portant modification du règlement grand-ducal du 2 juillet 1998 fixant les critères et les procédures d'octroi de licences de télécommunications sur demande du requérant.

La modification proposée ramène le délai maximum entre la demande d'octroi (une fois le dossier complet) et l'octroi définitif de la licence à cinq semaines, délai jugé suffisant par l'Institut Luxembourgeois de Régulation chargé de l'instruction des demandes. Ce délai correspond aux dispositions retenues par l'article 9, paragraphe 2, de la directive 97/13/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 avril 1997 relative à un cadre commun pour les autorisations générales et les licences individuelles dans le secteur des services de télécommunications.

 Le règlement grand-ducal du 10 mars 2001 fixant le plan d'allocation, d'attribution et d'assignation des fréquences.

Le plan annexé au projet de règlement grand-ducal sous examen constitue la première version du plan d'allocation, d'attribution et d'assignation des fréquences au Luxembourg. Il est évident que ce plan doit être régulièrement mis à jour afin de tenir compte des modifications concernant l'utilisation du spectre des fréquences, qui sont en développement constant en raison des progrès particulièrement rapides dans ce secteur de la technologie.

- Règlement grand-ducal du 10 mars 2001 fixant les conditions du cahier des charges pour l'établissement et l'exploitation d'un service de radiomessagerie.

L'article 7(2)e de la loi du 21 mars 1997 sur les télécommunications prévoit que la radiomessagerie est un service soumis à licence. Bien que le marché européen de la radiomessagerie note un léger déclin du fait qu'il est en concurrence directe avec le secteur de la téléphonie mobile, une certaine demande en matière de radiomessagerie persiste. La mise en place d'un cahier des charges sous forme de règlement grand-ducal portant sur l'établissement et l'exploitation d'un service de radiomessagerie s'imposait aussi du point de vue communautaire [(cf. la directive du Conseil du 9 octobre 1990 relative aux bandes de fréquences désignées pour l'introduction coordonnée du système paneuropéen public terrestre de radiomessagerie unilatérale (RMU) dans la Communauté (90/544/CEE)].

- Règlement grand-ducal du 18 avril 2001 portant modification
 - du règlement grand-ducal du 22 décembre 1997 fixant les conditions du cahier des charges pour l'établissement et l'exploitation de réseaux fixes de télécommunications et de services de téléphonie,
 - du règlement grand-ducal du 22 décembre 1997 fixant les conditions du cahier des charges pour l'établissement et l'exploitation de réseaux fixes de télécommunications, et
 - du règlement grand-ducal du 2 juillet 1998 fixant les conditions du cahier des charges pour l'exploitation de services de téléphonie.

Les modifications de la partie « réseaux » des deux premiers règlements assurent la conformité de la réglementation luxembourgeoise avec les dispositions des articles 8, paragraphes (1) et (2), et 10, paragraphe (2), de la directive 92/44/CEE modifiée.

Les modifications de la partie consacrée aux services de télécommunications du règlement grand-ducal du 22 décembre 1997 fixant les conditions du cahier des charges pour l'établissement et l'exploitation de réseaux fixes de télécommunications et de services de téléphonie ainsi que du règlement grand-ducal du 2 juillet 1998 fixant les conditions du cahier des charges pour l'exploitation de services de téléphonie assurent la conformité de la réglementation luxembourgeoise avec les dispositions des articles 10, 11, 17, paragraphes (1), (2), (3), (4) et (5), 18 paragraphes (1) et (2), 19 et 24 de la directive 98/10/CE.

 Loi du 17 juillet 2001 portant modification de la loi modifiée du 21 mars 1997 sur les télécommunications.

La modification concerne à titre principal l'article 27 de la loi. L'article 27 paragraphe (2) établit la procédure de saisine de l'Institut par une des parties concernées en cas de différends tandis que le paragraphe (3) confère à l'Institut le pouvoir de prendre une décision afin de régler un différend relatif à l'accès au réseaux ou à l'interconnexion.

L'Institut étant une autorité administrative indépendante, les actes qu'elle adopte sont des actes administratifs ayant le caractère d'une décision administrative susceptible d'un recours en annulation de droit commun devant les juridictions administratives.

Il y avait lieu de redresser d'urgence un manque de pouvoir de l'Institut en la matière, vu que Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au dégroupage de l'accès à la boucle locale, applicable à partir du 1^{er} janvier 2001, donne – dans son article 4 - aux autorités de régulation nationales les mêmes pouvoirs et compétences que ceux fixés notamment par l'article 9 de la directive 97/33/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 1997 relative à l'interconnexion dans le secteur des télécommunications en vue d'assurer un service universel et de l'interopérabilité par l'application des principes de fourniture d'un réseau ouvert (ONP).

- Règlement grand-ducal du 31 octobre 2001 fixant un nombre limite pour le cadre du personnel de l'Institut Luxembourgeois de Régulation.

Ce règlement porte le nombre des emplois autorisés à l'ILR à quarante-trois (43).

- Règlement grand-ducal du 27 novembre 2001 portant modification
 - du règlement grand-ducal modifié du 22 décembre 1997 fixant les conditions du cahier des charges pour l'établissement et l'exploitation de réseaux fixes de télécommunications et de services de téléphonie, et
 - du règlement grand-ducal modifié du 2 juillet 1998 fixant les conditions du cahier des charges pour l'exploitation de services de téléphonie.

Par Décision du 22 décembre 2000 N° 2001/22/EC, et sur base de l'article 28 de la Directive 98/10/CE, la Commission a adapté l'annexe III de cette Directive en remplaçant toute référence au rapport technique désuet « ETSI ETR 138 » par une référence au nouveau guide « ETSI EG 201 769-1 v.1.1.1. », un guide élaboré l'Institut européen des normes de télécommunications (ETSI) sur demande de la Commission et en tenant compte de l'avis du Comité ONP et des acteurs du marché. Le règlement transpose cette Décision 2001/22/CE en droit luxembourgeois.

- Règlement grand-ducal du 14 décembre 2001 fixant les conditions minimales du cahier des charges pour l'établissement et l'exploitation de réseaux et de services de télécommunications mobiles

Le règlement contient un nouveau cahier des charges pour le secteur de la téléphonie mobile sur base de l'article 7, paragraphe (2), alinéa d), de la loi modifiée du 21 mars 1997 sur les télécommunications, adapté à l'évolution et du marché et de la technologie mise en œuvre. Le règlement grand-ducal doit remplacer le règlement grand-ducal modifié du 25 avril 1997 fixant les conditions minimales du cahier des charges pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de services GSM et GSM/DCS 1800, un des premiers règlements spécifiques pris en exécution de la loi modifiée sur les télécommunications.

Le texte tient compte de l'évolution du marché des télécommunications en général et des mobiles en particulier. L'Institut Luxembourgeois de Régulation a largement contribué à la préparation de la proposition et il est notamment à l'origine des simplifications opérées au niveau des obligations techniques à respecter par les opérateurs. En outre, une consultation des opérateurs de réseaux mobiles a permis d'adapter certaines dispositions de l'ancien règlement aux réalités d'un marché en expansion continue.

6.2. Les activités au niveau communautaire

1.1.25. Services postaux

Suite à l'échec de compromis sur la deuxième étape de la libéralisation des **services postaux** sous Présidence française en décembre 2000, le Conseil des Ministres chargés des télécommunications reprend le dossier en octobre 2001 sous Présidence belge. Il adopte une position commune sur la proposition de la directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne la poursuite de l'ouverture à la concurrence des services postaux de la Communauté lors de sa réunion du 6 décembre.

Après de longues tractations les 2 groupes d'Etats membres à savoir ceux en faveur d'une libéralisation rapide et ceux préconisant une libéralisation progressive et contrôlée dont le Luxembourg, ont finalement pu se mettre d'accord sur:

- l'abandon de la notion de services spéciaux figurant dans la proposition initiale de la Commission;
- la limite de poids/ prix et le calendrier pour les prochaines étapes de la libéralisation à savoir:
 - 100 grammes et 3 fois le tarif de base du premier échelon pour les services réservés à partir du 1^e janvier 2003,
 - et 50 grammes et 2,5 fois le tarif de base du premier échelon pour les services réservés à partir du 1^e janvier 2006.

Les conditions applicables à l'étape finale de la libéralisation dépendront des résultats d'une étude de la Commission qui devra être achevée avant le 31 décembre 2006.

Le Luxembourg a pu soutenir ce compromis sous réserve d'obtenir satisfaction d'une part sur le fait que la proposition soit soumise à une procédure de codécision, ce qui permet d'éviter que la Commission décide à titre exclusif et en dernier ressort de l'état de libéralisation des services postaux. D'autre part le Luxembourg s'est porté fort à ce que soit insérée une clause selon laquelle « en raison des spécificités des services postaux d'un Etat membre, le courrier transfrontière sortant peut continuer à être réservé dans les mêmes limites de poids et de prix ». Cette clause est d'une importance capitale pour le Luxembourg compte tenu du pourcentage élevé du courrier international.

Après quelques hésitations la Commission a finalement accepté la position commune du Conseil qui sera transmise au Parlement européen au début 2002.

1.1.26. Services de communications

Parmi les propositions de la Commission en vue de la réforme du cadre réglementaire communautaire du **secteur des télécommunications**, à savoir:

- le paquet de cinq directives d'harmonisation des législations, à adopter par le Parlement européen et le Conseil, comprenant une directive cadre et quatre directives particulières (autorisations des réseaux et services, accès et interconnexion, service universel et protection des données);
- le projet de directive, à adopter par la Commission, relative à la concurrence sur le marché des services électroniques;
- la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la politique en matière de spectre radioélectrique dans la Communauté.

Quatre de ces propositions ont pu être ficelées en 2001, dans une sorte de marathon « Télécom » dont le départ, organisé par la Présidence suédoise, était peu prometteur, mais dont le finish, sous présidence belge, a été impressionnant. Ainsi le Conseil, la Commission et le Parlement ont pu se mettre d'accord sur les 5 dossiers suivants:

- la directive du Parlement européen et du Conseil relative à un cadre réglementaire commun pour les réseaux et les services de communications électroniques (directive « cadre »);
- la directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'autorisation de réseaux et de services de communications électroniques (directive « autorisation »);
- la directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'accès aux réseaux de communications électroniques et aux installations associées, ainsi qu'à leur interconnexion (directive « accès »);
- la directive du Parlement européen et du Conseil concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques (directive « service universel »);
- la décision du Parlement européen et du Conseil relative à un cadre réglementaire pour la politique en matière de spectre radioélectrique dans la Communauté européenne (décision « spectre »).

Le Conseil du 6 décembre a trouvé une position commune sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, une directive que la Présidence belge – en accord avec la Commission, a sortie du paquet « télécom » initial, un désaccord profond opposant le Parlement européen à la Commission et au Conseil. Alors que le Conseil, de concert avec la Commission, se bat pour la procédure dite « opt-in » dans ce dossier, le Parlement a adopté une attitude beaucoup plus souple en misant sur la subsidiarité.

Cette approche, conforme par ailleurs au cadre réglementaire existant qui permet aux Etats membres de choisir entre « opt-in » et « opt-out », est partagée par la délégation luxembourgeoise qui a dû se prononcer contre la position commune lors du Conseil du 6 décembre. Toute la réglementation luxembourgeoise sur le commerce électronique est axée sur le principe du « opt-out ».

La Commission n'ayant pas définitivement arrêté le texte de sa directive de la Commission relative à la concurrence dans les marchés des services de communications (base juridique: article 86,3 du traité), celle-ci sera probablement adoptée au premier semestre de 2002.

1.1.27. Sécurité des réseaux

En juin 2001, la Commission européenne a lancé le débat sur la sécurité des réseaux, en publiant une communication sur la sécurité des réseaux et de l'information.

Suite à cette communication, le groupe «télécommunications» du Conseil, au sein duquel le Luxembourg est représenté par le Service des Médias et des Communications, a adopté une résolution sur la sécurité des réseaux.

Les décisions suivantes ont été prises en ce qui concerne la transposition des principes de ladite résolution :

- Elaboration d'une politique nationale en matière de sécurité des réseaux

Le dossier « sécurité des réseaux » sera géré sous la responsabilité de la Commission Nationale pour la Société de l'Information (CNSI).

Seront notamment associés à l'élaboration de cette politique les organismes suivants en feront partie :

- Ministère de la Justice
- o Centre Informatique de l'Etat
- o Centre de Communications du Gouvernement
- Task Force eLuxembourg
- o Restena
- o ILR
- Service des Médias et des Communications.

Participation du Luxembourg au système belge d'alertes virus

Par ailleurs, le Service des Médias et des Communications a été contacté par la délégation belge au sein du groupe Télécommunications du Conseil en vue d'une éventuelle collaboration au système belge d'alertes virus « E-Security Plateforme », mise en place par le régulateur belge.

Lors de sa réunion du 30 janvier 2002, la CNSI a mandaté le Ministère d'Etat à entrer en négociations avec le Ministère belge des Télécommunications afin de déterminer les modalités d'une éventuelle participation du Luxembourg.

6.3. Les activités au niveau international

1.1.28. **EUTELSAT**

Fondée en 1977 pour exploiter un réseau trans-européen de télécommunications par satellites, EUTELSAT a été initialement conçue comme une coopérative de moyens dans laquelle les investisseurs (dénommés Signataires) investissent au prorata de leur utilisation de la capacité spatiale en exploitation. Son but consistait à dépasser l'offre unique et contrôlée d'INTELSAT, une offre mal adaptée aux exigences croissantes et spécifiques du marché européen.

EUTELSAT est une organisation intergouvernementale qui, au niveau Parties comprend actuellement 48 Etats Membres et qui, au niveau commercial regroupe comme Signataires pratiquement tous les opérateurs européens dont France Telecom (23,16%), Telecom Italia (20,49%), British Telecom (17,5%) et Deutsche Telekom (10,89%). L'Entreprise des Postes et Télécommunications est actuellement actionnaire dans la société nouvellement créée Eutelsat S.A. avec 1,58 % - ce qui représente une valeur nominale de l'ordre de 500 millions LUF au 2.1.2001 (€ 12.394.676.-).

Compte tenu des infrastructures mises en place au niveau terrestre et l'explosion des besoins dans l'audiovisuel, EUTELSAT s'est progressivement spécialisée dans la distribution de programmes de télévision et de radio (environ 83% de son chiffre d'affaires en 1999); secteur dans lequel EUTELSAT subit une pression concurrentielle de plus en plus forte par l'opérateur commercial luxembourgeois. En outre, la Commission européenne demandait depuis des années une réforme des structures d'EUTELSAT pour les mettre en conformité avec les règles des traités.

L'Assemblée des Parties, réunie à Cardiff en mai 1999, a décidé de procéder à une transformation structurelle profonde d'EUTELSAT se traduisant par :

- la création d'une société anonyme de droit français, Eutelsat SA
- le maintien de l'organisation intergouvernementale, au sein de laquelle le rôle des gouvernements, à travers l'Assemblée des Parties, consistera à veiller au respect des quatre principes de base énoncés dans la Convention amendée (obligations de service public/service universel, couverture paneuropéenne du système à satellites, non-discrimination, concurrence loyale) et des obligations de la société Eutelsat S.A. En outre l'organisation intergouvernementale EUTELSAT assure la continuité en matière de droits et obligations internationaux découlant de l'exploitation du secteur spatial d'EUTELSAT, notamment aux termes du règlement des radiocommunications en ce qui concerne l'utilisation des fréquences.

La restructuration requiert une révision de la Convention portant création de l'Organisation, signée à Paris en 1982. Elle est complétée par plusieurs textes juridiques complémentaires, en particulier un Arrangement entre la nouvelle organisation intergouvernementale et la Société Eutelsat S.A.

Le modèle de restructuration proposé met ainsi fin à l'Accord d'Exploitation.

1.1.29. INTELSAT

La vingt-cinquième Assemblée des Parties d'INTELSAT (Organisation Internationale de Télécommunications par Satellites), qui s'est réunie en novembre 2000 à Washington, DC, a décidé qu'INTELSAT doit se doter d'une structure de société privée supervisée par une organisation intergouvernementale chargée de s'assurer que l'INTELSAT privatisée respecte ses obligations de service public, en particulier la protection des clients dépendants et des connections vitales. L'Assemblée décide que l'organisation intergouvernementale sera dénommée l'Organisation internationale de télécommunications par satellites (ITSO). Et l'accord INTELSAT est amendé dans le but de créer cette organisation.

En application de l'article XVII de l'Accord INTELSAT, l'Assemblée approuve à l'unanimité les amendements à l'Accord INTELSAT nécessaires pour mettre en vigueur cette décision. L'Assemblée approuve en même temps l'amendement à l'Accord d'exploitation INTELSAT qui ont été approuvés par la 31e Réunion des Signataires.

Plus de 200 actionnaires (les signataires de l'accord d'exploitation) issus de 145 pays (les parties à l'accord d'organisation) sont détenteurs du capital de la compagnie INTELSAT S.A.. L'entreprise des P&T - ancien signataire en vertu de l'article 4, paragraphe (2) de la loi modifiée du 10 août 1992 portant création de l'entreprise des postes et télécommunications - détient une participation de 0,05% dans la nouvelle société

La flotte de la compagnie comprend 21 satellites en orbites géostationnaires assurant une couverture mondiale 24 heures sur 24. 7 nouveaux satellites joindront cette flotte dans les deux ans à venir. Les services offerts couvrent toute la palette des services de communications et vont de la simple téléphonie vocale à la transmission en bande large, en passant par des applications Internet et la transmission de programmes audiovisuels soit en « point à point » (feeder links), soit en « point – multipoint » (direct-to-home). Des informations détaillées sur le secteur spatial de la compagnie sont disponibles sur les pages web « www.intelsat.com ».

L'organisme de contrôle ITSO (International Telecommunications Satellite Organisation) reste une organisation intergouvernementale classique qui comprend une Assemblée des Parties et un organe exécutif dirigé par un Directeur général responsable devant cette Assemblée (nouvel article VIII). Le but principal l'ITSO est défini au nouvel article III de l'Accord:

« Article III

- a. En tenant compte de l'établissement de la Société, le but principal de l'ITSO est de s'assurer, par le biais de l'Accord de services publics, que la Société fournit, sur une base commerciale, des services publics de télécommunications internationales, afin de veiller au respect des Principes fondamentaux.
- b. Les Principes fondamentaux sont les suivants :
 - i. maintenir la connexité mondiale et la couverture mondiale ;
 - ii. desservir ses clients ayant des connexités vitales ;
 - iii. fournir un accès non discriminatoire au système de la Société. »

Une proposition pour un avant-projet de loi portant :

- approbation des Amendements à l'Accord relatif à l'Organisation Internationale de Télécommunications par Satellites « INTELSAT », adopté par la vingt-cinquième Assemblée des Parties d'INTELSAT à Washington, D.C., le 17 novembre 2000 ;
- approbation de l'Amendement à l'article 23 de l'Accord d'exploitation relatif à l'Organisation Internationale de Télécommunications par Satellites « INTELSAT », adopté par la trente et unième Réunion des Signataires d'INTELSAT à Washington, D.C., le 10 novembre 2000 ;
- abrogation de la loi du 15 juin 1994 portant approbation du Protocole relatif aux privilèges, exemptions et immunités de l'Organisation internationale de télécommunications par satellites (INTELSAT), fait à Washington, le 19 mai 1978.

a été transmis au Ministère des Affaires étrangères fin 2001.

1.1.30. Union Internationale des Télécommunications (UIT)

La session 2001 du Conseil s'est déroulée du 18 au 29 juin 2001 à Genève sous la présidence de la Fédération de Russie. Conformément à l'article CV/Art. 4.60A le Luxembourg y a assisté en sa qualité d'Etat Membre comme observateur.

Le Conseil est composé d'Etats Membres élus par la Conférence de plénipotentiaires. Il est chargé de prendre toutes les mesures susceptibles de faciliter l'exécution de la Constitution, de la Convention, des Règlements administratifs et des décisions de la Conférence de plénipotentiaires. Il examine les grandes questions de politique des télécommunications et établit un rapport sur les orientations à donner à celle-ci et sur la

planification stratégique recommandées à l'Union ainsi que sur leurs répercussions financières. Il exerce un contrôle financier sur le Secrétariat général et sur les 3 Secteurs (CS/Art. 10).

Parmi les sujets importants à l'ordre du jour de la session 2001 il y a lieu de citer :

- L'adoption du budget biennal de l'Union pour 2002-2003 et les crédits additionnels votés Budget 2000-2001.
- La réforme de l'UIT à savoir l'analyse des recommandations sur la réforme et la création d'un groupe d'experts chargés de soumettre des propositions à ce sujet à la Conférence de plénipotentiaires en 2002.
- La préparation du Sommet mondial sur la Société de l'Information ainsi que le rôle de l'UIT dans la réduction de la fracture numérique.

2.1.1.4. Réforme de l'UIT

Afin de mieux préparer l'UIT aux exigences futures du monde des télécommunications, le Conseil décide, dans sa **Résolution 1186** d'établir un groupe d'experts composé d' Etats Membres du Conseil issus des 4 Régions qui sera chargé de préparer les propositions de texte nécessaires à la modification de la Constitution et de la Convention et des projets de résolutions éventuelles lesquelles seront soumises à la Conférence de plénipotentiaires de 2002.

Les propositions seront faites sur base des recommandations figurant dans la **Résolution 1181** reprise ci-dessus. La plupart de ces recommandations résultent des propositions initiales formulées par le groupe de travail sur la réforme de l'UIT (auquel le Luxembourg a participé) en vue de rendre le fonctionnement de l'UIT plus efficace.

Recommandations du Conseil sur la réforme

Secteur des radiocommunications :

CR¹1 [GTR R1 et R2] Le Conseil a reconnu qu'il convenait, pour aller de l'avant, d'adopter une méthode concertée et non fragmentaire pour traiter les questions complexes et autres que pose l'arriéré des fiches de notification; il recommande qu'un groupe d'action soit créé à la session 2001 du Conseil pour veiller à la mise en oeuvre en temps opportun de mesures concertées visant à éliminer cet arriéré (voir la Résolution 1182).

CR2 [GTR R3] Le Conseil prie le Bureau des radiocommunications de procéder à une réaffectation appropriée des ressources pour faire face aux tâches qui s'imposent en liaison avec d'autres domaines, comme l'appendice S30B, en ce qui concerne les besoins collectifs des pays africains pour la mise en oeuvre de RASCOM.

¹ CR : en français : Recommandation du Conseil

Comité du règlement des radiocommuncications :

CR3 [GTR R4a et R4b] Le Conseil confirme que le rôle et les tâches du RRB, en tant qu'entité indépendante, devraient comprendre:

- a. l'adoption de décisions impartiales concernant les conclusions formulées par le BR:
- b. l'approbation des Règles de procédure élaborées par le BR.

Secteur de la normalisation des télécommunications :

CR4 [GTR R7] Reconnaissant la nécessité de faire mieux connaître les produits et services de l'UIT-T et d'améliorer l'image de l'Union dans son ensemble, le Conseil charge le Secrétaire général et le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) de définir et mettre en oeuvre une stratégie de promotion pertinente et d'affecter les ressources budgétaires appropriées.

Renforcement des bases financières de l'Union :

CR5 [GTR R14] Le Conseil recommande d'étudier la possibilité de remplacer le système actuel de gestion financière centralisée en vigueur à l'UIT par un système de budgets gérés par les Secteurs, afin d'en définir les avantages et les inconvénients. Il faudrait également examiner² les conséquences que pourrait avoir l'attribution aux groupes consultatifs des Secteurs d'une dotation budgétaire limitée.

Gestion des ressources humaines :

CR6 [GTR R16] Constatant que les Statut et Règlement du personnel de l'Union manquent quelque peu de souplesse, le Conseil charge le Secrétaire général, en coopération avec les Directeurs et avec la pleine participation des représentants du personnel, d'élaborer pour le Conseil de 2002 un rapport complet sur l'efficacité de la gestion des ressources humaines de l'Union, comprenant éventuellement des révisions des Statut et Règlement du personnel, afin de permettre une gestion plus efficace des ressources humaines. Il serait notamment envisageable:

- a. d'accroître les mesures d'encouragement à la mobilité du personnel et à l'évolution des carrières;
- b. de permettre davantage de souplesse dans le processus d'affectation du personnel;
- c. de faire en sorte que les emplois vacants soient pourvus rapidement;
- d. de prendre des mesures pour améliorer la répartition géographique et la représentation des femmes dans les catégories professionnelle et supérieure du personnel de l'Union;
- e. de traiter d'autres questions relatives à la gestion des ressources humaines.

² Le Conseil a recommandé que l'étude de faisabilité en question soit réalisée par le secrétariat et examinée par luimême à sa session de 2002.

Le **Conseil décide** d'établir un groupe de travail ad hoc, ouvert à tous les Membres du Conseil avec la participation de l'administration et des représentants du personnel, qui se réunira avant la session du Conseil de 2002 pour examiner le rapport et transmettre ses conclusions au Conseil de 2002.

Utilisation des langues officielles et de travail de l'Union :

CR7 [GTR R18] Afin de réduire les coûts, le Conseil recommande de recourir davantage aux systèmes de traitement électronique des documents, y compris à la traduction automatique (suivie d'un travail d'édition).

CR8 [GTR R19] Le Conseil recommande que les claviers des ordinateurs mis à la disposition des délégués au siège de l'UIT puissent fonctionner dans les six langues officielles.

Conférence de plénipotentiaires :

CR9 [GTR R21] Le Conseil estime qu'il serait utile que le Conseil fasse à sa session de 2002 l'inventaire des questions revêtant une importance particulière pour la Conférence de plénipotentiaires et sur la base desquelles les délégations pourraient commencer leur travail préparatoire. Le Conseil pourrait définir des propositions régionales sur les questions revêtant une importance particulière pour la Conférence de plénipotentiaires. Il faudrait tenir compte du fait que les organisations régionales n'ont pas toutes les mêmes moyens de fournir ces contributions dans les délais.

Conseil:

CR10 [GTR R26] Le Conseil recommande d'exercer plus effectivement sa fonction de supervision par la participation régulière de la troïka (voir CR11) au contrôle de la gestion du Secrétariat. En exerçant ses fonctions de supervision, le Conseil doit éviter de prendre des décisions concernant les questions qui relèvent de la compétence du Secrétaire général.

CR11 [GTR R27] Le Conseil recommande ce qui suit:

Pour assurer une transition plus harmonieuse et la continuité de la présidence du Conseil, il conviendrait d'adopter un système de troïka (dans le cadre duquel le Président du Conseil en exercice, son prédécesseur et son successeur travailleraient ensemble).

Les trois (3) Membres du Conseil (troïka) exerceraient leurs fonctions lors des sessions du Conseil et dans l'intervalle.

Outre son rôle indiqué au paragraphe a) et dans la Recommandation CR10, la troïka devrait travailler en liaison avec le secrétariat pour assurer une bonne préparation des sessions du Conseil.

CR12 [GTR R32] Le Conseil recommande ce qui suit:

- f. La diffusion en temps utile des documents du Conseil dans les six langues de travail devrait être traitée comme étant une question de première importance.
- g. Il faudrait élaborer une circulaire d'information spécialement destinée aux Conseillers et qui leur serait envoyée régulièrement tous les mois. Cette circulaire devrait aussi être mise à la disposition des utilisateurs agréés du système TIES. Le contenu de cette circulaire devrait mettre en relief les principales activités et décisions que la direction envisage ou a entrepris de mettre en œuvre.
- h. Il faudrait élaborer un projet de calendrier signalant à quelle date telle ou telle question sera examinée par le Conseil. Ce projet devrait être communiqué aux Conseillers et aux utilisateurs agréés du système TIES avant la session, ce qui faciliterait la participation des différents spécialistes aux travaux du Conseil.

Conférence mondiale des radiocommunications :

CR13 [GTR R33] Etant donné qu'un grand nombre de réunions de préparation UIT-R précèdent chaque CMR, ce qui rend très difficile pour certains pays, en particulier les pays en développement et d'autres petites administrations, d'y participer et de suivre ces travaux, il est recommandé d'organiser des réunions d'information pour informer ces pays des travaux préparatoires, conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 2-3 et de la Résolution 72 (Rév.CMR-2000).

Conférence mondiale de développement des télécommunications :

CR14 [GTR R34] Le Conseil recommande de faire en sorte que la CMDT s'attache à élaborer des politiques et priorités de haut niveau et soit un forum de discussion de thèmes intéressant tous ses membres et, en particulier, les pays en développement.

Présence régionale de l'UIT :

CR15 [GTR R38] Le Conseil recommande d'examiner la question de la présence régionale qui devrait être renforcée comme suit:

- i. identifier les fonctions qui pourraient être décentralisées en vue de l'élargissement et du renforcement des Bureaux régionaux;
- j. s'assurer que les réunions régionales soient organisées au niveau des régions concernées par les Secteurs compétents, en particulier par le Secteur du développement;
- k. accorder une autonomie accrue aux bureaux régionaux dans les domaines suivants: diffusion de l'information, formulation d'avis de spécialistes, , accueil de réunions, ateliers ou séminaires;
- i. identifier les fonctions relatives à l'exécution des budgets des Bureaux régionaux qui peuvent être déléguées à ces derniers;
- m. veiller à une participation accrue des Bureaux régionaux dans l'élaboration de leur budget;

n. veiller à une participation effective des régions aux débats relatifs à l'avenir de l'Union et aux questions stratégiques relatives au secteur des télécommunications (voir la Résolution 1183).

CR16 [GTR R39] Le Conseil recommande lorsqu'il examinera la question de la présence régionale, de s'interroger d'urgence sur la nécessité d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan d'action, destiné à consolider la représentation régionale de l'UIT et à renforcer ses relations avec les organisations régionales.

ITU Télécom :

CR17 [GTR R40] Le Conseil recommande ce qui suit:

- a. Les activités TELECOM devraient être assujetties au recouvrement intégral des coûts³.
- b. Les excédents de recettes de TELECOM devraient être utilisés dans l'intérêt de tous les Membres de l'UIT. Il ne serait pas nécessaire de modifier la Résolution 11 de la Conférence de plénipotentiaires de 1998, mais il faudrait préciser quelque peu ce que l'on entend en pourcentage par "part substantielle". Un rapport devrait être présenté chaque année au Conseil à propos de l'utilisation des excédents de TELECOM.
- c. Le lieu des expositions TELECOM devrait être choisi à l'issue d'un processus ouvert et transparent.

Gestion et administration de l'UIT :

CR18 [CCI R12] Le Secrétaire général devrait réexaminer la répartition actuelle des tâches liées à la documentation et aux publications entre les Départements concernés du Secrétariat général et les Bureaux, mettre en évidence les situations dans lesquelles des problèmes de contrôle de la qualité se posent et clarifier la répartition des attributions ainsi que les responsabilités.

CR19 [CCI R15] Le Conseil recommande:

- a. qu'un rapport annuel de synthèse sur les activités menées par l'auditrice interne soit transmis aux Etats Membres du Conseil par l'intermédiaire du Secrétaire général, assorti ou non des observations de ce dernier;
- b. que la fonction d'audit interne soit renforcée, en reclassant l'emploi d'auditeur interne, en créant un autre emploi de la catégorie professionnelle et en transformant l'emploi de la catégorie des services généraux en un emploi à temps plein.
- c. CR20 [CCI R16] Le Secrétaire général devrait établir un profil de risque de l'Union, pour déterminer s'il est nécessaire de recourir à des professionnels de l'investigation.

_

³ Sous réserve d'un examen de la part du Conseil à sa session de 2002.

Recouvrement des coûts et application aux fiches de notification des réseaux à satellites :

Pour faire face à la diminution progressive des ressources de l'UIT et afin d'assurer le financement des activités croissantes de l'Union, la Conférence de plénipotentiaires de Minneapolis de 1998 a décidé de mettre en place le principe du recouvrement des coûts⁴ tout en soulignant que celui-ci doit être limité aux coûts effectifs, réels et directs et qu'il ne saurait être source de revenu ou de bénéfice.

Pour ce faire elle a défini un certain nombre de critères pour les produits et services assujettis au recouvrement (Rés. 91). Il a été décidé que le recouvrement des coûts pour les réseaux à satellite ne s'appliquera qu'aux fiches de notification reçus par le Bureau des Radiocommunications après le 7 novembre 1998. (Rés. 88) et le Conseil de 2001 dans sa Décision 482 modifiée dispose que les fiches reçues après le 31/12/2001 seront soumises au règlement de l'élément fixe lequel donnera droit à la publication d'un nombre de pages de fiches de notifications assorties du paiement d'un droit fixe par l'administration notificatrice ou l'exploitant du réseau à satellite. La Conférence de plénipotentiaires de 2002 aura encore l'occasion de traiter le détail de la mise en œuvre de ce principe.

2.1.1.5. Préparation du sommet mondial sur la société de l'information

Compte tenu du rôle déterminant des télécommunications aux niveaux politique, culturel, social et économique; la Conférence de plénipotentiaires de Minneapolis (98) a demandé, dans la Résolution 73 (Rés. 73), à ce que soit organisé un sommet mondial sur la société de l'Information qui sera organisé sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unis. Dans ce contexte, le Secrétaire général de l'UIT a été chargé de contacter le Comité administratif de coordination de l'ONU (CAC) en vue de l'organisation d'ici 2003 à Genève (le second sommet de la société de l'information aura lieu en 2005 en Tunisie) dont le but consiste à :

- réduire la fracture numérique entre pays développés et pays en voie de développement et
- à parvenir à un accès équitable à la « société de l'information » dont l'information est un bien public commun à tous.

Dans sa Résolution 1179, le Conseil de 2001 charge le Secrétaire général de faire une estimation du coût de participation en vue de son inclusion dans le plan financier et d'établir une ventilation détaillée des coûts par an et pour chaque phase du processus. D'après le Conseil l'UIT devrait, en vue de la préparation de ce sommet, étudier prioritairement les questions de développement (sus-énoncée) ainsi que les aspects relatifs à la sécurité de l'information sur le plan international et d'en faire rapport au prochain Conseil.

60

⁴ Le recouvrement des coûts consiste à faire payer l'utilisateur proportionnellement à l'usage du service mis à sa disposition par l'UIT.

7. Protection des données

Le projet de loi no 4735 relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel a été déposé à la Chambre des Députés le 7 décembre 2000.

Rappelons les principaux objectifs du projet de loi no 4735 qui consistent à:

- a. fixer un cadre commun aux entreprises, aux particuliers et à l'Etat afin de permettre la circulation des informations, tout en adoptant une protection en adéquation avec les nouvelles technologies. Le principe de base est la finalité du traitement;
- b. compléter la loi du 8 septembre 2000 sur le « commerce électronique » et à offrir des outils à une concertation à travers la co-régulation qui permet d'aboutir à l'émergence d'un « code de conduite »:
- c. permettre, sans porter atteinte aux droits et libertés fondamentaux, au secteur public de respecter trois impératifs:
- d. réaliser des améliorations au fonctionnement des services (p.ex. interconnexion) ;
- e. ne pas entraver l'activité régulière de l'administration;
- f. tenir compte des impératifs liés à la puissance publique (nécessités liées à la sécurité publique, la défense, la sûreté et les activités de l'Etat relatives au droit pénal).

Les Chambres professionnelles ayant été saisies pour avis, l'avis du Conseil d'Etat ayant été demandé ; les avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics (22 mai 2001), de la Chambre des Employés Privés (30 octobre 2001), de la Chambre du Travail (14 novembre 2001) et de la Chambre des Métiers (22 novembre 2001) sont parvenus au Ministère d'Etat (Service des Médias et des Communications). Les remarques pertinentes formulées dans ces avis seront reprises lors de la préparation des amendements gouvernementaux en la matière.

Par arrêt du 4 octobre 2001 (Affaire C-450/00) la CJCE condamnait le Luxembourg pour non-transposition de la directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données - texte transposé par le projet sous rubrique. Par lettre du 29 novembre 2001 la Commission des Communautés européennes a enfreint le gouvernement luxembourgeois de prendre les mesures nécessaires pour exécuter l'arrêt de la CJCE.

Afin de répondre aux injonctions adressées et de combler le vide juridique existant en la matière, une adoption rapide dudit projet s'impose.

8. Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

Le Fonds national de soutien à la production, établissement public, est placé sous la tutelle conjointe des Ministres ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel et la culture, met en œuvre l'ensemble de la politique de soutien à la production audiovisuelle du Gouvernement. Ainsi il est en charge notamment de la gestion des aides financières sélectives, du régime des certificats d'investissement audiovisuel, des initiatives européennes comme EURIMAGES, ainsi que de toutes autres opérations dans le domaine du soutien à la production audiovisuelle, telles que p.ex. la promotion, les accords de coproduction, les certificats de nationalité des œuvres etc.

Le Conseil d'administration du Fonds est composé de représentants des membres du gouvernement ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel, la culture, les finances, l'économie, ainsi que d'un représentant de l'administration des contributions et d'une personnalité reconnue pour ses compétences en matière cinématographique et audiovisuelle. La gestion journalière du Fonds est assurée par une équipe de sept personnes.

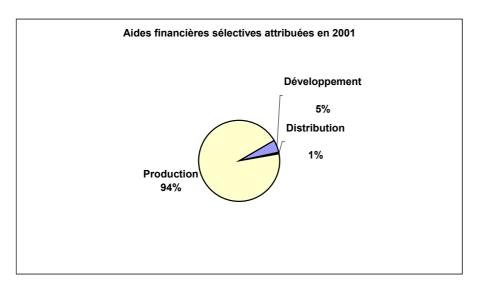
En 2001, le nombre des demandes d'aides introduites est comparable à celui de l'année précédente soit **54** vis-à-vis de 57. La même constance peut être relevée au niveau du volume financier : le total des budgets des oeuvres retenues s'éleve à **6.960.010.017** luf (7.256.176.213 en 2000), dont **1.945.778.418** luf (27.96%) représentant le total des parts de financement des sociétés de production luxembourgeoises (1.917.786.530 luf en 2000).

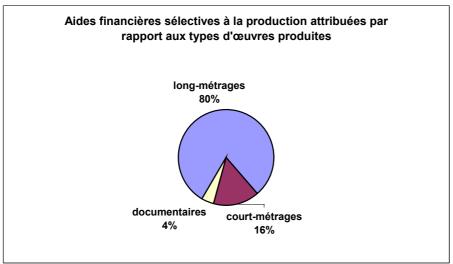
Le Conseil dans la prise de ses décisions se base sur les avis d'une part d'un comité de lecture pour la qualité artistique, et d'autre part d'un comité d'analyse pour les aspects économiques et financiers.

14 projets ont trouvé auprès de Fonds un complément de financement par l'intermédiaire du mécanisme des aides financières sélectives (avances sur recettes ; voir annexe 2) pour un montant total de **92.269.670** luf, ce qui par rapport à l'année 2000 représente une augmentation de plus de 31%. <u>4.540.027</u> luf ont été destinés au développement de projets (aides à l'écriture et au développement), <u>87.050.000</u> luf ont été alloués à la production d'oeuvres audiovisuelles (soit une augmentation de 33,20% par rapport à 2000). Une production cinématographique a bénéficié d'une aide à la distribution internationale à hauteur de <u>679.643</u> luf.

D'autre part, 12 demandes d'aides à la promotion nationale et internationale (subsides non-remboursables) ont pu être satisfaites pour un montant total de 1.601.216 luf.

Le Fonds a également accordé divers subsides (bourses d'étudiant, etc...) pour un montant total de 650.000 luf. Pour la première fois cette année, il a aussi participé financièrement au concours international « Prix KIESLOWSKI » avec un montant de 600.00 luf, destiné à la réalisation d'un court-métrage luxembourgeois primé par le jury.

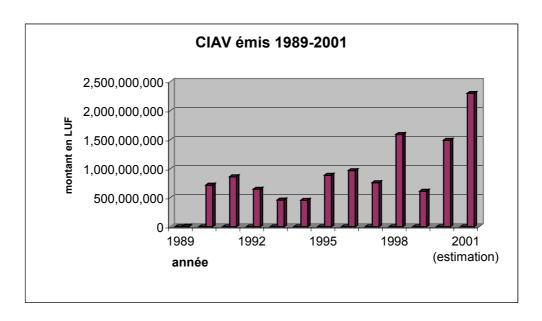


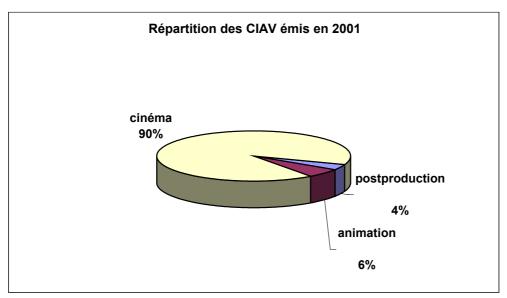


En ce qui concerne l'accès au régime des certificats d'investissement audiovisuel (CIAV), 16 sociétés de production sont agréées à ce jour (contre 15 en 2000). Les 31 projets d'œuvres audiovisuelles déposés auprès du Fonds en vue de l'obtention du bénéfice du régime fiscal temporaire spécial ont tous été déclarés éligibles (voir annexe 1).

Eu égard au fait qu'au moment de la rédaction du présent rapport annuel, les décomptes relatifs aux œuvres sollicitant le bénéfice du régime des certificats d'investissement audiovisuel n'étant pas encore tous clôturés, le montant des certificats pour l'année 2001 a dû être estimé II s'agit toutefois d'un montant maximum.

Comparé à l'année précédente, le total de la valeur faciale des certificats d'investissement audiovisuel émis dans le courant de l'année a progressé de 54%: **2.297.902** luf (estimation) contre 1.471.468.679 luf en 2000. Il s'agit du chiffre le plus élevé depuis 1989, année de création de la loi sur les certificats d'investissement audiovisuel.





Dans le cadre de sa mission de promotion du développement du secteur de la production audiovisuelle, le Fonds était représenté à plusieurs manifestations et festivals internationaux.

Pour la 51^e Berlinale (Festival international du film de Berlin), le Fonds a choisi l'acteur luxembourgeois Mickey Hardt pour représenter le Grand-Duché à la manifestation « Shooting Stars », organisée par la « European Film Promotion », (association de promotion du film européen), à laquelle le Fonds est associé. Le cinéma luxembourgeois était à l'honneur au festival de 2001. En effet, le cinéaste luxembourgeois Dan Wiroth s'est vu attribuer un « Teddy Award » pour son court métrage « Eré Méla Méla ».

Comme tous les ans, le Fonds était présent avec un stand de promotion au marché du Festival international du film de Cannes qui se déroulait du 9 au 19 mai 2001.

Dans ce contexte, Donato Rotunno, cinéaste luxembourgeois de la société Tarantula Luxembourg, a été sélectionné par le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle pour représenter le pays à la manifestation « Producers on the Move ». Le but de cette manifestation est de présenter à l'industrie audiovisuelle et à la presse internationale des jeunes producteurs européens qui ont le vent en poupe.

Le film « CQ » du réalisateur américain Roman Coppola, coproduit par Jimmy de Brabant (Delux Productions) et Francis Ford Coppola (American Zoetrope) et entièrement réalisé au Luxembourg avec la participation d'artistes et de techniciens « grand-ducaux », figurait dans la sélection officielle (hors compétition) du Festival de Cannes.

Grande fut la joie du cinéma luxembourgeois après l'annonce que le Prix Media 2001 de l'Union européenne serait attribué à « Une liaison pornographique », œuvre cinématographique réalisée à Luxembourg et produit par Samsa Film. Ce prix prestigieux récompense un premier ou deuxième long métrage qui est soutenu par le programme Media et distribué dans le plus grand nombre de pays participant à Media.

Pour la première fois le Fonds était présent au marché du Festival international du film d'animation d'Annecy (6 au 9 juin 2001). Huit sociétés et studios d'animation luxembourgeois se retrouvaient au stand de promotion du Fonds.

Le film « The Musketeer/D'Artagnan » du réalisateur américain Peter Hyams et produit par la société luxembourgeoise The Carousel Picture Company (Romain Schroeder et Tom Reeve) a été projeté en avant-première au Festival du cinéma américain de Deauville.

Grand succès Outre-Atlantique pour le long métrage luxembourgeois « Shadow of the Vampire » coproduit par Delux Productions. L'acteur Willem Dafoe, qui avait déjà été nominé en 2000 aux « Golden Globe Awards », a également été sélectionné aux « Oscars » pour son rôle de Max Schreck. « Shadow of the Vampire » a connu une deuxième nomination aux « Oscars » dans la catégorie « meilleur maquillage ».

Le concours de scénarios lancé par le Fonds en 2000 a connu un écho considérable. Sur 18 projets soumis, le jury a accordé deux prix dotés chacun de LUF 100.000 à Danielle Frères pour « Paul » et à Bob Wagner pour « Vacances de rave ». Il y a lieu de noter que le jury a décidé à l'unanimité de ne pas attribuer le premier prix doté de LUF

500.000 : il estimait que les scénarios remis n'étaient pas assez évolués et nécessitaient un travail supplémentaire de développement.

Parallèlement, le Fonds a organisé un deuxième concours de « treatment ». 13 dossiers ont été déposés. Le premier prix (LUF 100.000) revient à M. et Mme Henri Lorang-Simon pour « On the Sunny Side of the Street », le deuxième prix est partagé entre, d'une part, Paul Scheuer pour « D'Symetrie vum Päiperléck » et, d'autre part, Jhemp Hoscheit pour « Kazebierg » (doté à chaque fois de LUF 50.000).

Par ailleurs, il reste à soulever que le Gouvernement du Grand-Duché a signé à Cannes le 18 mai 2001 un accord cinématographique avec la France. L'objectif principal de cet accord de coproduction audiovisuelle est de promouvoir et d'encourager le développement de coproductions bilatérales, de renforcer les échanges culturels et économiques et de favoriser la coopération entre les professionnels du 7^e art. En plus, cet accord permet d'accorder aux œuvres cinématographiques la nationalité luxembourgeoise et française.

9. ANNEXE 1 : Certificats d'investissement audiovisuel (CIAV)

Liste des œuvres audiovisuelles produites en 2001

DESSINS ANIMES

LA FAMILLE PASSIFLORE DANS LES SECRETS DE PROVIDENCE Melusine Productions TRISTAN ET ISEUT

Melusine Productions Oniria Production

DOCUMENTAIRES

THE VIOLIN

HISTOIRES DE JEUNESSE

LES PERDANTS N'ECRIVENT

Lynx Productions

Samsa Film

PAS L'HISTOIRE Samsa Film

POSTPRODUCTION

POSTPRODUCTION ET ADAPTATION AU MARCHÉ EUROPÉEN DE FILMS AMÉRICAINS

AMÉRICAINS Télésparks JAIME (1999-2000) Samsa Film

CINEMA

MOONLIGHT Delux Productions SHE, ME, HER Delux Productions

DOG SOLDIERS
The Carousel Picture Company
FEARDOTCOM
The Carousel Picture Company
LOST BATTALION
The Carousel Picture Company
SECRET PASSAGE
The Carousel Picture Company
CHROMIUMBLUE.COM
The Carousel Picture Company
DIGGITY
The Carousel Picture Company

YOUR CHICKEN DIED OF HUNGER Samsa Film SALONS DE THE Samsa Film PETITE MISERE Samsa Film VERROUILLAGE CENTRAL Samsa Film **VILLA DES ROSES** Samsa Film Samsa Film UN HONNETE COMMERCANT LE TROISIEME OEIL Samsa Film LE VENTRE DE JULIETTE Samsa Film LE CLUB DES CHOMEURS Iris Productions

UNE PART DU CIEL Tarantula Luxembourg

FILM DE TELEVISION

MAIGRET ET LE FOU DE SAINTE CLOTHILDE Samsa Film

ONE DANCE, ONE SONG Tarantula Luxembourg.

10. ANNEXE 2 : Aides financières sélectives en 2001

DOSSIER	SOCIETE	ALLOCATION en LUF
AIDES AU DEVELOPPEMENT		
SALONS DE THE LES FOURMIS ROUGES	SAMSA FILM HEMISPHERES	1,150,000 685,778
LES FEUX FOLLETS	FILMS HEMISPHERES FILMS	200,000
HOUDINI & DOYLE ORGANIC FUTURE	IRIS PRODUCTIONS MORGAN & REUTER	2,000,000 504,249
TOTAL 1		4,540,027
AIDES A LA PRODUCTION		
BYE BYE BLACKBIRD UN HONNETE COMMERCANT /	SAMSA FILM SAMSA FILM	20,000,000 10,000,000
VERKAMEN ICE CREAM SUNDAE J'AI TOUJOURS VOULU ÊTRE UNE SAINTE	SAMSA FILM SAMSA FILM	4,500,000 20,000,000
YOUR CHICKEN DIED OF HUNGER	SAMSA FILM	5,000,000
LE CLUB DES CHÔMEURS W (Double You) SALONS DE THE	IRIS PRODUCTIONS RED LION SAMSA FILM	20,000,000 4,000,000 3,550,000
TOTAL 2		87,050,000
AIDES A LA DISTRIBUTION		
L'AMOUR EN SUSPENS	SAMSA FILM	679,643
TOTAL 3		679,643

11. ANNEXE 3 : Liste des programmes luxembourgeois sur antenne pendant l'année 2001

11.1. TELEVISION

Programmes radiodiffusés à rayonnement international

Programme	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
RTL Television	Terrestre Canal 7 Satellite ASTRA Câble Luxembourg et pays germanophones	CLT-UFA S.A.
RTL TVi	Câble luxembourgeois et belge	CLT-UFA S.A.
Club RTL	Terrestre Canal 24 Câble luxembourgeois et belge	CLT-UFA S.A.
RTL4	Terrestre Canal 49 Satellite ASTRA (en numérique) Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL5	Terrestre Canal 21à Hosingen Satellite ASTRA (en numérique) Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL7	Satellite Eutelsat Hotbird Satellite ASTRA (en numérique)	CLT-UFA S.A.
RTL9	Terrestre Canal 21 à Dudelange Câble luxembourgeois et français Bouquet TPS	CLT-UFA S.A.
RTL Shopping	Terrestre Canal 21 à Dudelange Câble luxembourgeois et français Bouquet TPS	CLT-UFA S.A.

Programme radiodiffusé visant le public résidant

Programme	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
RTL Télé Lëtzebuerg	Terrestre Canal 27 Câble luxembourgeois Satellite ASTRA (partiellement, en numérique)	CLT-UFA S.A.

Programmes luxembourgeois par satellite

11.2. Programme	11.3. Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
Grand Tourisme	Satellite ASTRA en numérique	Canal Europe Audiovisuel S.A.
No ZAP TV	Satellite ASTRA en numérique	Canal Europe Audiovisuel S.A.
ALICE	Satellite ASTRA en numérique	SITCOM International S.A.
Nuvolari	Eutelsat en numérique	SITCOM International S.A.
Leonardo	Eutelsat en numérique	SITCOM International S.A
Wishline*1	Satellite ASTRA en numérique	Multithématiques Luxembourg S.A.
Liberty TV	Satellite ASTRA en numérique	Maastricht Multimédia S.A.
Nordliicht TV	Satellite ASTRA en numérique	Nordliicht s.à.r.l.
TEK TV Shop	Satellite ASTRA en numérique	Tek Distributions s.à.r.l.

Programmes Luxembourgeois par câble

11.4. Programme	11.5. Mode de diffusion	11.6. Organisme de radiodiffusion
Nordliicht	Certains réseaux câblés	Nordliicht TV a.s.b.l.
Uelzechtkanal	Certains réseaux câblés	Uelzechtkanal a.s.b.l.
11.7. Music Festival	Certains réseaux câblés en numérique	Aurora Media Technologies S.A.
11.8. LuxTV*2	Certains réseaux câblés	Rédaktion & Réalisation s.à.r.l.
De Kueb TV	Certains réseaux câblés	Ivalux Productions S.A.

^{*1} Diffusion arrêtée fin septembre *2 Programme diffusé pour la période du mi octobre jusqu'au 31 décembre 2001 pour retransmettre un tournoi de tennis

11.9. RADIO SONORE

Programmes radiodiffusés à rayonnement international

Programme	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
RTL	234 KHz OL	CLT-UFA S.A.
RTL Radio – Die grössten Oldies	1440 KHz OM 93,3 FM 97,0 FM	CLT-UFA S.A.

Programmes de radio à émetteur de haute puissance

Programme	11.10. Fréque nces	11.11. Organisme de radiodiffusion
RTL Radio Lëtzebuerg	92,5 FM 88,9 FM	CLT-UFA S.A.
Honnert,7 De soziokulturelle Radio	100,7 FM	Etablissement de Radiodiffusion Socioculturelle, établissement public
Den Neie Radio	107,7 FM	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise s.à.r.l.

Programmes de radio à réseau d'émission

Programme	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
Radio Latina	101,2 FM 103,1 FM	Société européenne de communication sociale s.à.r.l.
Den Neie Radio	102,9 FM 104,2 FM	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise s.à.r.l.
Radio ARA	103,3 FM 105,2 FM	Alter Echos s.à.r.l.
Eldoradio	105,0 FM 107,2 FM	Luxradio s.à.r.l.

Programmes de radios locales

Programme	Fréquences	Organisme de radiodiffusion	
RADIO CHALLENGER	102,2 FM	Radio Animation Club Differdange a.s.b.l.	
SUNSHINE RADIO	102,2 FM	Lieweg Kultur a.s.b.l.	
RADIO LORA	102,2 FM	Association pour la création et l'exploitation d'émissions radiophoniques par antenne et par câbles a.s.b.l.	
RADIO LNW	102,2 FM	Wilytec a.s.b.l.	
RADIO DIDDELENG	103,6 FM	Radio locale de la Ville de Dudelange a.s.b.l.	
RADIO INTERCULTURELLE	103,9 FM	Radio Interculturelle de Gilsdorf a.s.b.l.	
LRB	103,9 FM	Radio locale Réiserbann-Bétebuerg a.s.b.l.	
Rcв	106,1 FM	Radio Classique Bergem a.s.b.l.	
RADIO GUDD LAUN	106,1 FM	Radio Gudd Laun a.s.b.l.	
RADIO AMIZADE	106,1 FM	Radio Amitiés a.s.b.l.	
RADIO R.S.RECKENG	106,5 FM	Radio Sympa a.s.b.l.	
RADIO ACTIF 106,5 EECHTERNOACH	106,5 FM	Info Loisirs a.s.b.l.	
ROM -LOKALRADIO VU MIEDERNACH	106,5 FM	Radioorganisatioun Medernach a.s.b.l.	
RADIO BELLE VALLEE	107,0 FM	Lokal Radio Bieles, Suessem, Zolver, Eilereng a.s.b.l.	
RADIO WAKY	107,0 FM	AIR F.M. a.s.b.l.	

Programmes luxembourgeois par satellite

11.12. Programme	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
Radio Horeb	Satellite Astra	Eurociel S.A.

* * * * * * * * *

3. LE SERVICE DES ORDRES NATIONAUX

A l'occasion de la célébration de la Fête Nationale 2001 une promotion générale a eu lieu dans les ordres nationaux et 1.156 personnes de nationalité luxembourgeoise et étrangère ont obtenu une nomination dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg; 1.561 ont reçu une nomination dans l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Lors de la remise au Ministère d'Etat, qui a eu lieu le vendredi, 22 juin 2001, les personnes désignées ci-après ont obtenu leur décoration des mains du Premier Ministre.

Chambre des Députés

Monsieur François BAUSCH, Député, Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne,

Monsieur Jacques Yves HENCKES, Député, Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne,

Monsieur Martin BISENIUS, Conseiller, Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne,

Monsieur Claude FRIESEISEN, Greffier adjoint, Officier de l'Ordre de Mérite,

Madame Jeanne THOSS, Secrétaire, la Médaille de l'Ordre de Mérite.

Conseil d'Etat

Monsieur Victor ROD, Conseiller d'Etat, Grand Officier de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Georges SCHROEDER, Conseiller d'Etat, Grand Officier de l'Ordre de Mérite

Conseillers de gouvernement

Monsieur Jean-Pierre DICHTER, Premier conseiller de gouvernement, Commandeur de l'Ordre de la Couronne de Chêne,

Madame Maryse SCHOLTES, Conseiller de gouvernement 1^{ière} classe, Commandeur de l'Ordre de Mérite.

Monsieur Guy WEISS, Premier Conseiller de gouvernement, Commandeur de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Georges SCHMIT, Premier conseiller de gouvernement, Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Conseil Economique et Social

Monsieur Erny DEMUTH, Membre, Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne,

Monsieur Romain SCHMIT, Membre, Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne,

Monsieur Camille SCHROEDER, Membre Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Conseil National de la Résistance

Monsieur André FLESCH, Vice-Président de l'UPAFIL, Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne,

Monsieur Pierre KERGEN, Vice-Président des passeurs et filiéristes du Nord, Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

<u>Centre de communications du gouvernement et Monument national de la</u> solidarité luxembourgeoise

Monsieur Guillaume JANSSEN, Préposé chargé de la surveillance du mouvement national de la solidarité luxembourgeoise, médaille en vermeil de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Monsieur Aloyse DÜSSELDORF, Employé de l'Etat au Centre de communications du gouvernement, la médaille de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg,

Conseil de Presse

Monsieur Lawrence ELLIOTT, Journaliste, Officier de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Norbert SCHWICKERT, Journaliste e.r., Chevalier de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Léon SIBENALER, Journaliste, Chevalier de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Paul KATOW, Journaliste, la Médaille de l'Ordre de Mérite,

Madame Ute WIJNKOOP-METZGER, Journaliste, la Médaille de l'Ordre de Mérite.

2. <u>Au cours de l'année les personnalités étrangères énumérées ci-après ont</u> obtenu une nomination dans les ordres nationaux.

Monsieur Anders WALL, Consul général honoraire du Luxembourg à Stockholm, Commandeur de l'Ordre de la Couronne de Chêne,

Monsieur H.L.J. ROELVINK, ancien membre néerlandais de la Cour de Justice BENELUX, vice-président du "Hoge Raad der Nederlanden", Grand officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Monsieur Jean-Jacques REY, Ancien directeur de la Banque Nationale de Belgique, Commandeur de l'Ordre de la Couronne de Chêne,

Monsieur Oleg KRIVONOGOV, Ambassadeur de la Fédération de Russie au Grand-Duché de Luxembourg, Grand' Croix de l'Ordre de la Couronne de Chêne,

Monsieur William DAHLGREN, Président Airtech Europe S.A., Officier de l'Ordre de Mérite

Monsieur François COEFFIC, Président EUROFOIL S.A., Officier de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Masatoshi SHIKANAI, Président TDK Recording Media Europe S.A., Officier de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Philippe MAGERE, ancien directeur du Centre Culturel Français à Luxembourg, Commandeur de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Erwin PRÖLL, Landeshauptmann von Niederösterreich, Grand' Croix de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg.

Madame Liese PROKOP, Landeshauptmann – Stellvertreter von Niederösterreich, Grand Officier de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Werner SEIF, Landesamtsdirektor von Niederösterreich, Commandeur de l'Ordre de Mérite.

Monsieur Skojiro IMANISHI, Ambassadeur du Japon au Grand-Duché de Luxembourg,

Monsieur Willy SEIWERT, Maire de Roussy-le-Village, Officier de l'Ordre de Mérite,

Madame Monique FRANK, Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas à Hanoi, Grand Officier de l'Ordre de Mérite.

Monsieur Wolfgang LASER, Directeur Général de SISTO Armaturen S.A., Chevalier de l'Ordre de Mérite.

Monsieur Helmut WILLMANN, Generalleutnant, Grand-Officier de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Pierre FORTERRE, Général de Corps de l'Armée, Grand Officier de l'Ordre de Mérite.

Monsieur Léon VAN DEN BOSCH, Lieutenant-Général, Grand Officier de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Juan ORTUÑO, Tienente General, Grand Officier de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Ian VALENTINER-BRANTH, agent des Foires Internationales de Luxembourg, Officier de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Christos M. TRIANTAFYLLIDES, Consul honoraire du Luxembourg à Nicosie, Officier de l'Ordre de Mérite.

Monsieur Roger LAUPIE, Consul honoraire de Luxembourg à Djibouti, Officier de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Henry SÖDERHOLM, Ambassadeur de Finlande au Grand-Duché de Luxembourg, Grand' Croix de l'Ordre de Mérite,

Madame Christine FREILINGER, Ministre Conseiller près l'Ambassade d'Autriche au Grand-Duché de Luxembourg, Commandeur de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Michel MONNIER, Premier Conseiller près l'Ambassade de France au Grand-Duché de Luxembourg, Commandeur de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Ole OLSEN, Conseil Général honoraire du Luxembourg à Copenhague, Grand Officier de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Eduard KIEBEL, Directeur adjoint du service allemand sarrois "Landesamt für Verfassungsschutz Saarland", Officier de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Rob BERGER, Président de l'Office néerlandais de la Propriété Intellectuelle à La Haye et Président du Conseil d'Administration du Bureau Benelux des Marques, Commandeur de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Daniel VRANCX, Directeur Général des opérations ACCOR, Hôtellerie Affaires et Loisir, Europe et Moyen Orient, Officier de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Ralph RADTKE, Directeur Général des hôtels ACCOR au Grand-Duché de Luxembourg, Officier de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Francis VAN MAELE, Editeur, Chevalier de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Henri KOUMANS, Lieutenant-Colonel, ancien commandant du Contingent BELUKOS 5 au Kosovo, Commandeur de l'Ordre de Mérite,

Monsieur David COOK, Directeur Général Husky Injection Molding Systems S.A., Officier de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Ernst SCHEBESTA, Chef du Protocole à l'administration gouvernementale du Land de Basse-Autriche, Commandeur de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Adolf STILLER, Architecte, responsable de l'exposition "Architektur in Luxemburg", Officier de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Bruno SCHROEDERS, Polizeioberkommissar à la Police de Düsseldorf, Chevalier de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Allan KNICKLE, Directeur financier de la Société Husky Injection Molding Systems S.A., Chevalier de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Yoshiro HAYASHI, member of the House of Representatives of Japan, Grand Officier de l'Ordre de Mérite.

Monsieur Kenji MANABE, member of the House of Councilors of Japan, Grand Officier de l'Ordre de Mérite.

Monsieur Geogios COSMAS, Avocat Général à la Cour de Justice des CE, Grand' Croix de l'Ordre de Mérite.

Monsieur Nial FENNELLY, Avocat Général à la Cour de Justice des CE, Grand' Croix de l'Ordre de Mérite.

Monsieur José Carlos MOITINHO DE ALMEIDA, Juge à la Cour de Justice des CE, Grand' Croix de l'Ordre de Mérite.

Monsieur Paul Joan George KAPTEYN, Juge à la Cour de Justice des CE, Grand' Croix de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Hans RAGNEMALM, Juge à la Cour de Justice des CE, Grand' Croix de l'Ordre de Mérite.

Monsieur Antonio SAGGIO, Avocat Général et ancien président du Tribunal de 1^{ière} Instance à la Cour de Justice des CE, Grand' Croix de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Günter HIRSCH, Juge à la Cour de Justice des CE, Grand' Croix de l'Ordre de Mérite,

Madame Le ROWELL, Expert en art et animateur de la scène culturelle luxembourgeoise, Officier de l'Ordre de Mérite,

Madame Madelien A. J. de PLANQUE, diplomate néerlandais, Officier de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Jan Paul ADRIANSENS, diplomate belge, Officier de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Manuel MALHEIROS, Ancien président du comité de Liaison et d'Action des Etrangers, Commandeur de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Jean DEBROEK, Lieutenant-Colonel BEM, Commandant du Contingent BELUKOS 6 au Kosovo, Commandeur de l'Ordre de Mérite,

Monsieur Dieter USNER, Consul honoraire du Luxembourg à Salzbourg, Officier de l'Ordre de Mérite.

* * * * * * *

4. LE COMITE DE COORDINATION POUR L'INSTALLATION D'INSTITUTIONS ET D'ORGANISMES EUROPEENS

Le Comité de Coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens gère les contacts avec les institutions européennes et s'occupe du règlement des questions d'ordre juridique et pratique que pose le fonctionnement de ces institutions à Luxembourg, notamment en matière immobilière.

Au cours de l'année 2001, le comité – de concert avec les institutions et organismes européens installés à Luxembourg - a affiné les besoins présents et futurs en matière immobilière pour faire face à la croissance administrative normale et à l'augmentation des effectifs dans le cadre des élargissements futurs de l'Union européenne. Sur l'initiative des représentants du Ministère des Affaires Etrangères, le Comité s'est penché sur les implications que pourraient avoir les discussions au sein de l'UE sur l'implantation de nouveaux services et agences de l'Union européenne à Luxembourg ou dans d'autres villes européennes. Il en a été de même pour les implications que pourrait avoir le rapport Chantraine sur l'avenir des services de la Commission à Luxembourg.

1. Parlement Européen

Le concept urbanistique pour le site unique du Parlement européen autour du Bâtiment BAK a pu être finalisé en cours de l'année 2001. En fin d'année le Parlement européen a été invité à élaborer un programme détaillé pour la réalisation de ce projet d'extension en deux phases du bâtiment BAK.

Il s'est confirmé que le Parlement Européen voudra occuper provisoirement les deux Tours de la « Porte du Kirchberg » à partir de 2003 afin que le bâtiment Tour puisse être libéré vers la fin 2003. A diverses reprises le Comité de Coordination s'est penché sur les incidences de sécurité et de fonctionnement que des grands travaux de la place de l'Europe pourraient avoir pour le Parlement Européen.

2. Commission

Le Comité de Coordination a été tenu régulièrement au courant des développements concernant le rapport Chantraine sur l'avenir des services de la Commission à Luxembourg. Le Comité a en particulier examiné les diverses options à envisager pour être en mesure d'accueillir à Luxembourg à brève échéance d'éventuels nouveaux services de l'Union européenne.

3. Centre de Conférences

En septembre 2001, le Secrétariat Général du Conseil de l'Union européenne a fait tenir aux autorités luxembourgeoises des précisions écrites sur sa perception des besoins futurs Conseil de l'UE à Luxembourg. Le Comité de Coordination a fait évaluer ce document, qui lui est malheureusement parvenu trop tard pour être incorporé dans la loi le 24 juillet 2001 pour la rénovation et la modernisation du Centre de Conférences. Il est à prévoir que les précisions apportées par le Secrétariat Général du Conseil de l'UE rendront nécessaire un amendement à la loi.

4. Centre de Traduction

L'examen des différentes options pour l'immeuble définitif du Centre de Traduction on fait apparaître que le projet immobilier de Hamm correspond le mieux aux besoins et aux moyens de financement du Centre de Traduction. Le dossier sera soumis au premier Conseil d'Administration du Centre de Traduction de l'année 2002.

Le Comité a également été saisi régulièrement de demandes du Centre de Traduction concernant son occupation temporaire des locaux de l'hémicycle, auquel des suites ont été données.

5. Cour des Comptes

L'année 2001 a vu le démarrage du chantier de la première extension du bâtiment de la Cour des Comptes.

6. Deuxième Ecole européenne

Le Comité de Coordination a eu une série d'échanges de vues sur l'implantation de cette deuxième Ecole européenne et sur la proposition de site que le gouvernement devrait faire au Conseil Supérieur des Ecoles européennes. Un ensemble de facteurs tels que les délais de réalisation, la proximité des lieux de travail ou de résidences des familles des fonctionnaires européens, l'accessibilité aux transports en commun et des considérations urbanistiques ont abouti au choix d'un site à Mamer à côté du nouveau lycée luxembourgeois qui y est en construction. Cette proposition est appelée à être soumise au Conseil Supérieur des Ecoles européennes au tout début de l'année 2002.

7. Cour de Justice des Communautés européennes

Le Comité de Coordination a veillé à ce que le dossier de la 4^{ème} extension du Palais de la Cour de Justice des Communautés européennes procède rapidement. Après signature du contrat cadre relatif à la rénovation du Palais et à la construction d'une extension aux bâtiments de la Cour de Justice des Communautés européennes le 16 juillet 2001, le projet de loi y afférent a pu être déposé à la Chambre des Députés en août 2001. Entre temps les travaux de désamiantage du Palais ont pu commencer.

* * * * * * * *

5. LA COMMISSION D'ECONOMIES ET DE RATIONALISATION

En 2001, les activités de la Commission d'Economies et de Rationalisation ont été axées sur les points suivants :

A Les travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l'Etat au cours de l'exercice 2002 (numerus clausus).

Par lettre-circulaire du 22 mars 2001, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a invité les départements ministériels à évaluer leurs besoins en personnel supplémentaire pour l'exercice 2002 et à les déclarer à la Commission d'Economies et de Rationalisation, laquelle a été saisie dans ce contexte de 941 demandes.

Au cours d'une série d'examens contradictoires avec les responsables des différents ministères – cette initiative a d'ailleurs constitué une innovation par rapport à la procédure suivie au cours des dernières années et a permis une analyse plus approfondie des besoins annoncés -, la Commission a essayé de se faire une idée précise des priorités des services concernant leur renforcement de façon à lui permettre de formuler ses propositions au plus près des réalités du terrain.

L'évolution des effectifs en place est retracée dans le tableau suivant :

Nombre au	Fonctionnaires	Employés	Ouvriers à tâche complète	Total	Variation (en %)
1.1.1980	8.039	1.085	1.427	10.551	-
1.1.1981	8.259	1.059	1.419	10.737	1,76%
1.1.1982	8.535	1.103	1.436	11.074	3,14%
1.1.1983	8.565	1.264	1.401	11.230	1,41%
1.1.1984	8.748	1.263	1.398	11.409	1,59%
1.1.1985	8.903	1.325	1.388	11.616	1.81%
1.1.1986	9.054	1.500	1.384	11.938	2,77%
1.1.1987	9.248	1.861	1.318	12.427	4,10%
1.1.1988	9.581	1.919	1.341	12.841	3,33%
1.1.1989	9.762	1.994	1.318	13.074	1,81%
1.1.1990	10.029	2.284	1.289	13.602	4,04%
1.1.1991	10.271	2.361	1.280	13.912	2,28%
1.1.1992	10.497	2.490	1.265	14.252	2,44%
1.1.1993	10.731	2.582	1.279	14.592	2,39%
1.1.1994	10.917	2.713	1.262	14.892	2,06%
1.1.1995	11.098	2.761	1.235	15.094	1,36%
1.1.1996	11.298	2.894	1.263	15.455	2,39%
1.1.1997	11.482	3.099	1.249	15.830	2,42%
1.1.1998	11.874	3.247	1.234	16.355	3,31%
1.1.1999	12.124	3.475	1.262	16.861	3,09%
1.1.2000	12.431	3.699	1.253	17.383	3,10%
1.1.2001	12.767	3.953	1.286	18.006	3,58%
TOTAL					70,66%

L'augmentation rapide des effectifs qui en ressort est également documentée par la statistique relative à la création de nouveaux postes:

Engagements nouveaux à opérer en 2002 Décisions prises par le Conseil de Gouvernement dans sa séance du 27 juillet 2001

Ministère/Département	Administration/Service	Engagements retenus pour 2002	Remarques
Ministère d'Etat	Conseil national des Programmes	1 employé S	Régularisation de la situation d'un agent occupé à titre temporaire et à tâche complète
	Service Information et Presse	1 rédacteur	Cellule "Agences et Revue de Presse"
	Service central de Législation	1 rédacteur	Mise en place du site Internet "legilux.lu"
	Centre de Communications du Gouvernement	1 employé C	Technicien en télécommunications
		4	
	<u>Total:</u>		
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce	Ministère/Corps diplomatique	1 secrétaire de Légation 1 rédacteur	Ambassade à Prague
extérieur, de la Coopération et de la Défense		1 secrétaire de Légation	R.P. à Bruxelles
Delense		1 secrétaire de Légation	Ministère
		1 rédacteur	Direction de la Coopération et de l'Action humanitaire
		1 rédacteur	Direction de la Défense
		1 rédacteur	Bureau des Passeports

Ministère/Département	Administration/Service	Engagements retenus pour 2002	Remarques
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce	Armée	2 officiers 3 sous-officiers	Régularisation de la situation de 5 candidats qui arrivent à la fin de leur formation
extérieur, de la Coopération et de la Défense (suite)		1 ingénieur 1 ingénieur technicien	Informatique
		4 ouvriers C	Unité de gardiennage
		1 infirmier	
	Total:	19	
Ministère de la Culture, de	Culture	1 huissier	Accueil
l' Enseignement supérieur et de la Recherche		1 rédacteur	Centre national de Littérature à Mersch
	Recherche	1 employé S	Mise en place d'un système d'assurance qualité et d'évaluation de la procédure d'allocation des ressources "recherche"
	Enseignement supérieur	1 rédacteur	Section aide financière, agence ERASMUS et information universitaire
	Musée national d'Histoire et d'Art	2 surveillants	Ouverture du nouveau Musée national d'Histoire et d'Art
	Musée national d'Histoire naturelle	1 employé S	Encadrement pédagogique et scientifique du Galileo Science Mobil
	Bibliothèque nationale	1 rédacteur	Service des achats
		1 bibliothécaire	Service de catalogage
	Institut supérieur d'Etudes et de Recherches pédagogiques	1 employé D (bibliothécaire)	Centre de documentation
	Total:	<u>10</u>	

Ministère/Département	Administration/Service	Engagements retenus pour 2002	Remarques
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme	Administration du Personnel de l'Etat	1 employé D 1 employé C	Régularisation de la situation de 2 agents occupés à titre temporaire et à tâche complète
administrative	Institut national d'Administration publique	1 rédacteur	Division de la formation générale - secteur communal (réforme INAP)
	Centre informatique de l'Etat	2 chargés d'études/inform. 4 informaticiens diplômés	Renforcement général des services du CIE
	Service national de la Sécurité dans la Fonction publique	1 médecin	Médecin de contrôle
	Service central des Imprimés de l'Etat	1 artisan	Lithographe
	<u>Total:</u>	11	
Ministère des Finances	Ministère	1 attaché	Obligations croissantes du Grand-Duché en matière fiscale et financière au niveau européen et international / Gestion des domaines de l>Etat
	Administration des Contributions	35 postes dans les	Plans de renforcement pluriannuels
	Administration de l'Enregistrement	carrières de l'attaché, du rédacteur, de l'expéditionnaire et de l'employé	
	Total:	<u>36</u>	

Ministère/Département	Administration/Service	Engagements retenus pour 2002	Remarques
Ministère de la Justice	Ministère	1 attaché de Gouvernement 1 rédacteur	Renforcement du ministère
		1 rédacteur	Service des Etrangers + Réfugiés
	Etablissements pénitentiaires	1 rédacteur	Service administratif (CP Luxembourg)
		1 ingénieur technicien	Entretien des équipements (CP Luxembourg)
		9 postes de gardien	Unité psychiatrique (CP Luxembourg)
		1 psychologue	CP Givenich
	<u>Total:</u>	<u>15</u>	
Ministère de l'Intérieur	Ministère	1 attaché de Gouvernement	Direction des Affaires communales
		1 ingénieur	Direction de l'Aménagement du Territoire
		1 ingénieur technicien	Gestion de l'eau
	Police grand-ducale	60 inspecteurs de police 5 employés	Plan de recrutement pluriannuel
	Service national de la Protection civile	1 cuisinier	Ecole nationale de la Protection civile
	Total:	<u>69</u>	

Ministère/Département	Administration/Service	Engagements retenus pour 2002	Remarques
Ministère de l'Education	Ministère	1 rédacteur	Service des constructions
nationale, de la Formation professionnelle et des		1 rédacteur	Restauration scolaire
Sports	Centre de Langues	1 concierge	
	Enseignement postprimaire	90 enseignants	
		5 agents administratifs	Secrétariat des écoles
		2 informaticiens diplômés	Gestion et maintenance du parc informatique des établissements de l'enseignement postprimaire
	Education différenciée	3 éducateurs gradués	
	Centre de Logopédie	1 professeur d'enseignement logopédique	
	Total:	104	
Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la	Centres socio-éducatifs	1 agent éducatif	
Jeunesse	Caisse nationale des Prestations familiales	6 postes	Augmentation du volume de travail
	Fonds national de Solidarité	1 rédacteur	Inscriptions hypothécaires, récupération des sommes indûment liquidées

Ministère/Département	Administration/Service	Engagements retenus pour 2002	Remarques
Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse (suite)	Commissariat du Gouvernement aux Etrangers	3 employés D 4 employés C 1 employé B 1 ouvrier	Régularisation de la situation de 9 agents occupés à titre temporaire et à tâche complète
	Service national de la Jeunesse	1 attaché de Gouvernement	Régularisation de la situation d'un agent occupé à titre temporaire et à tâche complète
	Total:	18	
Ministère de la Santé	Direction de la Santé	1 psychologue	Service de la Médecine sociale et des Toxicomanies
		1 ingénieur 1 employé D	Inspection sanitaire / Sécurité alimentaire
	Laboratoire national de Santé	1 ingénieur	Division de la Toxicologie
		1 ATM	Division du Contrôle des Denrées alimentaires/ Sécurité alimentaire
		1 cytotechnicien	Division de Cytologie clinique
	Total:	<u>6</u>	
Ministère de l'Environnement	Ministère	1 attaché	Suivi des dossiers internationaux
I Liviloiniement	Administration de l'Environnement	1 ingénieur technicien	Service des Economies d'Energie
		1 ingénieur	Qualité de l'air
		1 ingénieur	Services des Etablissements classés

Ministère/Département	Administration/Service	Engagements retenus pour 2002	Remarques
Ministère de	Administration des Eaux et Forêts	1 cantonnier	Service de la Chasse / Brigade mobile
l'Environnement (suite)		2 rédacteurs	Service de la Conservation de la Nature
		2 préposés forestiers	
	Total:	9	
Ministère du Travail et de l'Emploi	Ministère	1 rédacteur 1 expéditionnaire	Contrôle administratif et financier des projets subventionnés par le ministère Comptabilité
	Inspection du Travail et des Mines	1 ingénieur technicien	Service commodo-incommodo
		1 ingénieur technicien	Sécurité et Santé au Travail
	Administration de l'Emploi	1 employé	Régularisation de la situation d'un agent occupé à titre temporaire et à tâche complète
	Total:	<u>5</u>	
Ministère de la Sécurité sociale	Inspection générale de la Sécurité sociale	1 médecin 1 psychologue 1 assistant social 1 ergothérapeute 1 infirmier	Régularisation de la quatrième équipe multidisciplinaire (assurance-dépendance)
		1 attaché de Gouvernement	Formation en mathématique
		1 rédacteur	Service des pensions complémentaires
	<u>Total:</u>	<u>7</u>	

Ministère/Département	Administration/Service	Engagements retenus pour 2002	Remarques
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	Ministère	1 rédacteur	Suivi des dossiers sur le plan du développement durable / Système SANITEL / Nouvelle comptabilité
Developpement rural		1 rédacteur 3 expéditionnaires	Création d'une unité de contrôle au sein du Ministère de l'Agriculture (utilisation de subventions européennes)
	Administration des Services vétérinaires	1 médecin-vétérinaire	Sécurité alimentaire
	<u>Total:</u>	<u>6</u>	
Ministère de l'Economie	Ministère	1 attaché de Gouvernement	Politique régionale
	STATEC	6 postes	Balance des paiements, comptabilité nationale
	<u>Total:</u>	<u>7</u>	
Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et	Ministère	1 cadre supérieur	Logement: suivi des projets soumis par les promoteurs
du Logement		1 rédacteur	Suivi administratif des dossiers
	Services des Aides au Logement	2 employés C	
	<u>Total:</u>	4	

Ministère/Département	Administration/Service	Engagements retenus pour 2002	Remarques
Ministère des Transports	Ministère	1 attaché de Gouvernement	Direction Transports terrestres: dossiers ferroviaires, transposition dans le droit luxembourgeois des exigences communautaires dans le cadre de la libéralisation ferroviaire
		2 rédacteurs	 Dossiers liés aux transports nationaux et internationaux de marchandises et de voyageurs par route Renforcement de l'effectif qui s'occupe des transports ferroviaires
	Administration de l'Aéroport	2 techniciens diplômés	Contrôle aérien
	Total:	<u>5</u>	
Ministère des Travaux	Ministère	1 attaché de Gouvernement	Juriste
publics	Administration des Ponts et Chaussées	1 expéditionnaire technique	Système CITA
	Administration des Détissents quiblies	1 ouvrier	Entretien réseau autoroutier
	Administration des Bâtiments publics	1 architecte 1 ingénieur	Renforcement du staff permanent de l'Administration des Bâtiments publics au vu de l'évolution du programme des investissements + entretien
	Total:	<u>5</u>	
TOTAL:		340	

	Numerus clausus			Hors numerus clausus	
Exercice	Ministères/ Administrations/ Services	Enseignement postprimaire	Autres engagements		Total
1970	100			n.d.	100
1971	100			n.d.	100
1972	100			n.d.	100
1973	100			n.d.	100
1974	100			n.d.	100
1975	100			n.d.	100
1976	75			n.d.	75
1977	100			n.d.	100
1978	100			n.d.	100
1979	75	75		n.d.	150
1980	75			n.d.	75
1981	75	33	1	n.d.	109
1982	30	30	29	n.d.	89
1983	45	35	6	n.d.	86
1984	76	35	50	n.d.	161
1985	83	40	10	n.d.	133
1986	108	30	20	n.d.	158
1987	83	30	16	n.d.	129
1988	65	30	25	n.d.	120
1989	136	35	10	n.d.	181
1990	139	30	10	6	185
1991	139	30	20	15	204
1992	122	35	5	1	162
1993	121	30	5	76	232
1994	44	10	6	13	73
1995	108	42	1	24	174
1996	109	26	6	25	166
1997	94	20	6	86	206
1998	56	44	1	16	116
1999	77	40	50	270	437
2000	210	40	50	132	432
2001	201	50	50	49	350
TOTAL	3.146	770	375	712	5.003

A relever que le taux de croissance des effectifs en place a dépassé les 3% pour la quatrième année consécutive pour atteindre en 2001 un niveau record avec 3,58%.

Sur base des propositions formulées par la Commission d'Economies et de Rationalisation, le Conseil de Gouvernement, dans sa séance du 27 juillet 2001, a décidé de retenir 340 nouveaux engagements à opérer en 2002, à savoir :

<u>L'élaboration de 1.240 avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel.</u>

Ces 1.240 avis se décomposent comme suit :

- 342 avis concernant les remplacements pour cause de maladie, de congé de maternité, soit une double occupation du poste, pour lesquels la dépense a été imputée sur la provision globale inscrite sub 1)f) de l'article 08.0.11.310 du budget des dépenses de 2001.
- 2) 562 avis de remplacement suite à une vacance de poste (mise à la retraite, démission, etc....).
- 3) 67 avis s'occupant exclusivement de la mise à disposition des postes accordés dans le cadre du numerus clausus 2001.
- 4) 269 avis qui couvrent des aspects qui ne sont pas traités dans les rubriques ci-dessus et qui touchent souvent à des questions de principe.

L'allocation de postes réservés à des personnes handicapées à charge du budget de l'exercice 2001.

Sur base de l'article 14(3)g de la loi du 22 décembre 2000 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2001, la Commission d'Economies et de Rationalisation, en collaboration avec le Service des Travailleurs handicapés de l'Administration de l'Emploi, a accordé 2000 hommes-heures/semaine pour la création de postes réservés à des personnes handicapées (avis CER/D/15/2001 et CER/D/115/2001).

Compte tenu de la formation, du handicap, des contre-indications et de l'activité proposée par le Service des Travailleurs handicapés, ainsi que des besoins annoncés par les administrations, la Commission a proposé l'engagement de 52 candidats avec les affectations suivantes :

	Heures/semaine	
Service des Restaurants scolaires	290	
Administration des Ponts et Chaussées	80	
Inspection du Travail et des Mines	80	
Caisse nationale des Prestations familiales	40	
Direction de la Santé	120	
Lycée classique de Diekirch	80	
Institut pour Déficients visuels	40	
Lycée technique d'Esch	40	
Service national de la Jeunesse	40	
Centre du Rham	40	
Lycée technique d'Ettelbruck	40	
Administration pénitentiaire	40	
Musée national d'Histoire et d'Art	170	
Administration de l'Environnement	40	
Lycée technique Joseph Bech	40	
Bibliothèque nationale	40	
CIPA Rumelange	70	
Service central de Législation	40	
Fonds national de Solidarité	40	
Lycée du Nord Wiltz	40	
Administration de l'Emploi / Service des Travailleurs handic		
Service national d'Action sociale	40	
Lycée technique hôtelier Alexis Heck	40	
Musée national d'Histoire naturelle	240	
Service central des Imprimés de l'Etat	40	
Institut national des Sports	30	
Lycée technique Mathias Adam	40	
Ministère des Transports	40	
Police grand-ducale	40	
Total: 2000 hommes-heures/semain		

A La mise en place de la gestion informatique du personnel de l'Etat.

Après de longues années marquées par les efforts déployés par la Commission d'Economies et de Rationalisation, le département de la Fonction publique (A.P.E.) et le Centre informatique de l'Etat pour réaliser le projet en question, le système informatisé FP.GAP a été définitivement mis en production au printemps 2001.

* * * * * * * *

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES EUROPEENNES ROBERT SCHUMAN

Le Centre Robert Schuman se livre à des activités multiples et diverses consacrées en priorité - comme le veut la dénomination de l'institut - à la construction européenne.

Les liens particuliers de Robert Schuman avec notre pays, ou encore la circonstance que la Haute Autorité et la Cour de Justice de la première communauté européenne, la CECA, se sont installées à Luxembourg en 1952, sont une excellente approche pour expliquer la vocation européenne de notre pays: sa place dans les institutions européennes, sa contribution au développement de l'Union Européenne, son rayonnement sur le plan des relations internationales. Ce faisant, le Centre refuse néanmoins de verser dans l'engagement partisan ou la propagande; il privilégie au contraire les méthodes et les règles scientifiques de la recherche historique.

Activités européennes

Tandis que l'année dernière a été dominée par la commémoration du cinquantenaire de la «déclaration Schuman» du 9 mai 1950 et par la préparation de l'exposition «50 Joer Schuman Plang. Robert Schuman, Jean Monnet et les débuts de l'Europe», le succès de ladite exposition exhibée au Cercle municipal de la ville de Luxembourg pendant un laps de temps relativement court (du 28 avril au 20 mai 2000) a encouragé l'équipe du Centre de profiter des documents, photos, séquences filmées, etc. jadis réunis pour en faire une «exposition virtuelle permanente» à «visiter» sur le site internet de la maison Schuman. Pour des motifs pédagogiques, la composition et le layout ont été élaborés en étroite coopération avec les élèves du Lycée Classique de Diekirch inscrits dans un cours à option spécialisé dans les nouvelles technologies. Le gros des travaux est actuellement achevé. Il ne reste qu'une série de détails à voir et à compléter en sorte que la home page définitive devrait être opérationnelle dans le courant de l'année 2002.

Parallèlement à cette ouverture sur l'espace cybernautique, le Centre Robert Schuman a poursuivi ses activités européennes normales. Celles-ci comportent l'organisation de conférences à l'intention de groupes luxembourgeois et étrangers sur des thèmes européens, p.ex. les étapes de la construction européenne, la personnalité de Robert Schuman, sa stature d'homme d'Etat mais aussi ses origines luxembourgeoises, la place du Luxembourg dans les Communautés européennes, les accords de Schengen, les perspectives d'une Europe élargie, Les visiteurs étrangers sont soit des étudiants et professeurs d'universités (p.ex. Paris I et IV, Historisches Institut de l'Université de Rostock, Historisches Seminar de l'Université d'Oldenburg, délégation de professeurs de l'Université Internationale de Kiew, ...) d'instituts européens (p.ex. Académie d'Otzenhausen) d'administrations publiques Österreichische Diplomatische Akademie, (p.ex.

délégation de diplomates et de cadres supérieurs des pays candidats à l'Union Européenne invités par le Ministère de la Culture).

Le Centre Robert Schuman est encore un lieu de visite de milieux européens ou de visiteurs de marque (p.ex. les ambassadeurs espagnol, S.Exc. Ricardo Dalacaian, ou italien, S.Exc. Raffaele Campanella, ou encore, les Directeurs chargés des Affaires européennes des six pays fondateurs des communautés).

Les membres du Centre Robert Schuman vont également parler à l'étranger sur l'intégration européenne et sur le rôle que joue le Luxembourg dans la construction européenne (p.ex. conférences et discours à la Österreichische Diplomatische Akademie, au Collège d'Europe à Bruges, à l'European University Institute de Florence, aux Universités d'Edinburgh et de Sheffield (Department of Germanic and Luxembourg Studies), à l'Institut Français d'Athènes (IFA), à l'Institut für Geschichte de l'Université de Mainz, etc.). Ils ont par ailleurs assisté et contribué à une série de colloques ou de *workshops* («Dangers d'Europe, Europe en dangers» à l'Université de Cergy-Pontoise, «Small States and the European Union» à l'Université de Manchester, «Mentalitäten und Traditionen in Nordwesteuropa: Auswirkung auf Politik, Verwaltung und Wirtschaft» au Zentrum für Europäische Integration (ZEI) à Bonn, «Organisations internationales et architectures européennes, 1929-1939» à l'Université de Metz, «Aufbruch und Krise. Die Europäische Integration in den Jahren 1970-1984» à l'Université de Wuppertal).

Sur le plan scientifique il importe encore de signaler que le Centre Robert Schuman assume toujours le secrétariat scientifique d'une revue renommée, le *Journal of European Integration History* (JEIH). Cette revue scientifique qui entre dans sa huitième année d'existence a trouvé un accueil très favorable dans les milieux universitaires à travers l'Europe et le monde. Afin d'optimiser encore sa diffusion, nous avons décidé de lui réserver une rubrique à part sur la *home page* du Centre (en voie de préparation; devrait être opérationnelle au début du printemps 2002). La revue n'a pu démarrer qu'avec l'appui que lui procure le Centre Robert Schuman, grâce au concours du Ministère d'Etat et du Ministère de l'Education nationale. La gestion de cette revue internationale est une tâche lourde tant sur le plan scientifique que sur le plan administratif.

Il en est de même d'une toute autre activité scientifique, moins spectaculaire, mais non moins utile, à savoir, l'encodage de la bibliothèque du Centre sur un support informatique adapté aux besoins de la maison. Cette bibliothèque dispose aujourd'hui, après une dizaine d'années d'existence du Centre, de plus de six mille volumes dont la plupart ne se trouvent dans aucune autre bibliothèque du pays. D'où l'idée de faciliter l'accès à des administrations publiques ou à des chercheurs spécialisés dans la problématique de la construction européenne moyennant un catalogue consultable, à moyenne échéance, via internet (objectif à long terme: insertion dans le réseau ALEPH de la Bibliothèque Nationale). L'opération sousentend une indexation des ouvrages, ce qui représente bien entendu une œuvre de longue haleine avec les moyens de bord actuellement disponibles.

Il n'est en effet pas inutile de rappeler que le Centre travaille avec un personnel fort réduit: sur le plan scientifique, outre son directeur, Charles BARTHEL, l'équipe des chercheurs se compose de deux collaborateurs, Messieurs Gilbert TRAUSCH et Jean-Marie MAJERUS, ce dernier étant partiellement détaché de sa tâche de professeur de lycée. Sur le plan administratif, deux secrétaires à mi-temps, Mesdames Monique GRETHEN et Getty GLAESENER, se partagent, la première, les travaux proprement administratifs (correspondance, gestion du budget, ...), la deuxième, la gestion de la bibliothèque et la correspondance avec le comité de rédaction du JEIH.

Autres activités

Il serait cependant erroné de croire que les activités du Centre se limitent à la problématique strictement européenne. De nombreux milieux très divers, de l'administration publique ou de la société civile, ont recours à ses compétences présumées pour les questions les plus diverses. Le Centre essaye de répondre à cette demande dans la mesure de ses possibilités.

Ainsi par exemple, il a été sollicité par le Zentrum für Europäische Integration à Bonn d'apporter son concours à l'élaboration d'un *Vade mecum* à l'attention de fonctionnaires, d'hommes d'affaires ou d'autres personnes désireuses de nouer des contacts avec l'administration, les chambres de commerce et de l'industrie, ou des chefs d'entreprises au sein de l'aire géographique de l'Europe du Nord-Ouest. L'initiative du projet dont l'objectif est de familiariser les gens avec les mentalités et traditions dans différents pays voisins remonte au coordinateur Benelux de la Staatskanzlei du Land allemand de Nordrhein-Westfalen.

D'autres demandes de renseignements sont adressées par des chercheurs nationaux (p.ex.: Centre virtuel de la connaissance de l'Europe (ENA) établi au château de Sanem) ou étrangers désireux de fréquenter à Luxembourg des archives publiques ou privées, de l'Arbed en l'occurrence.

En outre, beaucoup de radios et de télévisions étrangères ainsi que des organes de presse internationaux, se sont adressés au Centre pour des interviews sur des sujets divers et variés: la télévision tchèque de Brno voulait en savoir plus sur le tombeau de Jean l'Aveugle, la Financial Times s'intéressait à l'histoire du Luxembourg, la radio France-Inter diffusait une émission sur la libre circulation des travailleurs, la politique d'immigration et d'asile et les accords de Schengen, la chaîne européenne ARTE préparait un magazine sur le multilinguisme, etc.

Finalement, par la personne de du professeur Gilbert Trausch, le Centre Robert Schuman participe aux activités de divers instituts:

- Conseil d'administration de la Karls-Preis Stiftung à Aix-la-Chapelle;
- Research Council de l'European University Institute de Florence;
- Conseil d'administration de l'Université de l'Europe, Paris;
- Groupe de liaison des professeurs d'histoire auprès de la Commission européenne.

Publications

Trausch Gilbert, *Le Luxembourg face au Plan Schuman: le poids de la sidérurgie*, in: Michel CATALA (dir.), Histoire de la construction européenne: cinquante ans après la construction européenne, colloque international de Nantes 11,12 et 13 mai 2000, Ouest Editions, nov. 2001. ISBN 2-908261-09-X. p.195-224.

Trausch Gilbert, *Robert Schuman dans ses liens avec le Luxembourg en général et Clausen en particulier*, In: Fanfare Grand-Ducale de Clausen. 150^e anniversaire, ISP, Luxembourg, 2001, pp.23-44.

Trausch Gilbert, L'Europe communautaire, les Etats et les nations à l'aurore du XXIe siècle, In: EUROPA. L'idée et l'identité européenne, de l'Antiquité grecque au XXI siècle. Fonds Mercator, Anvers-Bruxelles 2001, pp.367-380.

Trausch Gilbert, L'Ancien et le Nouveau monde à travers les relations transatlantiques, in: COMPARARE, Comparative European History Review.

Trausch Gilbert, *L'Europe, une chance inespérée pour notre pays?*, In: Luxemburger Wort, 31.12.2001, p.4.

Trausch Gilbert, La place et le rôle des petits pays en Europe, à paraître.

Barthel Charles, Les accords de Schengen, à paraître.

Majerus Jean-Marie, *Le Grand-Duché de Luxembourg 1815-1919*, In: Bulletin d'information de l'Association royale des ingénieurs issus de la Faculté des sciences agronomiques de Gembloux, 3(2001).

Majerus Jean-Marie, *Le Luxembourg, une nation européenne*, In: Bulletin de l'Institut des Hautes Etudes de Défense nationale, 1(2001), Paris.

Majerus Jean-Marie, Des princes luxembourgeois du moyen-âge au Grand-duc Henri - l'histoire de la monarchie luxembourgeoise, In: "Club 41 Nord" Annuaire 2001.

Au-delà de ces publications ponctuelles, M. Majerus et M. Barthel continuent de préparer des études approfondies, le premier sur l'agriculture européenne durant les années 1960, le second sur les maîtres de forges luxembourgeois et belges et les débuts difficiles de l'UEBL (1918-1929).

Activités connexes

Le Centre Robert Schuman héberge également la Commission héraldique de l'Etat dont la présidence est assurée par le professeur Gilbert Trausch. Le recours aux emblèmes nationaux est soumis à un avis de cette commission.

Tout au long de l'année le Centre répond à toutes sortes de demandes de renseignements, émanant tant de l'administration luxembourgeoise que d'instituts étrangers. Le nombre de particuliers qui s'adressent à lui est en nette progression.

* * * * * * * *

7. LE CENTRE D'ETUDES DE POPULATIONS, DE PAUVRETE ET DE POLITIQUES SOCIO-ECONOMIQUES (CEPS/INSTEAD)

Rappel de la mission du Centre (loi du 10 novembre 1989, Art.2) :

Le Centre a pour mission

- 1) de faire et d'organiser des études ponctuelles et longitudinales de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques ;
- 2) de créer, de gérer et d'exploiter des banques de données scientifiques nationales et internationales comparatives ;
- 3) de développer des instruments d'analyse, de modélisation et de simulation pour politiques socio-économiques ;
- 4) de développer et d'améliorer des outils informatiques, dans les domaines et matières visés par le présent article ;
- 5) de créer et d'entretenir des réseaux interrégionaux et internationaux de recherches et d'information en matière de technologies, d'environnement, de développement et de solutions alternatives de développement ;
- 6) d'organiser au niveau post-gradué des formations en rapport avec les recherches envisagées.

Le Centre peut être chargé de travaux de recherche en relation avec toute autre question que le Gouvernement juge utile de lui soumettre.

Structure du rapport technique complet

La version complète pourra être consultée sur Internet. Il est renvoyé sous le sigle VCI.

Le chapitre I présente les travaux sur le tissu social (populations ...), aux niveaux national et international :

le chapitre II, rapporte les travaux concernant le tissu économique (firmes...), travaux qui se limitent actuellement encore au niveau national ;

le chapitre III rapporte les développements en cours pour la constitution d'un système de spatialisation qui devra être capable de traiter de façon intégrée des données complexes (démographiques, sociales, économiques, environnementales);

le chapitre IV présente les infrastructures de recherche et de formation à la recherche de notre Centre, infrastructures qui serviront aussi à nos deux grands projets innovateurs esquissées au chapitre suivant ;

le chapitre V présente sommairement nos deux projets novateurs : (a) la Graduate School for Comparative Public Policy, qui comporte entre autre un Advanced Master in Social Policy Analysis, et (b) un projet pilote qui vise - dans le cadre du Trust Fund gouvernemental auprès de la Banque Mondiale — le développement d'un « Observatory on Poverty Reduction and Poverty Reduction Policies » dans des pays d'Afrique.

les chapitres VI, VII, et VIII présentent respectivement le centre de documentation, la cellule informatique et les publications de 2001.

Nature des travaux

- 1) travaux de production de données au niveau national, par enquêtes sur le terrain, auprès d'échantillons de la population à étudier, étant entendu que la représentativité de l'échantillon est toujours soumise à contrôle; à noter que nos études majeures sont toujours longitudinales, c'est-à-dire qu'elles s'adressent année par année aux mêmes personnes ou unités d'observation, et ceci sur un grand nombre d'années; de telles études sont appelées « panels »; cette approche en panel est lourde et complexe mais indispensable pour saisir les facteurs dynamiques en jeu dans les phénomènes à étudier;
- 2) travaux de production au niveau international : ils ne consistent pas à créer les données premières, lesquelles sont mises à notre disposition par les pays membres de nos réseaux de recherche, mais à produire de l'harmonisation et de la comparabilité entre les données, et à développer les modes appropriés pour donner aux chercheurs l'accès aux bases de données tout en protégeant la confidentialité des informations ;
- 3) **travaux d'analyse, de modélisation, de simulation**, à la fois au niveau national et international comparatif ;
- 4) travaux de construction de banques de données au niveau national et international comparatif; ces banques de données sont dûment documentées au niveau technique et au niveau institutionnel, pour chacun des pays impliqués, à l'usage des chercheurs et analystes externes aussi bien qu'internes; à noter qu'au niveau international également nous investissons nos efforts en priorité dans le développement de banques de données comparatives à caractère longitudinal, en raison de leur puissance plus grande à saisir les phénomènes de changement et les processus dynamiques;

5) développement d'unités de service offrant les infrastructures nécessaires à la recherche et à la formation à la recherche.

N.B. Une coopération progressivement plus étroite avec nombre d'administrations et de services publics, notamment avec le STATEC et l'IGSS, nous a amenés à développer une cellule méthodologique qui permet de définir ensemble des stratégies générales et/ou complémentaires aussi bien au niveau de l'analyse que de la production de données (et de la transformation de données administratives anonymisées en bases de données scientifiques).

LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT, D'INTEGRATION ET DE VALORISATION

Le CEPS/INSTEAD fait des efforts dans trois directions :

- assurer au niveau spatial une meilleure couverture en micro-données : pour les espaces communaux à l'intérieur du pays, les espaces transfrontaliers, la Grande Région et le BENELUX :
- assurer une meilleure intégration des données et problèmes démographiques, sociaux, économiques et écologiques, aux niveaux de la conception, de la méthodologie, de la production des données et des analyses ;
- assurer une meilleure valorisation réciproque entre les travaux internes et les projets des chercheurs étrangers qui viennent travailler au Centre dans le cadre de nos infrastructures; au niveau des comparaisons entre pays, l'effort sera double : faire entrer notre pays plus souvent dans les choix comparatifs des chercheurs visiteurs, et, surtout encourager des études comparatives dans lesquelles des équipes de visiteurs travailleront ensemble avec nos propres équipes sur place.

CHAPITRE 1: LE TISSU SOCIAL

A. AU NIVEAU NATIONAL

ETUDE LONGITUDINALE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES ET DES MENAGES

Panel Socio-Economique « Liewen zu Letzebuerg » (PSELL)

1. INTRODUCTION A PROPERTY OF A PROPERTY OF

Le Panel Socio-Economique « Liewen zu Lëtzebuerg » (PSELL) constitue, depuis 1985, un instrument permettant de connaître les conditions d'existence des personnes et des ménages vivant dans le pays.

Le programme est réalisé sur un échantillon représentatif des ménages du pays, dans l'intention de constituer une banque de données longitudinale et dynamique (anonymisée et protégée par le secret professionnel) concernant les conditions d'existence de la population. Cette banque sert à construire et tester des indicateurs sociaux et économiques et à évaluer l'impact des politiques économiques et sociales sur les conditions d'existence de la population, notamment en matière de revenus, travail, sécurité sociale, éducation, santé, logement, transport, énergie, consommation et épargne.

Depuis 1995, l'échantillon de l'étude a été rénové et a donné naissance au **PSELL 2**, qui en est actuellement à sa 7^e vague d'enquête annuelle.

Dans le cadre du PSELL, de nombreuses informations sont récoltées chaque année sur les principaux aspects de la vie de la population du pays : conditions de logement, équipement et composition des ménages, principales dépenses, précarité, endettement, niveau de formation initial et formation continue, situation professionnelle, recherche d'emploi, activité secondaire, position scolaire des enfants, tous types de revenus.

2. PROGRAMME DE PRODUCTION DE DONNEES PSELL1 ET PSELL2

voir VCI

3. TRAVAUX D'ANALYSE CONVENTIONNES

3.1. Axe n°1 : Conditions de vie des ménages, 14 travaux résumés dans VCI :

- ° Pauvreté au Luxembourg, 1985-1999;
- ° Pauvreté, Précarité et exclusion sociale ;
- ° Passage de la vie active à la « pré-retraite »
- Analyse du revenu disponible et du niveau de vie des ménages ;
- ° Impact des revenus de remplacement sur le niveau de vie des ménages : 1985-1999 ;
- ° Perception par les ménages de leur propre situation économique et de celle du pays ;
- ° Endettement des ménages luxembourgeois ;
- ° Evolution de la famille au cours des 15 dernières années au Luxembourg (en collaboration avec le STATEC) travaux préparatoires ;
- ° Les relations intergénérationnelles et la famille au Luxembourg ;
- Enquête qualitative sur les relations intergénérationnelles (travaux préparatoires);
- Exploitation de certains aspects de l'Enquête sur le budget des ménages 1998;
- ° Bilan relatif à l'intégration des immigrés

- ° Actualisation des données du bulletin Population et Emploi n° 1/99 : « Histoire de couples : la place de l'union libre dans le passage familial luxembourgeois » ;
- ° L'impact des événements liés à l'emploi et à la vie familiale sur les transitions vers et hors de la pauvreté (1993-1995) (Niveau comparatif Luxembourg et Union Européenne).

3.2. Axe n°2 : Les effets des politiques sociales/fiscales, 6 travaux résumés dans VCI :

- ° Etude de l'impact de la réforme fiscale sur l'offre de travail totale (femmes et hommes) à partir des données du programme PSELL (collaboration CEPS/INSTEAD et STATEC) ;
- ° Etude du coût de l'enfant (réf. Enquête sur le budget des ménages et Programme PSELL)
- ° Etude de l'impact des politiques familiales sur le niveau de vie des familles ;
- ° Le congé parental
- ° L'allocation parentale d'éducation (APE) et le choix d'activité à temps partiel (en France)
- ° La garde d'enfants.

3.3. Axe n°3 : Le fonctionnement du marché du travail, 9 travaux résumés dans VCI :

- ° Analyse comparative des résultats de trois bases de données créées en 1998 : EFT et EBM (STATEC), PSELL (C/I)
- ° Exploitation de certains aspects de l'enquête EFT 2000 (collaboration CEPS/INSTEAD et STATEC) ;
- ° Etude sur la formation initiale, la formation continue et l'adéquation formation/emploi à partir des données du PSELL ;
- ° Etude sur les déterminants de l'activité féminine : exploitation quantitative des questions d'opinion posées dans le cadre du programme PSELL (1999) ;
- ° Travaux complémentaires sur la structure des salaires (sources : Enquête Structure des salaires/STATEC et Programme PSELL) ;
- ° Travaux préparatoires au bilan relatif à l'emploi des femmes ;
- ° Chômeurs, périodes et sorties du chômage au cours des années 1994-1999 (programme PSELL) ;
- ° Le rendement de l'investissement en éducation (programme PSELL) ;
- ° Le chômage dans les pays de l'Union Européenne (source : ECHP/EUROSTAT) .

4. TRAVAUX MENES PAR L'EQUIPE PSELL DANS LE CADRE DE CONTRATS HORS CONVENTION, 19 travaux résumés dans VCI:

- ° Les transferts à la famille et aux autres ménages / La réforme fiscale (Commanditaire Ministère de la Famille) ;
- ° Transformation des données PSELL en format European Community Household Panel (Commanditaire EUROSTAT) ;
- ° Pratiques culturelles (Commanditaire Ministère de la Culture) ;
- ° Le volontariat européen pour les personnes âgées (Commanditaire Direction générale de l'emploi et des affaires sociales, CE) ;
- ° Les femmes et la prise de décision économique (Commanditaire Ministère de la Promotion féminine) ;
- ° Enquête OGBL sur la situation sociale et professionnelle du personnel du secteur hospitalier (Commanditaire CEP-L) ;
- ° L'accès au logement des personnes défavorisées (Commanditaire FEANTSA) ;
- ° Etude de la vulnérabilité en Europe (vulnérabilité et violence à l'école) (Commanditaire DG Justice et Affaires Intérieures, projet DAPHNE, CE) ;
- ° Observatoire européen de la situation sociale, de la démographie et de la famille (Commanditaire Direction Générale des Affaires sociales et Emploi/CE) ;
- ° Euromod (Commanditaire Direction générale de la Recherche, CE);
- Analytical and Statistical Tools for Monitoring EU Tax/Benefits Systems (Euromod);
- ° Comparison of Child Benefit Packages in 22 Countries (Coordinateur Université de York);
- ° Les femmes et le marché de l'emploi (Commanditaire Ministère de la Promotion Féminine) ;
- ° Contrat SHA « Statistics on Health Account » (Commanditaire EUROSTAT, en collaboration avec l'IGSS);
- ° SILC: Statistics on Income and Living Conditions (Commanditaire EUROSTAT);
- ° Personnes âgées (Commanditaire Ville de Luxembourg ; en collaboration avec l'équipe Géode du CEPS/INSTEAD) ;
- ° Comparative Study of Low Fertility and Family Policies in Developed Countries (Commanditaire: The Imperial Gift Foundation Boshi-Aiikukai & Dr Hiroshi Kojima, National Institute of Population and Social Security Research Japan);
- ° Dialogue social (Commanditaire DG Emploi et Affaires Sociales, CE) :
- ° CHINTEX: The Change from Input Harmonisation to Ex-post Harmonisation in National Samples of the European Community Household Panel (Commanditaire EUROSTAT; en collaboration:CEPS/INSTEAD, Statistisches Bundesamt, Wiesbaden, Johann-Wolfgang-Goethe Universität, Frankfurt, Deutsches Institut für Wirtschafts-Forschung, Berlin, University of Essex, Statistics Finland, Abo Akademi University, Finland).

B. AU NIVEÁU INTERNATIONAL

LES ETUDES LONGITUDINALES ET COMPARATIVES SUR LES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES ET DES MENAGES

PACO/CHER

- ETUDE PACO : PANEL COMPARABILITY PROJECT
- ETUDE CHER: CONSORTIUM OF HOUSEHOLD PANELS FOR EUROPEAN SOCIO-ECONOMIC RESEARCH

1. NOTE SUR PACO ET L'ORIGINE DE CE TYPE DE BASES DE DONNEES POUR RECHERCHES COMPARATIVES:

1.1. L'idée de créer une base de données comparatives réunissant toutes les études longitudinales qui sont faites dans les divers pays sur les conditions d'existence des individus et des ménages s'est développée au CEPS/INSTEAD à partir de son projet-pilote réalisant un « panel ménages » comparatif entre le Luxembourg et la Lorraine (de 1985 à 1990). (Le prototype pour tous ces panels nationaux était la prestigieuse étude américaine « Panel Study on Income Dynamics « PSID » lancée aux USA en 1968.)

C'est en relation avec cette expérience que la European Science Foundation (ESF), de 1990 à 1993, a financé pour de telles études longitudinales un réseau de recherche coordonné par le CEPS/INSTEAD (Gaston SCHABER), le secrétariat étant assuré par l'Université d'Essex. Ce réseau finissait par englober 10 pays. Au départ, seuls l'Allemagne, le Luxembourg, la Lorraine, les Pays-Bas et la Suède disposaient d'un « panel ménages ». Puis des panels se sont développés en Grande-Bretagne (1991), Hongrie (1992), Belgique (1992). L'objectif du réseau ESF était de promouvoir les études panel en Europe et de tester la faisabilité d'une base de données comparative intégrant les différents panels, en fonction d'une structure de variables standardisées prédéfinies et bien documentées.

1.2. Ces travaux préparatoires ont conduit le CEPS/INSTEAD, comme coordinateur, à former à 9 pays partenaires le projet PACO, qui de 1993 à 1996 a bénéficié d'un cofinancement par la DG XII, dans le cadre du programme « Human Capital and Mobility ». (Les pays : Allemagne, Belgique, Espagne, France (Lorraine), Hongrie, Irlande, Luxembourg, Pologne, Royaume-Uni.) Le produit de cette coopération fut la réalisation d'une première version de la banque de données PACO sur CD-ROM. Depuis, le Centre continue à développer le programme PACO dans le but de rendre ces données longitudinales accessible à la communauté internationale des chercheurs.

- 1.3. Ce n'est qu'en 1994 qu' EUROSTAT a lancé dans 12 pays de l'U.E. le « European Community Household Panel (ECHP)». Actuellement un accord de coopération entre notre Centre et ses partenaires, d'une part, et EUROSTAT, d'autre part, assure l'inclusion des données du ECHP dans le projet CHER, qui est le successeur du Projet PACO.
- 1.4. Le projet PACO en tant que contrat cofinancé par la Commission de l'U.E. pendant les années 1993 à 1996 est terminé, mais il a donné naissance au Centre à un PROGRAMME PACO, qui est un programme à long terme. Ce programme est à deux composantes : les archives PACO et la banque de données PACO.
- a) Les **ARCHIVES PACO** comprennent actuellement plus de 70 sets de données de 19 pays différents, avec des variables originales, non standardisées, mais transformées en un format commun (SPSS system files for Windows on PC). Les fichiers de données des Archives PACO ne sont pas accessibles à des utilisateurs externes. Les chercheurs qui viennent travailler au Centre peuvent cependant après avoir prêté serment au Tribunal accéder sur place à ces données rendues anonymes.

D'une année à l'autre, de nouvelles vagues de panels s'ajoutent pour ces 19 pays ; de plus de nouveaux pays peuvent s'associer au programme (comme récemment la Finlande).

b) La BANQUE DE DONNEES PACO, à la différence des archives, contient des « public use files », que le Centre distribue sur CD-ROM aux chercheurs internationaux qui en font la demande (et qui doivent signer une lettre d'engagement quant au respect de la confidentialité de ces données anonymisées à des fins de recherche scientifique).

Les « public use files » comprennent actuellement 75 ensembles de données de 19 pays, avec des variables entièrement standardisées et comparables. (Les 19 pays sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni, la Russie et la Suède.)

2.1. Rappel: Le projet CHER (Consortium of Household Panels for European Socio-Economic Research) a été lancé le 1^{er} février 2000, dans le cadre du Cinquième Programme et est cofinancé par la DG RECHERCHE sous le titre « Improving the socio-economic knowledge base ». Il vise à créer, en collaboration étroite avec EUROSTAT, des ensembles de données comparables pour l'Europe, les Etats-Unis et le Canada et à les rendre accessibles à la communauté scientifique. Le projet n'est pas une simple répétition du projet PACO ; il en est le développement logique, avec un nombre accru de pays et avec la particularité qu'il intègre systématiquement des données provenant du European Community Household Panel (ECHP).

Y participent 19 pays en tout, dont 14 de l'U.E.: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni, ainsi que la Hongrie, la Pologne et la Suisse et pour l'Amérique, les Etats-Unis et le Canada.

La partie essentielle du travail de base – avant la phase finale qui consistera dans des travaux d'analyse – consiste à échanger et contrôler des informations de nature très technique et très précise entre les membres du consortium afin de résoudre les problèmes difficiles qui se posent dans la construction d'une base de micro-données qui doit être à la fois complexe, longitudinale et comparative.

Un élément nouveau et supplémentaire consiste en la création d'une base de méta/macro-données reliée à la base de micro-données.

2.2. PRODUCTION en 2001: Les membres du consortium ont rédigé un rapport d'activité (Yearly Progress Report) à l'adresse du « Scientific Officer » du projet à la Commission Européenne. Ce rapport reprend les objectifs définis par le consortium au début du projet et précise l'état d'avancement des travaux.

Parmi les travaux en phase d'achèvement figure le « State of the Art Report ». Ce document décrit de façon détaillée la structure et le contenu du projet, ses possibilités et perspectives d'exploitation, ainsi que ses relations avec les autres projets majeurs de bases de données comparatives, qu'elles soient constituées à partir d'enquêtes discontinues ou de véritables entreprises longitudinales.

Les travaux réalisés cette année ont été en majeure partie d'ordre technique interne: travaux de vérification statistique des données reçues des partenaires ; documentation des variables (sous leur forme originale et par rapport à la norme CHER) ; mise en place d'un réseau de communication web à l'usage du consortium pour l'échange des données ; volumineux travail de documentation décrivant les différents aspects de la construction des données CHER (trois volumes en préparation).

2.3. BILAN INTERMEDIAIRE: Les étapes difficiles du rassemblement des panels nationaux et de la définition des règles d'harmonisation des panels nationaux avec et le panel européen (ECHP) ont été franchies. Le projet travaille actuellement à la vérification de la consistance statistique des données pour préparer le terrain aux travaux d'analyse proprement scientifiques. Et les partenaires nationaux ont eu l'occasion de définir leurs centres d'intérêts en matière d'analyse. Les partenaires allemands et anglais testent sur CD-ROM la version bêta des micro-données de la base CHER pour l'ensemble des pays. Les partenaires grecs, italiens, espagnols et français produisent les méta-données qui devront constituer l'environnement de CHER.

3. ETUDES BASEES SUR DES ENQUETES TRANSVERSALES PERIODIQUES CONCERNANT LES REVENUS ET LES FORCES DE TRAVAIL: LA LUXEMBOURG INCOME STUDY ET LA LUXEMBOURG EMPLOYMENT STUDY. Voir VCI.

CHAPITRE II:

DETACRIMENT OF THE STATE OF THE

1. LES TRAVAUX RELEVANT DE LA CONVENTION

Le département « Entreprises » du CEPS/INSTEAD travaille en collaboration avec le STATEC sur quatre programmes commandités par EUROSTAT.

1.1.Community Innovation Survey

Ce programme a pour objet de collecter, de traiter et d'analyser des données provenant des entreprises luxembourgeoises afin d'étudier la situation micro-économique des entreprises en matière d'innovation. Nous avons préparé avec le STATEC le répertoire des entreprises concernées par l'enquête et effectué l'échantillonnage. Le questionnaire a été adapté à la situation luxembourgeoise (avec l'introduction de questions relatives au projet Recherche & Développement). Les enquêtrices et enquêteurs ont été formés et les dispositions ont été prises pour faire l'enquête en face à face auprès des 700 entreprises concernées.

1.2. Business Services - Methodological Development and Harmonised Data Collection

Le second projet « Business Services – Methodological Development and Harmonised Data Collection », lancé au second semestre 2000, a pour objet la mise en place d'indicateurs d'efficacité des entreprises du secteur des services (secteur K de la NACE) au niveau européen. Ces indicateurs sont calculés à partir de données existantes et de données collectées en supplément. Cette année, la collecte des données a été réalisée auprès des entreprises du secteur informatique (mai - juin 2001) et un questionnaire a été testé (juillet – août 2001) dans quatre autres secteurs d'activités (secteurs des Services comptables et Conseils pour les affaires et la gestion (NACE 74.12, 74.14), secteur des Études de marché et sondages d'opinion (NACE 74.13), secteurs des Services d'architecture et d'ingénierie (NACE 74.2), secteur de la publicité (NACE 74.4)). Les résultats des tests et les premiers résultats de l'enquête réalisée auprès des entreprises informatiques ont été transmis à EUROSTAT en septembre 2001.

1.3. E-commerce Survey

Le troisième programme relatif au commerce électronique, « E-commerce Survey », vise à mieux connaître les impacts et les opportunités associés au déploiement et à l'utilisation des Technologies d'Information et de la Communication (TIC) dans la vie des entreprises. La collecte des données a été réalisée en juin 2001. Environ 2000 entreprises de plus de 10 salariés, de tous les secteurs d'activités, ont été interrogées par voie postale. Les résultats ont été transmis à EUROSTAT en octobre 2001.

1.4. Indicators for Benchmarking National R & D policies

Enfin, le quatrième programme « Indicators for Benchmarking National R & D policies » doit permettre l'analyse des politiques nationales de recherche, en vue de promouvoir les meilleures pratiques en Europe. Pour ce faire, différents indicateurs vont être calculés et, simultanément, des indicateurs luxembourgeois seront complétés (ils concernent les ressources humaines scientifiques, les dépenses en R & D, la productivité scientifique, l'impact de la R & D sur la compétitivité économique et l'emploi). Afin de collecter ces données, divers contacts ont été pris dans le but de faire l'inventaire des données déjà existantes. Actuellement, nous collaborons avec le STATEC, le Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Ministère de l'Economie, l'Inspection des Finances et le Centre de Veille Technologique. Dès à présent, un tiers des indicateurs demandés par EUROSTAT est disponible et sera transmis en janvier 2002.

2. LES TRAVAUX HORS CONVENTION

2.1. International Training Module on Communication Techniques (JOINT)

En plus des quatre projets décrits ci-dessus, l'équipe vient de terminer le projet intitulé « International Training Module on Communication Techniques (JOINT) » qui est financé par la Commission Européenne dans le cadre du programme Léonard de Vinci. Ce projet a été réalisé en collaboration avec l'Université de Nancy I, l'Université de Kosice (Slovaquie) et l'Université de Cracow (Pologne). Au sein de ce projet, la principale contribution de l'équipe fut de montrer les incidences socio-économiques de l'adoption des TIC au sein des entreprises et, en particulier, dans l'organisation du travail (cela a donné lieu à la rédaction d'un article relatif au télétravail).

2.2. SICOV (Système basé sur les nouvelles technologies de l'Information et de la Communication facilitant les affaires électroniques d'Organisations Virtuelles)

Enfin, en décembre 2001, le projet SICOV (Système basé sur les nouvelles technologies de l'Information et de la Communication facilitant les affaires électroniques d'Organisations Virtuelles) a débuté. Ce projet est mené en collaboration avec le Centre

de Recherche Public Gabriel Lippmann. Il s'inscrit sur une durée de trois ans et est financé par le Fond National de la Recherche.

- 3. PROJETS ET REUNIONS CORRESPONDANTES AVEC EUROSTAT (pour des indications plus complètes voir VCI)
- 3.1. Projets « Recherche & Développement » et « Statistique relative à l'innovation »
- 3.2. Projet « Business Services Methodological Development and Harmonised Data Collection »
- 3.3. Projet « JOINT International Training Module on Communication Techniques (JOINT) »
- 3.4. Projet « Système basé sur les nouvelles technologies de l'Information et de la Communication facilitant les affaires électroniques d'Organisations Virtuelles. SICOV »
- 4. DOCUMENTS PUBLIES AD POINT 3
- 2. FORMATION, EDUCATION, EMPLOI (FEE)
- 1. TRAVAUX RELEVANT DE LA CONVENTION
- 1.1. Formation professionnelle
- 1.1.1. Etude sur les besoins en formation dans le secteur industriel (Commanditaires : FEDIL, Chambre de Commerce du Luxembourg)

Analyse des besoins en formation professionnelle continue et en compétences des entreprises industrielles luxembourgeoises. Les entreprises ont été interrogées par la FEDIL et la Chambre de Commerce à l'aide d'un questionnaire postal. L'analyse et la synthèse des réponses ont été réalisées par le CEPS/INSTEAD. Ce travail a donné lieu à un rapport et une présentation auprès des chefs du personnel des plus importantes entreprises industrielles luxembourgeoises (FEDIL, 5 mars 2001).

1.1.2. Enquête CVTS2 : Continuing vocational training survey (Commanditaires : STATEC, EUROSTAT)

Analyse de la formation professionnelle continue dans les entreprises luxembourgeoises de tous les secteurs d'activités. Cette étude s'intéresse e.a. aux types de personnel concernés, aux domaines de formation et au coût de cette dernière. Les réponses donneront lieu à une analyse comparative européenne réalisée par EUROSTAT. Le CEPS/INSTEAD a effectué une analyse des données nationales et une synthèse de celle-ci sera publiée au début de l'année 2002 par le STATEC.

1.1.3. Présentation de la formation professionnelle continue au Luxembourg auprès d'une délégation du CEDEFOP (Commanditaire : Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports)

Depuis 1997, le CEPS/INSTEAD présente annuellement la situation en matière de formation professionnelle continue à une délégation envoyée au Luxembourg par le Cedefop. Cette année cette réunion a eu lieu début octobre 2001. Les participants à cette réunion annuelle sont le CEPS/INSTEAD, le MNENFPS, l'ADEM et le CNFPC.

1.2. Emploi

1.2.1. Suivi psycho-social des chômeurs (Commanditaires : ADEM, Université de Nancy 2)

Dans le cadre de la mise en place du Plan d'Action National en faveur de l'emploi, un suivi individualisé de tous les chômeurs de longue durée doit être réalisé. Le CEPS/INSTEAD collabore avec l'ADEM pour la réalisation de cette mission (élaboration d'une revue de questions, application des méthodologies au cas particulier du Luxembourg, collaboration avec des universités étrangères...).

1.3. Education, compétences et capital humain

1.3.1. Enquête ALL : Adults Literacy and Lifeskills Survey (Commanditaires: ISERP, Centre Universitaire de Luxembourg)

L'étude internationale ALL placée sous la direction de Statistics Canada s'intéressera en 2002-2003 aux compétences individuelles des personnes de différents pays (Canada, Etats-Unis, Brésil, Autriche...). Cette étude doit permettre des comparaisons internationales des dimensions cognitives (verbale, numérique et résolution de problèmes) mais également de déterminer quels sont les liens entre compétences individuelles et facteurs socio-économiques. Le CEPS/INSTEAD, l'ISERP et le CUNLUX ont vérifié, pendant le second semestre 2001, la possibilité de réaliser cette pré-étude au Luxembourg. L'étude de faisabilité nationale a mis en évidence l'impossibilité de réaliser la première partie de cette enquête internationale pour cause de timing trop restreint. Les partenaires étudient actuellement la possibilité de participer à l'enquête principale ou de réaliser une enquête parallèle spécifiquement luxembourgeoise permettant néanmoins de garder une certaine comparabilité avec ALL.

2. TRAVAUX HORS CONVENTION

2.1. Création de données sur le chômage et les demandeurs d'emploi (Commanditaire ADEM)

Aide méthodologique à l'élaboration de fichiers de micro-données sur le chômage au sein de l'ADEM permettant de réaliser des comparaisons longitudinales. Cette réalisation s'insère dans un projet national de mise en commun de données sur l'emploi.

2.2. Suivi des mesures jeunes pour l'emploi (Commanditaire ADEM)

Dans le cadre du Plan d'Action National en faveur de l'emploi, une analyse de l'impact des mesures pour l'emploi des jeunes (CAT PR et CAT PU) est réalisée pour l'année 2000. Cette étude a pour but de vérifier l'amélioration de l'employabilité des jeunes ayant bénéficié de ce type de mesure en 2000. Un rapport sur le suivi de ce type de mesures et sur le devenir des personnes concernées sera réalisé pour le début de 2002.

2.3. Bulletin Luxembourgeois de l'Emploi [Commanditaire ADEM]

Calcul des chiffres sur le chômage et le marché de l'emploi au Grand-Duché de Luxembourg, sur la base de données de l'ADEM, du STATEC et de l'IGSS. Elaboration et impression du Bulletin mensuel présenté au Comité de Conjoncture généralement le dernier mercredi de chaque mois. Les données annuelles sur le chômage sont analysées et synthétisées pour la réalisation du rapport d'activité de l'Administration de l'Emploi.

2.4. Enquête européenne Eurochambres (Commanditaire Chambre de Commerce)

Etude longitudinale réalisée par le CEPS/INSTEAD auprès de plus de 800 entreprises de tous les secteurs d'activité depuis 1995. Elle s'intéresse aux réalisations mais également aux prévisions des firmes sur différents aspects économiques (emplois, investissements...). Cette enquête a débuté courant du mois d'octobre 2001 et une première analyse des réponses des firmes a été effectuée pour la Chambre de Commerce en novembre 2001. Une analyse comparative des résultats de cette enquête avec ceux des années précédentes doit être réalisée au début de l'année 2002.

3. CEUROPEAN EMPLOYMENT SERVICES (EURES)

INFORMATION, DOCUMENTATION ET BASES DE DONNEES

Dans le but de mettre à la disposition du grand public des informations sur le travail transfrontalier et ses dérivés, EURES entretient un centre de documentation et de bases de données. Ainsi, les modifications législatives importantes au niveau de la sécurité sociale et du travail sont toujours actualisées ; de même, les publications à caractère social sont regroupées.

Ce travail de mise en place de banques de données se fait aussi au niveau européen pour les données concernant les conditions de vie et de travail et est complété par une revue de presse concernant l'économie générale des régions transfrontalières.

L'actualisation de plusieurs guides pratiques a été entamée en 2001 : le guide des pensions, de la fiscalité et guide de l'étudiant. On peut relever aussi la publication d'un nouveau guide pratique pour les frontaliers belgo-luxembourgeois, composé en collaboration avec le CRD EURES Lorraine. Une brochure est en préparation pour rendre compte de dix ans d'activités EURES au Luxembourg.

A signaler aussi la réalisation de fiches pratiques diffusées sous format papier et sur le site web http://www.euresped.org. L'actualisation de ces fiches est en cours et porte sur les thèmes suivants: l'assurance vieillesse; l'assurance maladie-maternité; l'assurance chômage; la pension d'invalidité; les accidents du travail et les maladies professionnelles; les conditions de séjour et les prestations familiales.

ETUDES

Divers travaux ont été effectués ou sont encore en cours. Ils concernent le commerce électronique, la mobilité régionale et interrégionale, l'exploitation des informations statistiques sur l'emploi en Europe, le dialogue social au Luxembourg, les obstacles à la libre-circulation dans la Grande Région, les conditions de vie et de travail au niveau transfrontalier, l'externalisation des services et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), l'apprentissage et les métiers de la santé, le travail intérimaire comme marché transfrontalier.

COORDINATION

Le programme EURES fait l'objet d'une coordination propre au niveau de la zone du PED. Les partenaires belges, français et luxembourgeois des services publics de l'emploi, des syndicats et du patronat de ces trois pays sont regroupés et forment les partenaires du réseau PED. Les quatre missions d'EURES PED sont (1) d'informer le public sur les conditions de vie et de travail dans la Grande Région, (2) de procéder à l'échange d'offres et de demandes d'emploi entre les services de l'emploi, (3) d'établir un cadre de gestion prévisionnelle et concertée de l'emploi et d'un dialogue social transfrontalier et (4) enfin de diffuser l'offre de formations au niveau transfrontalier.

CHAPITRE III : SYSTEME INTEGRE DE SPATIALISATION POUR DONNÉES COMPLEXES (GEODE)

1. INTRODUCTION

Durant l'année 2001, la Cellule *GEODE* (Géographie et Développement) a été mise en place. Les chercheurs ont élaboré un programme de recherche pluriannuel qui porte sur les enjeux et effets socio-spatiaux de la croissance économique du Luxembourg et de sa région dans une perspective de développement durable.

2. TRAVAUX CONVENTIONNES CONTRACTOR CONTRACT

2.1. Réparation, rédaction et présentation du programme de recherche de la cellule.

Devant la perspective 2040 et des 700 000 habitants, la question essentielle que la cellule GEODE se pose est de savoir comment la population et les activités du Grand-Duché vont évoluer, mais surtout, par rapport à un Etat-région comme le Luxembourg, de savoir **où** cette population et ces activités vont se localiser et s'implanter.

2.2 Travaux préparatoires à l'analyse du recensement luxembourgeois de 2001

Demande effectuée auprès du STATEC pour pouvoir analyser les données du recensement de la population de 2001.

Premier objectif : état des lieux du recensement de 2001 : assurer une analyse des informations du recensement de 2001 en s'appuyant sur des études déjà effectuées au CEPS/I.

Deuxième objectif : exploitation thématique de la mobilité des ménages (domicile lieu de travail par exemple) et du marché du logement (localisation, confort...).

Troisième objectif : dynamique spatiale et temporelle (1981 à 2001) avec l'étude de l'organisation socio-résidentielle luxembourgeoise.

2.3 Développement local, régional et espace interrégional transfrontalier

2.3.1. Méthodologies et outils du développement local pour les collectivités luxembourgeoises

Ces méthodologies et ces outils doivent servir aux collectivités locales dans la mise en place de leurs stratégies en faveur du développement durable.

2.3.2. Les pratiques d'embauche des entreprises dans la commune de Dudelange Finalisation du rapport détaillé et présentation de l'étude aux autorités communales (février 2001).

2.3.3. La Grande Région

Interventions concernant la Grande Région :

- à la Chambre des députés, le 12 septembre 2001 : « Les dynamiques de l'emploi dans la Grande Région Saar-Lor-Lux », dans le cadre de la Commission de l'Immigration.
- au cours d'un colloque portant sur les Problèmes de l'immigration, le 17 novembre 2001 : « Les potentialités de la Grande Région ».

2.3.4. Assises sociales de Esch/Alzette

Projet d'un parc socio-écologique. Réalisation d'une offre de prestation de services.

2.3.5. Comité Local d'Action Sociale, Esch/Alzette

4 réunions de coordination. Evaluation du projet Gabriel Lippmann. Propositions pour les prochaines Assises Sociales.

2.3.6. Préparation à une participation à INTERREG IIIB

Dans le cadre du séminaire de bourses d'échanges INTERREG III B Nord ouest Européen de Rotterdam (les 5-6 septembre 2001) divers projets concernant le développement durable ont été repérés.

2.3.7. Préparation au Plan Régional Centre-Sud.

4 réunions de travail avec les bureaux d'étude concernés.

2.4 Préparation des réunions du Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire (CSAT)

But : donner un avis constructif sur le Programme Directeur de l'Aménagement du Territoire.

Au cours de l'année 2001, 15 réunions et séances plénières, soit l'équivalent de 2 jours de travail par mois, ont été nécessaires pour préparer un premier avis. (P.Bousch).

2.5 Préparation d'une base de micro-données à l'échelle locale

Projet de collaboration avec le SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique). But : mise en place d'un tableau de bord pour les communes du SIGI.

3. * TRAVAUX HORS CONVENTION (voir détails VCI)

3.1 ENQUÊTE PERSONNES ÂGÉES, VILLE DE LUXEMBOURG (COMMANDITAIRE : VILLE DE LUXEMBOURG)

Cette étude doit permettre aux autorités de la Ville d'organiser de façon optimale les services existants (service seniors, aide à domicile, repas sur roues, etc.); de mettre en place des services et des infrastructures afin de répondre aux besoins collectifs et individuels des personnes âgées (habitations collectives, hébergements, foyers de jour...); et de favoriser ainsi, le plus longtemps possible, le maintien à domicile des personnes à autonomie réduite. Pour un rapport plus complet voir VCI.

3.2. PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'AGGLOMERATION TRANSFRONTALIERE DU POLE EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

- 3.2.1. Schéma de Développement (Commanditaire : SIKOR et AGAPE)
- 3.2.2. Mise en place d'un système d'information géographique (SIG) (Commanditaire : SIKOR)
- 3.2.3. Programme local transfrontalier de l'habitat (Commanditaire : SIKOR)
- 3.2.4. Conception et promotion du schéma d'aménagement du Point triple ([Commanditaire : SIKOR)

3.3. PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE LOGEMENT

- 3.3.1. Housing Market (Commanditaire : INTERREG II C et Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement)
- 3.3.2. Travaux préparatoires à la mise en œuvre du Plan sectoriel Logement (Commanditaire : Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement)

3.3.3. Observatoire de l'Habitat (Commanditaire : Ministère des Classes Movennes, du Tourisme et du Logement)

Collecte d'informations et de documents sur les différents observatoires existant en France, Allemagne et Belgique.

- 3.4. TRANSFORMATIONS DE L'HABITAT (COMMANDITAIRE : MINISTÈRE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT)
- 3.5. TRAJETS ET MOBILITE

CHAPITRE IV: LES INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE ET DE FORMATION A LA RECHERCHE

INTEGRATED RESEARCH INFRASTRUCTURE IN THE SOCIO-ECONOMIC SCIENCES

IRISS

DESCRIPTIF:

En 1995, le CEPS/INSTEAD a été reconnu comme « Large-Scale Facility » (LSF) par la DG XII de la C.E., récemment nommée DG Recherche. La mission de notre Centre en tant que LSF est de donner accès à des scientifiques européens à nos infrastructures de recherche et à nos bases de données. Nous effectuons cette mission à travers une unité créée à cette fin – IRISS -, qui met à la disposition des chercheurs visiteurs toutes les ressources disponibles au Centre : expertise des chercheurs sur place, bases de données multiples (cf. les autres sections du présent rapport), documentation sur les travaux nationaux et internationaux qui se font au Centre même, équipement informatique de pointe, offices pour travail individuel et travail de groupe, possibilités de logement au Centre même.

Un premier financement du programme IRISS par la Commission Européenne est arrivé à son terme le 30 septembre dernier. — Depuis le mois de novembre 2001, la Commission finance un deuxième programme, pour une période de 28 mois, par une contribution s'élevant à 396.667 EURO. Les ressources allouées permettront de financer sur ces 28 mois un minimum de 1167 jours personne, soit environ 50 à 60 personnes ou 25 à 30 groupes de personnes.

FONCTIONNEMENT:

IRISS accueille en moyenne, sur un an, douze à quinze chercheurs externes pour des séjours allant de deux semaines à deux/trois mois. Les candidats font parvenir au Centre un projet personnel de recherche, lequel est évalué alors par un expert interne ainsi que par deux évaluateurs externes au C/I, choisis sur une liste d'experts scientifiques reconnus. Principaux critères de sélection: l'intérêt scientifique du projet en tant que tel, la faisabilité du projet dans le cadre des ressources du Centre, et les possibilités de collaboration et de synergies avec d'autres projets en voie de réalisation dans l'unité IRISS ou ailleurs au Centre.

Pendant leur séjour, les chercheurs sont logés gratuitement dans un des appartements du C/I, et ils ont accès à un ordinateur IBM Netvista ainsi qu'aux logiciels et données nécessaires afin de mener à bon leur projet de recherche. Les chercheurs bénéficient aussi d'une participation aux frais de séjour et de déplacement (247 EUR User fees).

En contrepartie, il est prévu qu'à la fin de leur séjour, les chercheurs présentent l'état d'avancement de leurs recherches aux autres chercheurs du centre dans le cadre d'un séminaire. Il est aussi prévu que les chercheurs publient les résultats de leurs recherches dans la *IRISS-C/I Working Paper Series*. Lors de présentations de séminaire ou de conférence ou lors de publication subséquente de leurs travaux, les chercheurs sont tenus de mentionner la partie de leurs travaux effectués dans le cadre du programme IRISS.

PRODUCTION:

Entre janvier 1999 et octobre 2000, 44 chercheurs européens et américains ont reçu des bourses IRISS et sont venus travailler pour des périodes allant de une à six semaines au centre à Differdange. Afin de diffuser à la communauté des chercheurs les résultats des recherches des visiteurs IRISS, la IRISS-C/I Working Paper Series a été lancée. A ce jour, cette série contient vingt-trois documents de recherche, dont deux ont déjà été acceptés pour être publiés dans des revues scientifiques.

L'EQUIPE :

Le noyau d'IRISS est constitué de trois chercheurs avec doctorat qui assurent le développement de l'infrastructures de recherche et l'encadrement des chercheurs visiteurs, tout en effectuant également leurs propres recherches.

PUBLICATIONS:

Voir la liste dans VCI. Depuis octobre 2001, les travaux d'IRISS ont leur référence aux USA dans une banque de données spécialisée « RePEc » qui comptabilise (a) les téléchargements (file downloads) dont ces travaux ont fait l'objet en fonction de leur référence et (b) les consultations des résumés (page views). Jusqu'à présent il y a eu 306 téléchargements et 1654 consultations.

2. LUXEMBOURG COMPARATIVE DATABASES AND ARCHIVE NETWORK

BANQUES DE MICRO-DONNEES INTERNATIONALES/COMPARATIVES ET ARCHIVES EN RESEAU.

- 2.1 Les banques de micro-données socio-économiques anonymisées, établies au Centre avec les données fournies par les pays partenaires, permettent d'étudier les différents types de programmes de politique publique concernant p.ex. la pauvreté, la distribution des revenus, l'adéquation des revenus à l'âge de la retraite, la répartition du bien-être économique en général, etc.
- 2.2 Sous des conditions adéquates de confidentialité et de protection et dans le respect de l'article 17 de notre loi du 10 novembre 1989, des bases de données sont accessibles à des chercheurs et analystes qualifiés ainsi qu'à des étudiants avancés venant travailler au Centre dans le cadre de ses différents programmes nationaux, interrégionaux et internationaux y compris les nouveaux programmes en cours de développement, à savoir la « Graduate School for Comparative Public Policy Analysis and Data » et le « Pilot Observatory for Poverty Reduction and Poverty Reduction Policies in African Countries ».
- **2.3** A partir de 2002, la collection constituée par ces bases sera progressivement et systématiquement élargie par l'adjonction de nouvelles bases de données aux fins de constituer des archives adéquatement documentées pour la recherche comparative.
- 2.4 Ce travail de développement se fera en coopération avec des partenaires privilégiés, de réputation internationale, et en premier lieu avec ZUMA, Mannheim (D), NSD, Bergen (N) et le National Centre for Social Research (UK), dont les directeurs respectifs Peter Mohler, Björn Henrichsen et Roger Jowell viennent d'accepter d'agir comme conseillers scientifiques auprès de notre Centre. S'y ajoutera au cours de cette même année le nouveau Centre français QUETELET dont le directeur, M. Benoît Riandey, a accepté également d'être conseiller scientifique auprès du CEPS/INSTEAD.
- 2.5 Les partenaires mentionnés ont comme objectif commun de mettre en réseaux leurs ressources respectives en données et en capacités de recherche et de formation pour contribuer (a) au développement de l'Espace Européen de Recherche de l'U.E., et (b) au développement d'une coopération internationale encore plus globale.

Ceci plus particulièrement dans deux domaines :

- celui du développement d'indicateurs socio-économiques ayant valeur à la fois aux niveaux nationaux et comparatifs, et
- celui du développement d'une coopération effective entre les producteurs de statistiques officielles d'une part, et les acteurs scientifiques d'autre part.

2.6 Les bases de données déjà opérationnelles seront utilisées à l'avenir d'une façon plus intensive dans nos études sur la Grande Région (BENELUX, France, Allemagne).

CHAPITRE V : DEUX PROJETS NOVATEURS

1. GRADUATE SCHOOL FOR COMPARATIVE PUBLIC POLICY ANALYSIS AND DATA

and International Master in Social Policy Analysis by Luxembourg, Leuven and Associate Institutes (IMPALLA)

ORIGIN, FRAME, AND SCOPE OF THE PROJECT:

The Chancellor of the University of Pittsburgh, Professor Mark NORDENBERG, made an official visit to the Authorities of the Grand-Duchy of Luxembourg, July 10 to 12, 2000, with the aim of formalising the co-operation between Pittsburgh University and CEPS/INSTEAD for research and for advanced academic training and teaching.

In the context of this visit, professor Gaston SCHABER, president of CEPS/INSTEAD, presented to the Prime Minister Jean-Claude Juncker and to the Minister of Culture, Higher Education and Research, Mrs. Erna HENNICOT-SCHOEPGES, the project to create a CEPS/INSTEAD related University Consortium in view of developing a "Graduate School for Comparative Public Policy, Analysis and Data", within the legal and institutional framework defined for higher education in this country.

The SCHOOL is to be developed along three tracks:

- a track, highly flexible and individualised, leading to a Ph.D. (to be granted according to the rules of the home university of the respective students),
- a central track offering a full year teaching and training programme leading to an advanced MA/MSc.
- a track offering a series of advanced, intensive teaching and training periods in the frame of high level continued education, possibly with a corresponding certification.

The International Master in Social Policy Analysis by Luxembourg, Leuven and Associated Institutes (IMPALLA) is core and base for the development of the SCHOOL.

IMPALLA

AN INNOVATIVE INITIATIVE IN ADVANCED TEACHING AND RESEARCH TRAINING

The International Master in Social Policy Analysis by Luxembourg, Leuven and Associate Institutes is an advanced academic training programme in social policy.

The IMPALLA programme is the cornerstone of the GRADUATE SCHOOL FOR COMPARATIVE PUBLIC POLICY, ANALYSIS AND DATA.

IMPALLA OBJECTIVES

The International Master in Social Policy Analysis by Luxembourg, Leuven and Associates Institutes is an advanced academic teaching and training programme with three major objectives: (1) offering a broad study of socio-economic policies in a comparative perspective, European and wider; (2) giving advanced training in research methodology, quantitative and qualitative; (3) providing expertise in policy evaluation while also developing the corresponding technical skills.

ORGANISING INSTITUTIONS AND NETWORK

The IMPALLA programme is organised jointly by the Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques – International Networks for Studies in Technology, Environment, Alternatives, Development (CEPS/INSTEAD) - Grand-Duchy of Luxembourg, and the Department of Sociology of the University of Leuven, - Belgium (K.U. Leuven).

CEPS/INSTEAD, public research institution established by Luxembourg law (1989), identified by the European Commission as large scale facility in the socio-economic sciences (1995) and now major European research infrastructure (2001), has the political and financial support of the Luxembourg Prime Minister and of the Minister of Culture, Higher Education and Research for forming a CEPS/INSTEAD related University Consortium in order to create a Graduate School for Comparative Public Policy Analysis and Data, and in this frame among others an International Master in Social Policy Analysis – all within the legal and institutional framework defined for higher education in this country.

In order to develop the University Consortium and to guarantee the academic standard of the programmes to be created, CEPS/INSTEAD has made a **joint venture** agreement with the **Department of Sociology of the K.U. Leuven as key partner**, both for enlarging the consortium network and for implementing the International Master in Social Policy. — Presently Tilburg University (Netherlands) and professors and researchers from university institutes in Mannheim (Germany) and from Nancy (France) are participating in setting up the School and the MA programme **in an open perspective**, i.e. expecting to be joined in the very near future by partner institutions, centres and professors from the United States, Canada, and from a growing European Union.- In this same perspective of cooperation the University of Pittsburgh will open an

office for its European Union Center at CEPS/INSTEAD, where faculty and students affiliated with the European Union Center may become active already May 1, 2002.

IMPALLA PERSPECTIVES AND CHALLENGES

Training students to become highly qualified analysts in comparative Social Policy, who not only master the research methodologies but are also aware of and sensitive to the determinants and (dys)functional effects of social action and public policies, and who shall be able to apply their skills in evaluating social schemes and programmes, ... is obviously an ambitious task.

Given the aims and the workload of the IMPALLA programme, the training will be a demanding enterprise both for trainers and trainees. Active personal participation of the students and continuous interaction between students, postdoctoral tutors and professors will be essential.

WORKING CONDITIONS AND ENVIRONMENT

The students will work in a training environment formed by postdoctoral tutors, professors, assistants, and researchers working on site at major national and international projects.

The IMPALLA programme provides in Differdange, Leuven and Mannheim an up-to-date ICT environment for individual-, group-, and classroom arrangements.

The programme provides in particular access to national and international comparative micro databases (and corresponding meta-information) available on site and within the consortium's archive network, and this according to binding rules for data protection and confidentiality.

There will be time for regular interaction with the research teams on site who work at national and international comparative projects as well as for contacts with visiting researchers hosted at IRISS, our integrated research infrastructure in the socio-economic sciences.

LIVING CONDITIONS

Housing and living conditions are arranged to offer opportunity both for privacy and for developing an IMPALLA team - or group spirit.

Social activities, academic and cultural events, as well as visits to European institutions and centres in Luxembourg, Belgium, France, Germany and the Netherlands, will be part of the programme and should be planned in common by students, tutors, professors and the permanent teams on site.

ADMISSION REQUIREMENTS

Applicants should hold a university degree in Sociology, Political Sciences or Economic Sciences or an equivalent degree in the Behavioural Sciences and should have some statistical background. Applicants are admitted after a preliminary evaluation of their university curriculum and assessment by the IMPALLA steering committee.

Applicants who are not native speakers of English should have passed the TOEFL-test with a minimum score of 550 paper-based or 220 computer-based.

Admission is limited to 24 students per year.

2. BUILDING TOGETHER AN OBSERVATORY ON POVERTY AND POVERTY REDUCTION IN AFRICAN COUNTRIES

Proposition commune de Gaston SCHABER (CEPS/INSTEAD) et Antoine SIMONPIETRI (BANQUE MONDIALE) faite dans le cadre du Trust Fund luxembourgeois à Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker, Gouverneur au Fond Monétaire International, et à Monsieur le Ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden, Gouverneur à la Banque Mondiale.

Origine du projet:

- 1) Le "Poverty Reduction Group" de la Banque Mondiale prend contact par courrier électronique avec le CEPS/INSTEAD et demande de pouvoir profiter de ses banques de données comparatives et de ses réseaux scientifiques à travers la nouvelle unité IRISS (Integrated Research Infrastructure in the Socio-Economic Sciences).- Réponse de Schaber: une telle possibilité est envisageable au cas où la Banque Mondiale ouvrirait une véritable perspective de coopération.
- 2) Des rencontres espacées ont lieu respectivement à Washington, à la BM, et à Luxembourg, au Ministère des Finances.
- 3) Fin Juillet 2000, Schaber envoie à son correspondant Simonpietri —et en réponse à la requête initiale du Poverty Reduction Group une proposition de collaboration, dont voici les idées essentielles:

"Elaborate and implement an experimental program, step by step, which aims at

° integrating existing African databases, whenever possible, into our existing sets of comparative databases, in such a way that after an experimental period it should be possible to do comparative work in a perspective that should make it scientifically **meaningful** [comment: one has to consider that our northern approaches via earned

income and labour force participation are not the best ways to deal with the living conditions of populations where only very small minorities can rely on paid labour/earned income];

- ° developing together a two-way learning process focussed on how to treat and use national data in order to conceive, monitor and assess projects for the development of the respective countries and their populations;
- developing together the capacity to link information from surveys and other statistics to information gained from field work and development projects;
- ° training people simultaneously from African and from industrialised countries, in order to identify and bridge whatever differences and gaps may appear.

To keep this project within realistic and affordable dimensions, we could and should start with countries the Luxembourg Cooperation Program is already involved in.

4) Début Novembre 2001, Schaber et Simonpietri présentent aux autorités gouvernementales leur projet commun, avec spécification des travaux préparatoires qui devront démarrer en Mars 2002.

Les objectifs du projet, en résumé:

A. The ultimate objective of the proposal is to offer efficient tools to policy makers in Africa for designing, implementing and evaluating poverty reduction strategies and programs, by putting at their disposal quantitative data tested for quality and relevance, and more fundamentally, by putting at their disposal:

- integrated intelligence systems, capable to combine in space and over time
- o demographic, socialgh, economic and ecological data in a meaningful way
- o for policy analysis, planning, and assessment as well as for scientific research
- the basic and encompassing issues being inequality, poverty, and social and economic performance.
- B. To achieve these goals, there is an obvious advantage to build a partnership between AFRICAN COUNTRIES, the CEPS/INSTEAD, and the WORLD BANK.
- AFRICAN COUNTRIES are meant to enter this partnership by governments, universities, training and research centers, regional institutions as well as interested individuals, ...
- CEPS/INSTEAD enters this partnership on behalf of the Luxembourg Government, as a public establishment endowed by law with scientific, administrative, and financial autonomy, and having a longstanding record of innovative work in creating and managing comparative micro databases, and in developing international research infrastructures in the social and economic sciences.
- The WORLD BANK enters the partnership with the Poverty Reduction Group and the World Bank Institute ...

* * * * * * * *

8. LE CENTRE DE COMMUNICATIONS DU GOUVERNEMENT

1) Changements de personnel

La situation du personnel du CCG n'a pas changé en 2001.

2) Modernisation et maintenance des infrastructures

Comme déjà annoncé au rapport d'activité de 1999 du CCG, la première phase des travaux d'aménagement du parc a été effectuée en 2000. La deuxième phase prévue pour 2001 a été rapportée et débutera au mois de février 2002.

Dans le cadre des efforts visant à améliorer la sécurité, un escalier supplémentaire vient d'être installé au château. Ce deuxième accès représente une sortie de secours et réduit considérablement les dangers en cas d'incendie au grenier.

Les travaux de transformation du Bâtiment « Chiffrement », en vue de l'agrandissement des locaux du Sv Technique et du déménagement du Bureau d'Ordre Central sont au point d'être achevés.

3) Centre de conférences et d'accueil

Comme les années précédentes le Centre de conférences et d'accueil a prêté le cadre à de nombreuses manifestations dont notamment :

des visites officielles de Chefs d'Etat des groupes de travail et réunions trilatérales au niveau ministériel des Conseils de Gouvernement des conférences de presse de membres du Gouvernement des réunions internationales organisées par différentes Administrations.

Le déroulement impeccable de ces manifestations a été garanti grâce à l'appui du personnel de la Division des Services et des relations extérieures.

Les plans du Centre de Conférence ainsi que tout détail intéressant dans le cadre de la planification d'une activité peuvent être consultés sur la page Internet du CCG : http://www.etat.lu/CCG/

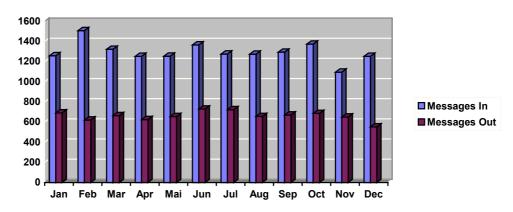
4) Réseaux de communications internationaux

Le CCG est chargé de la planification, de la mise en oeuvre, de la maintenance et de l'exploitation des extensions nationales des réseaux de télécommunications internationaux suivants :

Réseau OTAN: AIFS / TARE

Le système AIFS (Allied Information Flow System) est un système automatisé de réception, d'émission et de distribution de messages. Il est connecté au réseau TARE (Telegraphic Automatic Relay Equipment) de l'OTAN. Le réseau TARE assure l'acheminement des messages officiels entre les pays membres et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).





Réseau OTAN: IVSN

Le réseau IVSN (Initial Voice Switched Network), constitué de 24 Commutateurs (Access Switch) répartis sur toute la zone de l'Alliance, assure le service téléphonique au profit d'environ 2.000 abonnés directement connectés aux commutateurs (DNS - Direct NICS Subscribers) et environ 6.000 autres abonnés dits <<indirects>> (INS - Indirect NICS Subscribers), parce que reliés au réseau par l'intermédiaire de leur central téléphonique dont ils dépendent pour le service téléphonique local habituel.

Les DNS sont pourvus d'équipements SECURE VOICE permettant des liaisons protégées par téléphone.

Au Luxembourg tous les secure voice sont connectés à un télécopieur tempest, permettant ainsi la transmission de FAX classifiés par le réseau IVSN.

Remarque:

Le réseau IVSN est en train d'être modernisé. Le regroupement des lignes par unités de deux MBit/s vise des réductions de coûts. En attendant une connexion purement nationale, le CCG ensemble avec la NAMSA ainsi que les autorités de l'OTAN ont mis en place une solution moderne mais provisoire.

Réseau UE: CORTESY

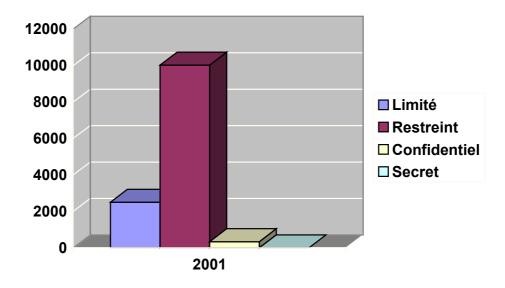
En janvier 1997, l'Union Européenne a officiellement mis en service son réseau de communication CORTESY (COReu TErminal SYstem) remplaçant l'ancien réseau télex (COREU). Ce réseau, basé sur une messagerie électronique X.400 dispose d'un noeud central installé au Bâtiment du Conseil de l'UE à Bruxelles.

La conception du réseau CORTESY ne permet qu'une seule station terminale par nation. Les nations sont responsables de la distribution nationale et peuvent en déterminer le mode de fonctionnement. Ils ont le choix suivant:

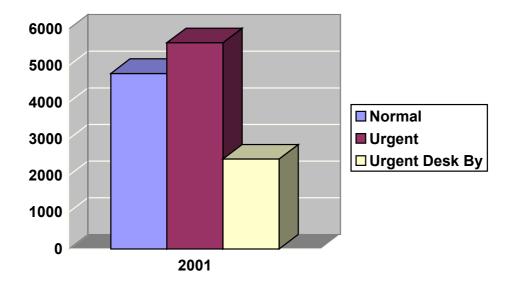
- Messagerie électronique
- Distribution physique de documents imprimés
- Solution mixte

Certaines représentations permanentes à Bruxelles, dont celle du Luxembourg, disposent d'un accès réception du réseau CORTESY. Cet accès ne permet aucune émission.

Trafic total en 2001 selon classification:



Trafic à destination du LUXEMBOURG selon degré d'urgence



Le réseau est conçu en forme d'étoile c.à.d. tous les messages en provenance des capitales nationales passent par le "CORTESY HUB" qui effectue une redistribution aux stations terminales nationales. Ce procédé évite à la nation émettrice de devoir se connecter individuellement aux stations terminales des partenaires. Le chiffrement est effectué au niveau des lignes de transmission X.25.

Le CCG est responsable du fonctionnement permanent de la station terminale au Luxembourg. Il assume le rôle du gestionnaire de la station terminale, enregistre et met en page les messages.

Sur le plan national, le CCG assure la distribution des messages vers les destinataires au Luxembourg ainsi qu'aux ambassades et représentations permanentes LU à l'étranger. Dès réception, les messages sont distribués par le CCG suivant une liste de distribution reprenant les destinataires par sujet du message.

A l'heure actuelle chaque intéressé au Luxembourg reçoit :

- Une copie électronique
 - par messagerie électronique sécurisée à son ordinateur personnel de chaque message classifié "limité" ou "restreint" (par moyen du logiciel ISOPRO Secure)
 - par voie d'une ligne louée (CCG MAE) et protégée par des équipements de chiffrement de ligne de chaque message classifié "confidentiel" ou "secret".
- Une copie imprimée par courrier (deux courses par jour ouvrable).

Les ambassades et représentations permanentes ne reçoivent les messages CORTESY que par voie électronique. Les messages portant des classifications "limité" et "restreint", ce qui équivaut à 95 % des messages, sont transmis directement par messagerie électronique sécurisée.

Les messages classifiés "confidentiel" ou "secret" sont transmis par le CCG vers le centre de communications du Ministère des Affaires Etrangères qui est en charge de la distribution finale. Le transfert à partir du ministère vers les ambassades et représentations permanentes se fait à l'aide de téléphones de chiffrement "STU II B", complétés par des Fax spécifiques et des ordinateurs. Tous ces équipements sont du type TEMPEST et mis à disposition et maintenus par le CCG.

UEO: WEUCOM / WEUNET

Les pays membres de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) disposaient d'un système permanent de transmission d'informations: le réseau WEUCOM.

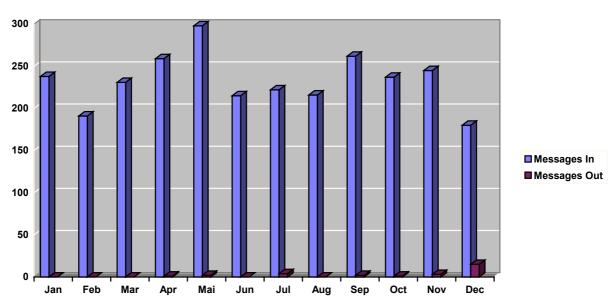
Suite aux décisions politiques concernant le futur de l'Union de l'Europe Occidentale et suite à la mise en place de l'Etat-Major Militaire de l'Union Européenne, il a été décidé de transférer les équipements de la station centrale du réseau WEUNET vers l'UE.

Le CCG est en train de participer à des essais devant permettre à réutiliser les anciens équipements au sein du réseau sécurisé du pilier « European Security and Defense Policy » de l'Union Européenne.

OSCE

Depuis 1991, l'Organisation sur la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) dispose d'un réseau informatique non classifié entre les 53 nations membres et ses propres institutions. Le commutateur principal est installé à La Haye, auquel chaque nation est reliée par un accès X25 via le réseau P&T. Le réseau transmet entre autres les messages relatifs aux traités : OPEN SKIES, CFE (Conventional Forces in Europe), CSBM (Confidence and Security Building Measures) et GEMI (Global Exchange of Military Information). Le CCG garantit la disponibilité du réseau 24/24 heures.





5) Le réseau anti blanchiment de fonds du Ministère de la Justice (JUOBA)

En 1998, le CCG fut contacté par le Ministère de la Justice afin de sécuriser un nouveau réseau. La finalité de ce réseau s'inscrit dans le cadre des efforts visant à combattre le blanchiment de fonds. Le réseau se compose d'un réseau local et de postes de travail éloignés. Il doit permettre de transférer des données par le réseau public vers ces stations de travail éloignées.

Tenant compte de la sensibilité des données à traiter, à stocker et à transmettre aussi bien localement qu'à travers le réseau public, il fallait adresser différents aspects de sécurité.

En profitant de ses contacts internationaux, le CCG a entrepris de suite une étude du marché et a proposé une solution offrant les caractéristiques de sécurité suivantes :

- 1. Chiffrement des données à stocker et à transmettre au sein du réseau local
- 2. Surchiffrement en ligne des données à transmettre par réseau public
- 3. Contrôle renforcé (authentification) de l'identité des utilisateurs

Le Centre Informatique de l'Etat s'est chargé de la mise en place des moyens informatiques tandis que le Centre de Communications a apporté toutes les composantes nécessaires au chiffrement et au contrôle d'accès. Le réseau a été opérationnel au début de l'année 1999.

L'exploitation de ce réseau nécessite des améliorations et mises au point régulières. Les études continuent en vue de l'augmentation de la fiabilité.

6) Le Bureau d'Ordre Central

Afin de garantir au mieux la protection des renseignements classifiés le centre fait fonctionner un **bureau d'ordre central** pour la réception, l'enregistrement et la diffusion de messages et documents classifiés.

Le centre fournit un service **courrier protégé et/ou diplomatique** sur le territoire du Luxembourg, et entre le Luxembourg et les sièges des organismes internationaux ;

par exemple:

- le QG de l'OTAN à Evere, le QG de l'UEO à Bruxelles.
- le SHAPE à Mons, l'Ambassade du Luxembourg à Bruxelles,
- la Représentation Permanente auprès de l'Union Européenne à Bruxelles (UE),
- la Représentation Permanente auprès de l'Union Européenne Occidentale à Bruxelles (UEO),
- la Représentation Permanente auprès de l'Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord (OTAN)

Trafic 2001

Classification	OTAN	Non	
		OTAN	Le tableau ne donne que le
Secret	99	9	nombre de documents
Confidentiel	1262	3	différents. La quantité des
Diffusion	2164	2	exemplaires traités correspond
restreinte			plus ou moins au quadruple de
Non classifié	4989	10	ces chiffres.

7) Représentations

Généralités

Les membres du CCG représentent le Luxembourg au sein des comités nationaux et internationaux traitant les questions des télécommunications.

Pour le représentant désigné et le cas échéant pour son remplaçant, la charge de travail liée à une participation active au comité dépasse de loin la présence aux réunions. La lecture des publications du comité, le traitement de la correspondance, la coordination avec les autres membres du comité en dehors des réunions et l'exécution des décisions prises sont des tâches volumineuses qui peuvent en découler.

Représentations internationales

Les responsables du CCG sont en charge des représentations internationales suivantes :

Répartition des représentations C3 (Consultation, Command and Control) OTAN				
Groupe	Désignation des comités	Représentant	Remplaçant	Mandat du comité
C3 BOARD	BUREAU DES C3 DE L'OTAN	LtCol SIMON		Le Bureau du niveau le plus élevé de l'OTAN est responsable de l'établissement, la tenue à jour et la réalisation des politiques générales, des plans, des programmes et des objectifs stratégiques appropriés et nécessaires pour mettre sur pied, dans l'ensemble de l'OTAN, des moyens de C3 rationnels, efficaces, protégés et répondant aux besoins d'interopérabilité. Le Bureau est l'organe directeur de l'Organisation des C3 de l'OTAN (NC3O)
C3 Rep	GROUPE DES REPRESENTANTS DU BUREAU DES C3 DE L'OTAN	M. LAURES	LtCol SIMON	Apporter un soutien au Bureau des C3 en suivant de façon continue les questions relatives aux C3, traiter les questions urgentes et coordonner le travail du Bureau et de ses organes subordonnés
JC3RCSC	SOUS-COMITE DES BESOINS ET DES CONCEPTS C3 INTERARMEES	LtCol SIMON		Apporter un soutien au Bureau des C3 concernant les besoins opérationnels et les concepts d'opérations relatifs aux systèmes C3. Donner des avis aux autres sous-comités du NC3B et à des organes de l'OTAN sur toutes les questions liées aux besoins et concepts interarmées concernant les C3 Faire directement rapport au Comité militaire pour les questions opérationnelles interarmées concernant les C3
ISC	SOUS-COMITE DE L'INTEROPERABILITE	M. LAURES		Apporter un soutien au Bureau C3 de l'OTAN pour toutes les questions concernant la politique de normalisation des C3 et l'amélioration de l'interopérabilité des systèmes d'information de l'OTAN et des systèmes C3 liés à l'OTAN, dans le cadre de la consultation, du commandement et de la conduite des opérations.
FMSC	SOUS-COMITE DE GESTION DE FREQUENCES	M. LAUX		Apporter un soutien au Bureau des C3 de l'OTAN en tant que Sous-comité multinational chargé de répondre aux besoins de l'OTAN et, s'il y a lieu, aux besoins des pays concernant le spectre et les fréquences radioélectriques en temps de paix, en période de crise et en temps de guerre Agir en tant qu'autorité pour les fréquences radioélectriques de l'Alliance. Rapporter directement au Comité militaire pour les questions opérationnelles à caractère urgent relevant de sa compétence.
ISEC	SOUS-COMITE INFOSEC	M. LAURES		Fournir au Bureau C3 de l'OTAN des recommandations sur la politique des systèmes C3 liée à la sécurité. Il s'agit de la politique INFOSEC visant à protéger la confidentialité, l'intégrité, l'authenticité et la disponibilité des informations conservées, traitées ou transmises sur les systèmes C3. Informer le comité de sécurité de l'OTAN des incidences de la politique des C3 liée à la sécurité Fournir des réponses directement au Comité militaire sur les questions d'un caractère opérationnel urgent relevant de sa compétence Fournir des avis d'experts directement aux pays, ainsi qu'aux commandements, agences et services de l'OTAN sur toutes les questions relevant de sa compétence.
ISSC	SOUS-COMITE DES SYSTEMES D'INFORMATION	M. LAURES	ZOTTI	Fournir des avis et apporter un soutien au Bureau des C3 de l'OTAN pour toutes les questions concernant les systèmes d'information, servir de cadre de discussion et contribuer à l'élaboration de principes généraux, d'orientations et de normes OTAN d'interopérabilité appropriées
CNSC	SOUS-COMITE DES RESEAUX DE COMMUNICATION	M. DELLI- ZOTTI		Fournir des avis et apporter un soutien au Bureau C3 de l'OTAN pour toutes les questions relatives aux télécommunications et aux réseaux, servir de cadre de discussion et contribuer à l'élaboration de principes généraux, d'orientations et de normes OTAN d'interopérabilité appropriées
NAVSC	SOUS-COMITE DE LA NAVIGATION	M. GIRRES (GALILEO)		Promouvoir activement la collaboration des pays de l'OTAN pour des projets de développement et de fabrication de matériels et de systèmes communs dans le domaine de la navigation, des signaux horaires et des fréquences, afin de réduire au maximum les coûts et de contribuer à la réalisation de l'interopérabilité totale Fournir des normes techniques dans le domaine de la navigation, des signaux horaires et des fréquences
IDENTSC	SOUS-COMITE DE L'IDENTIFICATION	(*)		Promouvoir activement la collaboration des pays de l'Alliance pour des projets de développement et de fabrication de matériels et de systèmes communs dans le domaine de l'identification, afin de réduire au maximum les coûts et de contribuer à la réalisation de l'interopérabilité totale Etablir les normes techniques dans le domaine de l'identification

^(*) Comités pour lesquels le CCG n'a pas désigné de représentant. La documentation de ces comités est suivie et des participations aux réunions sont assurées en cas de besoin.

Répartition des représentations OTAN (suite), UEO, UE et OSCE				
Groupe	Désignation des comités	Représentant		
				OTAN
SCEPC/ CCPC	Civil Communication Planning Commitee	LtCol SIMON	M BILDGEN	Etablir des plans concernant la mise en place, la dotation en effectifs et le fonctionnement de l'élément des télécommunications civiles de la Cellule de crise pour les situations d'urgence dans le domaine civil. Mettre sur pied un groupe d'experts. Mettre au point et coordonner en temps de paix les dispositions nécessaires pour assurer, dans la mesure du possible, la disponibilité continue des télécommunications civiles en période de crise et en temps de guerre, à des fins civiles et militaires.
AC/35 WG1	Working Group 1 on automatic data processing security	LtCol SIMON		Définir la nature et l'envergure des menaces potentielles ainsi que les vulnérabilités des télécommunications et des moyens informatiques appelés à stocker, à gérer et à transmettre des informations OTAN classifiées. Revoir la politique de l'OTAN dans le domaine INFOSEC Dans le domaine de l'INFOSEC, développer des directives et instructions pour probation par le NSC.
				UE
COTEL	CFSP Communication Group	M. LAURES		Proposer au sein du deuxième pilier (Politique Etrangère et Sécurité Commune) la politique à suivre dans le domaine des systèmes d'informations et de communication. Développer des directives et instructions dans le cadre INFOSEC.
				OSCE
	Communication Group	M. DELLI- ZOTTI		Proposer la politique à long terme des moyens de télécommunications Décider les solutions techniques à réaliser au niveau du réseau
	Communication Control Board	M. STORS		Le Communication Control Board formule des avis et recommendations techniques au profit du Communication Group. Il est chargé de contrôler la configuration du réseau et d'analyser les modernisations à apporter.
	User Group Meeting	M. LEHNERS		Le User Group Meeting regroupe les gestionnaires de réseau. Il représente un forum pour adresser les problèmes d'exploitation du réseau.

Représentations nationales

Suite à la proposition du Chargé de Direction du CCG et avec autorisation de Monsieur le Premier Ministre, le Comité Mixte des Télécommunications avait repris ses activités en 1998.

La mission principale de ce comité émane d'un règlement ministériel de 1969, dont voici un extrait :

- ".... En temps de paix, le comité: (1) organise, coordonne et prépare les plans relatifs à l'utilisation des moyens de télécommunications en temps de nécessité; (2) prépare les plans pour une remise en état rapide des télécommunications en cas de destruction;"
- "..... En temps de nécessité, le comité: (1) coordonne et contrôle l'exécution des plans établis en temps de paix et surveille l'application des mesures de sécurité relatives au systèmes des télécommunications;"

Depuis sa réactivation, le comité a commencé les travaux menant à la publication du « Règlement grand-ducal du 6 avril 2001 portant création d'un comité national des télécommunications ».

Le comité se réunit en session plénière deux fois par année. Vu le nombre élevé de questions spécifiques à traiter, le comité s'est donné un nombre de groupes de travail chargés d'examiner des sujets spécifiques et de formuler des propositions à l'adresse de l'assemblée.

D'une part, la dépendance de la société moderne ainsi que des autorités nationales vis à vis des moyens de télécommunications ne cesse d'augmenter. D'autre part, les développements rapides de ce secteur nécessitent l'analyse régulière des besoins de l'Etat et de sa capacité de s'assurer les services de télécommunications nécessaires en situations d'exception.

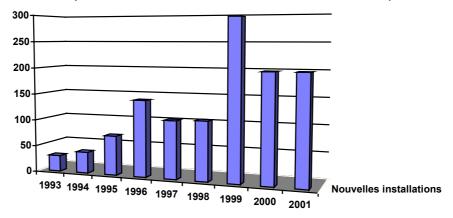
Sur le plan technologique on est en train de vivre la révolution de la digitalisation. A côté des applications de télécommunications d'avant-garde comme l'INTERNET et les « Virtual Privat Networks », il y a lieu de voir les services ajoutés au niveau des réseaux de téléphonie fixes et mobiles.

Suite aux initiatives de l'Union Européenne, le marché des télécommunications a été libéralisé. Ceci impliquait l'apparition d'opérateurs privés mettant en place de nouveaux réseaux. La réglementation d'un tel marché, au sein duquel les interconnexions sont de mise, n'est pas chose facile. A part des aspects financiers, il y a lieu de ne pas perdre de vue les enjeux de fiabilité de l'ensemble. Surtout en cas de crise ou d'accidents majeurs, la disponibilité de télécommunications est d'une importance cruciale.

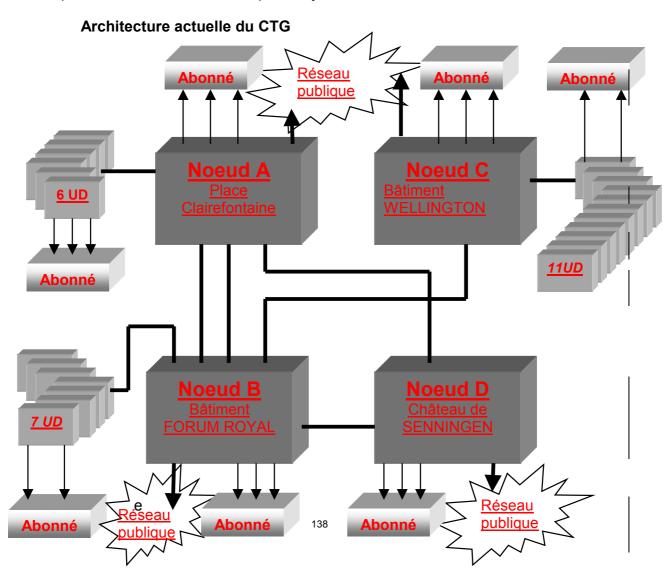
La digitalisation des réseaux ne permet pas seulement une gestion plus poussée des capacités en place, mais requiert aussi la collecte de nombreuses informations. L'utilisation de ces informations, par exemple dans le cadre de la sauvegarde de la vie, doit se faire sans entraver la protection des données à caractère personnel.

8) Le Central Téléphonique du Gouvernement 478-1 (CTG)

Le nombre des abonnés du CTG vient d'atteindre à la fin 2001 le chiffre de **3.500.** Le diagramme ci-dessous reprend le nombre des nouvelles installations depuis 1993.



La capacité des connexions vers l'extérieur (actuellement le réseau P&T) a dû être adaptée pendant les dernières années afin de pouvoir garantir à tout moment la capacité souhaitée. Le CTG dispose aujourd'hui de 270 canaux à 64 Kbits/s



Modernisations de l'année 2001

En 2001, le CCG a procédé aux modernisations suivantes du CTG :

- Mise en service de deux nouvelles unités déportées au profit
 - du STATEC Section Statistiques démographiques et sociales (bâtiment Mercure – Gare).
 - du Conseil National de la Résistance « Villa Pauly ».
- Mise en service de deux nouveaux centraux téléphoniques au profit
 - du Ministère de l'Intérieur Service Médico-Sapeur.
 - des Archives Nationales de l'Etat.
- Installation de moyens de communications au profit
 - de la Cellule de Régularisation des personnes sans papiers
 - de « E-Lëtzebuerg ».
- Mise en service du Numéro Vert du Gouvernement 8002-8002.
- Installation des nouveaux modems de maintenance aux différentes unités déportées.
- Installation d'un système de téléphone portable DECT au Service Information et Presse.
- Acquisition d'un ensemble d'équipements permettant la transmission de la voix par le biais du protocole I.P. sur le CTG.
- Ajout de 2 liens 2 Mbit/s entre les Noeuds A et C + B et C.
- Système d'accueil pour les besoins du Ministère de la Justice Service des Etrangers.
- Upgrade release 25 avec software ACD et agrandissement des Noeuds A, B, C, D.
- Echange des Postes opérateurs analogiques en technique digitale.
- Réalisation d'un système d'accueil téléphonique au Bureau des Passeports.
- Installation d'un voice menu (Hotline) pour la cellule de crise BSE. (Inspection Sanitaire, Administration des Vétérinaires, Laboratoire).

Actuellement, tous les noeuds sont raccordés par deux fibres optiques empruntant des accès physiques différents. Les accès physiques distincts permettent la continuation des services en cas d'endommagement d'un raccord. Des multiplexeurs à technologie SDH (Synchronous Digital Hierarchy) répartissent le trafic sur les deux accès et en cas de panne redirigent l'ensemble des communications vers le raccord encore en état de service.

Planification

Le CTG doit suivre l'évolution générale des technologies des télécommunications afin de pouvoir garantir à l'Administration Gouvernementale des services de qualité. Les programmes de modernisation nécessaires pour les années à venir sont les suivants:

- Généralisation des technologies EURO I.S.D.N. (Integrated Services Digital Network)
- Modernisation des interconnexions avec des réseaux internationaux (ex. IVSN de l'OTAN)
- Réalisation de systèmes de standard automatique (l'utilisateur choisit des options proposées par un texte enregistré pour aboutir au poste de son choix)
- Divers remplacements de composantes vétustes.
- Possibilité pour la transmission de la voix par le biais du protocole I.P. surtout au profit des sites distants.
- Remplacement de la technologie actuelle fonctionnant sur des câbles en cuivre par des liens en fibre optique.
- Mise en place de V.P.N. (Virtual Private Network)

Le V.P.N. est un réseau informatique, qui pour l'utilisateur se présente comme un réseau privé, mais qui en réalité utilise le réseau public pour assurer les communications au niveau physique. Des lignes publiques peuvent être louées en permanence ou être commutées en cas de besoin. Des solutions hybrides sont aussi possibles.

9) Le Numéro Vert du Gouvernement 8002 8002

Pourquoi un Numéro Vert?

La mise en place d'un Numéro Vert du Gouvernement fait parti des mesures décidées dans le cadre de la Réforme Administrative. Depuis mai 2001, le numéro d'appel 8002 8002 est à la disposition du public. Lors d'une conférence de presse organisée au sein du château de SENNINGEN, Monsieur le Secrétaire d'Etat Joseph SCHAACK a fait la présentation de ce nouveau service.

Les appels à l'adresse du 8002 8002 sont gratuits. Le but déclaré du Numéro Vert est d'offrir au public un seul numéro téléphonique lui permettant de recevoir les coordonnés des services et des personnes chargées du traitement des questions soulevées par l'appelant. Il importe de pouvoir fournir à l'usager des coordonnés aussi précises que possible afin d'éviter des transferts téléphoniques répétés.

Le logiciel de recherche

Afin de permettre aux opérateurs de fournir des renseignements précis concernant les organismes et les personnes chargés de traiter les différents domaines, il faut mettre à disposition des informations détaillées et sous forme facilement accessible. Un logiciel de recherche spécifique permet de sélectionner les informations recherchées.

Le CCG a défini les fonctionnalités d'un tel logiciel de recherche et a assuré le développement par ses propres moyens en personnel. Le logiciel est alimenté en informations par une base de données dont la mise à jour se fait de manière journalière. L'accès aux informations est possible à l'aide de mots clefs, à l'aide de la structure hiérarchique de l'Administration Gouvernementale ou encore par le nom des personnes recherchées.

Actuellement, le même logiciel de recherche utilisant les mêmes données est employé par les opérateurs du standard du Central Téléphonique Gouvernemental (478-1).

Collecte des données

Les données nécessaires au fonctionnement satisfaisant du Numéro Vert dépassent nettement les renseignements contenus dans l'annuaire traditionnel. Le logiciel de recherche doit disposer d'informations précises concernant l'organisation des organismes et les fonctions et responsabilités du personnel.

Le CCG a contacté à cette fin tous les ministères pour lui fournir les renseignements requis. Dans le souci de faciliter au mieux la tâche de saisie des différents ministères, le CCG a proposé deux modes de collecte différents. Il est ainsi possible de retourner des formulaires traditionnels ou de mettre à jour une base de données distribuée sur disquette.

Vu le manque de coopération de la part de certains ministères, administrations et services de l'Etat, la saisie connaît des problèmes sérieux. Il est nécessaire que les responsables prennent l'initiative de déterminer les responsabilités de l'accueil téléphonique au sein des ministères, administrations et services de l'Etat. Ensuite il sera possible de saisir les données d'accueil qui seront à disposition des opérateurs du Numéro Vert et du standard du Central Téléphonique du Gouvernement.

Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative a organisé une réunion de sensibilisation à ce sujet. Les efforts de ce genre sont à continuer afin de permettre au Numéro Vert de compléter ses renseignements.

Cours de collecte structurée et thématique de données d'accueil

Afin d'aider tous ceux concernés par la saisie des données, le CCG, en collaboration avec l'Institut de Formation Administrative, a décidé d'offrir un cours intitulé "COLLECTE STRUCTUREE ET THEMATIQUE DE DONNEES D'ACCUEIL" destiné aux agents des ministères, des administrations et des services de l'Etat. Le cours fournit aux agents, chargés ou à charger de la collecte, respectivement de la mise à jour des données d'accueil téléphonique, les éléments essentiels de la saisie.

Le cours proposé sert à aider les agents à surmonter les problèmes éventuels rencontrés lors de la saisie. Il est donné par des membres du CCG en collaboration avec l'Institut de Formation Administrative et comporte les éléments suivants:

- But du Numéro Vert du Gouvernement
- Démonstration du logiciel de recherche
- Description de la base de données
- Démonstration du logiciel de saisie
- Méthodologie de saisie
- Le thesaurus et le choix des mots clés
- Application pratique
- Les possibilités techniques du central téléphonique

La méthodologie de saisie fixe les règles à observer afin de parvenir à une saisie structurée. Concernant les organismes, la saisie doit refléter la hiérarchie ainsi que les attributions des différents éléments. Les données relatives au personnel doivent permettre d'établir de manière sûre le lien entre les questions des appelants et les agents chargés de s'occuper de ces questions.

La saisie se base donc sur l'organigramme de l'organisme. L'agent chargé de la saisie doit disposer des informations lui permettant de saisir l'organigramme selon la méthodologie du logiciel de saisie. Il doit connaître les attributions ainsi que les responsabilités des différentes subdivisons de l'organisme. Concernant le personnel, il doit connaître l'affectation précise ainsi que les tâches d'intérêt public confiées à une personne donnée.

A l'aide du choix de mots clés, à définir au niveau des organismes et subdivisions ainsi qu'au niveau du personnel, il y a moyen de diriger les appels selon les besoins de l'organisme concerné. Il est ainsi possible d'inclure la totalité du personnel d'un organisme afin de permettre une recherche nominative, et en même temps canaliser les appelants ayant des questions précises vers les quelques agents chargés de répondre aux différentes requêtes téléphoniques.

Le cours prévoit une séance d'application pratique. L'intention consiste à aider l'agent d'aborder la saisie de son propre organisme et à l'assister surtout lors de la détermination des indexes de hiérarchie et lors du choix des mots clés applicables au niveau de l'organisme et de ses subdivisions.

Mise à jour des données

Il est important que les opérateurs disposent à tout moment d'informations correctes et actuelles. C'est pourquoi une mise à jour rapide des données est prévue. Les organismes concernés peuvent faire parvenir au CCG les corrections nécessaires par tout moyen disponible (fax, Email, téléphone, disquette, etc...). Les corrections sont alors reportées à la base de données. Un logiciel dédié est capable d'extraire les données corrigées et de les préparer pour l'envoi vers les postes opérateurs.

* * * * * * * *

RELEVE DES VISITES OFFICIELLES A LUXEMBOURG EN RAPPORT AVEC MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE

15 janvier 2001	Visite de M. Klaus Bühler, Président de l'Assemblée Parlementaire de l'UEO
16 janvier 2001	Visite officielle de M. Javier Solana, Secrétaire général du Conseil de l'Union Européenne, Haut Représentant de la Politique étrangère et de sécurité commune, Secrétaire général de l'Union de l'Europe Occidentale
23 janvier 2001	Visite de travail de S.E.M. Nambaryn Enkhbayar, Premier Ministre de la Mongolie
30 janvier 2001	Visite officielle de Mme Nicole Fontaine, Présidente du Parlement Européen
5 février 2001	Entrevue avec M. Armand De Decker, Président du Sénat de Belgique
5-6 février 2001	Visite officielle de S.E.M. Mikuláš Dzurinda, Premier Ministre de la République Slovaque
8 février 2001	Entrevue avec M. Detlef Samland, Minister für Bundes- und Europaangelegenheiten, Nordrhein-Westfalen
12-13 février 2001	Visite officielle de S.E.M. Miloš Zeman, Premier Ministre de la République Tchèque
22 février 2001	Visite protocolaire du Général Joseph W. Ralston, nouveau SACEUR
2 mars 2001	Visite de travail de S.E.M. Göran Persson, Premier Ministre de Suède (tournée des capitales)
7-8 mars 2001	Visite officielle de S.E.M. Petar Stoyanov, Président de la République de Bulgarie
28 mars 2001	Visite officielle de S.E.M. Viktor Orban, Premier Ministre de la République de Hongrie
9 avril 2001	Entrevue avec S.E.M. Ljubco Georgievski, Premier Ministre de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine
10 avril 2001	Entrevue avec M. Gérard Longuet, Président du Conseil régional de Lorraine
18 mai 2001	Visite de S.E.M. José Maria Peraira Neves, Premier Ministre de la République du Cap Vert

23 mai 2001	Visite de M. Kurt Biedenkopf, Ministre-Président de Saxe
28-29 mai 2001	Visite officielle de S.E.M. Janez Drnovsek, Premier Ministre de la République de Slovénie
30 mai 2001	Visite de travail de S.E.M. Göran Persson, Premier Ministre de Suède (tournée des capitales)
8 juin 2001	Visite protocolaire du Général William F. Kernan, SACLANT
25 juin 2001	Visite officielle de S.E.M. Wolfgang Thierse, Président du Bundestag de la République Fédérale d'Allemagne
26 juin 2001	Entrevue avec S.E.M. Anatoly Kinakh, Premier Ministre de la République d'Ukraine
4 juillet 2001	Entrevue avec M. Romano Prodi, Président de la Commission Européenne
10-12 juillet 2001	Visite d'Etat de S.E.M. Constantinos Stephanopoulos, Président de la République Hellénique
17 septembre 2001	Visite de M. Josef Pühringer, Gouverneur de la Haute-Autriche
23 novembre 2001	Entrevue avec M. Donald Tsang, Chief Secretary de la Région administrative spéciale de Hong Kong
5 décembre 2001	 Visite de travail de S.E.M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre de Belgique (tournée des capitales) Sommet Benelux Sommet Benelux – Groupe Visegrad
10 décembre 2001	Visite de M. le Dr. Michael Häupl, Maire de Vienne
19 décembre 2001	Visite de M. Alain Juppé, ancien Premier Ministre de la République française, Membre de l'Assemblée Nationale et Maire de Bordeaux

Déplacements à l'étranger de Monsieur le Premier Ministre

22 janvier 2001 MADRID : Discours à la Fondation « Carlos de Amberes » 24 janvier 2001 FRANCFORT : Discours à l'occasion de la manifestation « Topic of the Year » 20 février 2001 **GAYTAL-PARK**: Réunion de travail entre le Gouvernement de Rhénanie-Palatinat et le Gouvernement du Luxembourg 19 mars 2001 **BRUXELLES: Sommet BENELUX** 22-24 mars 2001 STOCKHOLM: Conseil Européen 24 mars 2001 VIENNE: Entrevue informelle avec S.E.M. Wolfgang Schüssel, Chancelier fédéral 25-26 mars 2001 BASSE-AUTRICHE: Visite de travail 1^{er}-3 avril 2001 POLOGNE: Visite officielle 22-23 avril 2001 LITUANIE: Visite de travail 15-16 mai 2001 BELGIQUE: Visite officielle 21 mai 2001 SARREBRUCK: Discours l'occasion de la « Geschäftsführerkonferenz » organisée par la « Bundesvereinigung der Deutschen Arbeitgeberverbände (BDA) » 6 juin 2001 BRUXELLES: Remise de la Médaille d'Or du Mérite Européen au Prof. Dr. Hans-Gert Poettering, Président du Groupe PPE-DE au Parlement Européen 13 juin 2001 **BRUXELLES: Sommet OTAN** 14-16 juin 2001 GÖTEBORG: Conseil Européen VIENNE: Visite officielle 18-19 juin 2001 20 juin 2001 **BRUXELLES: Sommet BENELUX** 26 juin 2001 BRUXELLES: Discours à l'occasion du « Dinner-Roundtable » organisé par le « Europabüro de la Konrad-

Adenauer Stiftung »

28 juin 2001 FRANCFORT : Discours à l'occasion d'un « Symposium

sur l'harmonisation fiscale en Europe », organisé par la

Dresdner Bank

6 juillet 2001 MÜNSTER: Remise de la « Ehrendoktorwürde der

Philosophischen Fakultät der Westfälischen Wilhelms-

Universität »

21 septembre 2001 BRUXELLES : Conseil Européen Extraordinaire

25-29 septembre 2001 CANADA: Visite officielle

9 octobre 2001 BRUXELLES : Remise de la Médaille d'Or du Mérite

Européen à Madame Viviane Reding, Membre de la

Commission européenne

19 octobre 2001 GAND : Conseil Européen Informel

22 novembre 2001 FRANCFORT: Participation au Forum « Politik und

Wissenschaft » organisé par « Die Zeit »

26 novembre 2001 MUNICH: Discours à l'occasion de la « Beiratssitzung

Süd der Deutschen Bank »

14-15 décembre 2001 BRUXELLES : Conseil Européen, Château Royal de

Laeken

* * * * * * * * * *

PARTICIPATIONS DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE A DES EVENEMENTS ET RENCONTRES SUR LE PLAN NATIONAL

5 février 2001	Réunion avec le Bureau du Conseil Economique et Social
19 février 2001	Réunion Gouvernement – FEDIL
19 février 2001	Réunion Gouvernement – OGBL
22 février 2001	Réunion Gouvernement – LCGB
22 février 2001	Réunion avec le Conseil National de la Résistance à la Villa Pauly
6 avril 2001	Joyeuse Entrée dans la Capitale
11 avril 2001	Réunion du Comité de coordination Tripartite
12 avril 2001	Réunion Gouvernement - Centrale Paysanne Luxembourgeoise
3 mai 2001	Déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays à la Chambre des Députés
17 mai 2001	Réunion de la Tripartite Sidérurgique
23 mai 2001	Réunion du Comité de coordination Tripartite
21 juin 2001	Remise de la « Croix de la Résistance » à S.A.R. le Grand-Duc Jean
25 juin 2001	Réunion du Comité de coordination Tripartite
3 juillet 2001	Réunion Gouvernement – LCGB – OGBL
4 juillet 2001	Réunion Gouvernement – ABBL
7 juillet 2001	Joyeuse Entrée à Redange-Attert
9 juillet 2001	Réunion Gouvernement – Fédération des Artisans
28 juillet 2001	Réunion Gouvernement – Syvicol
4 septembre 2001	Réunion de la Tripartite Sidérurgique
13 septembre 2001	Séance Publique Solennelle à la Chambre des Députés, suite aux attaques terroristes à New York et Washington

13 septembre 2001	Réunion de la Tripartite Sidérurgique		
19 septembre 2001	Dépôt du projet de budget 2002 à la Chambre des Députés		
4 octobre 2001	Réunion de la Tripartite Sidérurgique		
7 octobre 2001	Journée de la Commémoration Nationale		
8 octobre 2001	Réunion Gouvernement – Syvicol		
9 octobre 2001	Rentrée parlementaire : Clôture de la session ordinaire 2000-2001 et ouverture de la session ordinaire 2001-2002 par S.A.R. le Grand-Duc		
22 octobre 2001	Réunion avec le Conseil Syndical Interrégional		
23 octobre 2001	Inauguration officielle de la « Villa Pauly », en présence de LL.AA.RR.		
11-12 novembre 2001	6 ^e Sommet de la Grande Région au Domaine thermal à Mondorf-les-Bains		
